

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PIÈCE N° 1.3

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE LIMITEES

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date
du 31 janvier 2022

Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Marc BROUILLET



Fondations des
Villes

Différents Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) ont été définis. Ils sont au nombre de 77, à l'échelle des 13 communes de l'intercommunalité, et peuvent être répartis selon 3 catégories :

- les STECAL existant et demeurant en l'état,
- les STECAL existant pour lesquels une extension est souhaitée,
- les STECAL nouvellement créés.

Des fiches présentant ces STECAL sont présentées ci-après. Les STECAL existant et demeurant en l'état disposent d'une présentation simple¹ : classification, usage, surface, localisation et extrait de zonage superposé à la photo aérienne. Les autres STECAL bénéficient d'une présentation plus approfondie, incluant :

- extrait de zonage,
- photo aérienne,
- quand la ressource est disponible, une prise de vue,

mais aussi, sous forme de tableau :

- l'objectif de l'extension ou de la création de STECAL,
- la justification du caractère exceptionnel du secteur et son intérêt pour la commune / l'intercommunalité,
- la justification de la surface demandée,
- les grandes dispositions du règlement écrit les concernant,
- une synthèse de leur impact sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / de connaissance et sur les continuités écologiques (TVB).

Parfois, lorsque plusieurs STECAL présentent des spécificités communes (par exemple les extensions de cimetières), les informations détaillées les concernant sont regroupées sous forme de tableau commun.

Le tableau ci-après dresse la liste de l'ensemble des STECAL du territoire, ainsi que leur catégorie et leur place au sein de l'annexe.

Pour rappel, les groupements d'habitat isolés ne forment pas dans le cadre du présent PLUi des STECAL. Lorsqu'ils présentent une morphologie compacte et resserrée, associée à une certaine densité (généralement les hameaux anciens), ils sont classés en zone Naturelle. Lorsqu'ils sont épars (généralement des constructions récentes), ils sont classés en zone Agricole. Pour ces groupements bâtis, seules les extensions bâtementaires et les annexes sont autorisées, sous conditions (avec davantage de souplesse en zone N qu'en zone A, voir à ce sujet le 7.3.1 du rapport de présentation).

¹ A l'exception des STECAL n°42 et 43 à Rancogne, existants, qui bénéficient d'une présentation approfondie, à titre d'information, en raison de leur surface importante (site touristique, pédagogique et de loisirs des étangs de Landaudrie).

REFERENCE DU STECAL / CLASSEMENT	CATEGORIE	TYPE DE PRESENTATION	PAGE
NE / Cimetières			
1. BUNZAC	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	7
2. RANCOGNE			8
3. SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT			9
4. YVRAC-ET-MALLEYRAND			10
5. COULGENS	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableau groupé*)	11/17*
6. LA ROCHEFOUCAULD			12/17*
7. LA ROCHETTE			13/17*
8. PRANZAC			14/17*
9. SAINT-ADJUTORY			15/17*
10. TAPONNAT-FLEURIGNAC			16/17*
NE / Stations d'épuration			
11. AGRIS (La Fourche)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	19
12. AGRIS (Bourg)			20
13. AGRIS (La Grange)			21
14. CHAZELLES			22
15. COULGENS			23
16. MARILLAC-LE-FRANC			24
17. PRANZAC	Création	Présentation approfondie	25/26
18. RIVIERES	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	27
19. SAINT-ADJUTORY			28
20. TAPONNAT-FLEURIGNAC (Bourg)			29
21. TAPONNAT-FLEURIGNAC (Fleurignac)			30
22. YVRAC-ET-MALLEYRAND			31
NE / Pôles sportifs			
23. CHAZELLES	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	32
24. TAPONNAT-FLEURIGNAC			33
25. YVRAC-ET-MALLEYRAND			34
26. MARILLAC-LE-FRANC	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableau groupé*)	35/46*

REFERENCE DU STECAL / CLASSEMENT	CATEGORIE	TYPE DE PRESENTATION	PAGE
NE / Stationnement			
27. TAPONNAT-FLEURIGNAC	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	36
NE / Autres			
28. AGRIS	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	37
29. COULGENS			38
30. RIVIERES (centre-est)			39
31. LA ROCHETTE (château)	Création	Présentation approfondie (tableau groupé*)	40/46*
32. LA ROCHETTE (nord)			41/46*
33. LA ROCHETTE (Les Combes)			42/46*
34. TAPONNAT-FLEURIGNAC			43/46*
35. YVRAC-ET-MALLEYRAND (sud)			44/46*
36. YVRAC-ET-MALLEYRAND (sud-est)			45/46*
NL/NLm			
37. AGRIS (Les Fouilloux)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	49
38. AGRIS (centre de tir)	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableaux individuels)	50
39. PRANZAC (moto-club)			52
40. RANCOGNE (Centre-bourg)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	54
41. RANCOGNE (Tête-Poule)			55
42. RANCOGNE (Laudaudrie)	Existant	Présentation approfondie (tableaux individuels)	56
43. RANCOGNE (île Landaudrie)			58
44. RIVIERES (La Ramisse)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	60
45. SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT			61
46. TAPONNAT-FLEURIGNAC			62
47. TAPONNAT-FLEURIGNAC (ouest La Chassagne)	Création	Présentation approfondie (tableaux individuels)	63
48. TAPONNAT-FLEURIGNAC (NLm)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	65

REFERENCE DU STECAL / CLASSEMENT	CATEGORIE	TYPE DE PRESENTATION	PAGE	
Nk				
49. CHAZELLES (Buron)	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableaux individuels)	66	
50. CHAZELLES (Grottes du Quéroy)			69	
Nx				
51. BUNZAC	Création	Présentation approfondie (tableaux individuels)	72	
52. CHAZELLES			74	
53. CHAZELLES			76	
54. MARILLAC-LE-FRANC	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	78	
55. PRANZAC	Création	Présentation approfondie (tableaux individuels)	79	
56. RIVIERES	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableaux individuels)	81	
57. SAINT-ADJUTORY	Création	Présentation approfondie (tableaux individuels)	83	
58. SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	85	
Ner				
59. COULGENS (bourg)	Création	Présentation approfondie (tableau groupé*)	86/93*	
60. LA ROCHEFOUCAULD (Olérat)			87/93*	
61. LA ROCHEFOUCAULD (Sud ville)			88/93*	
62. LA ROCHETTE			89/93*	
63. MARILLAC-LE-FRANC (Le Gouffre)			90/93*	
64. MARILLAC-LE-FRANC (Croix des Houillères)			91/93*	
65. MARILLAC-LE-FRANC (Les Grands Genêts)			92/93*	
66. PRANZAC (Chaume de l'Oisillon)			95/102*	
67. PRANZAC (Champs de Malo)			96/102*	
68. RANCOGNE (Combe brune)			97/102*	
69. RANCOGNE (Le Clos)			98/102*	
70. RANCOGNE			Existant avec extension	99/102*

REFERENCE DU STECAL / CLASSEMENT	CATEGORIE	TYPE DE PRESENTATION	PAGE
(Prés de la maison Blanche)			
71. TAPONNAT-FLEURIGNAC	Création		100/102*
72. YVRAC-ET-MALLEYRAND			101/102*
Ac			
73. PRANZAC (La Chaume de l'Oisillon)	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableau groupé*)	105/110*
74. PRANZAC (Les Chaumes de Ruat)			106/110*
75. RANCOGNE	Création	Présentation approfondie (tableau groupé*)	107/110*
76. SAINT-ADJUTORY (Les Sandilloux)	Existant demeurant en l'état	Présentation simple	105
77. SAINT-ADJUTORY (La Tullière)	Existant avec extension	Présentation approfondie (tableau groupé*)	105/110*

STECAL 1 : BUNZAC / NE

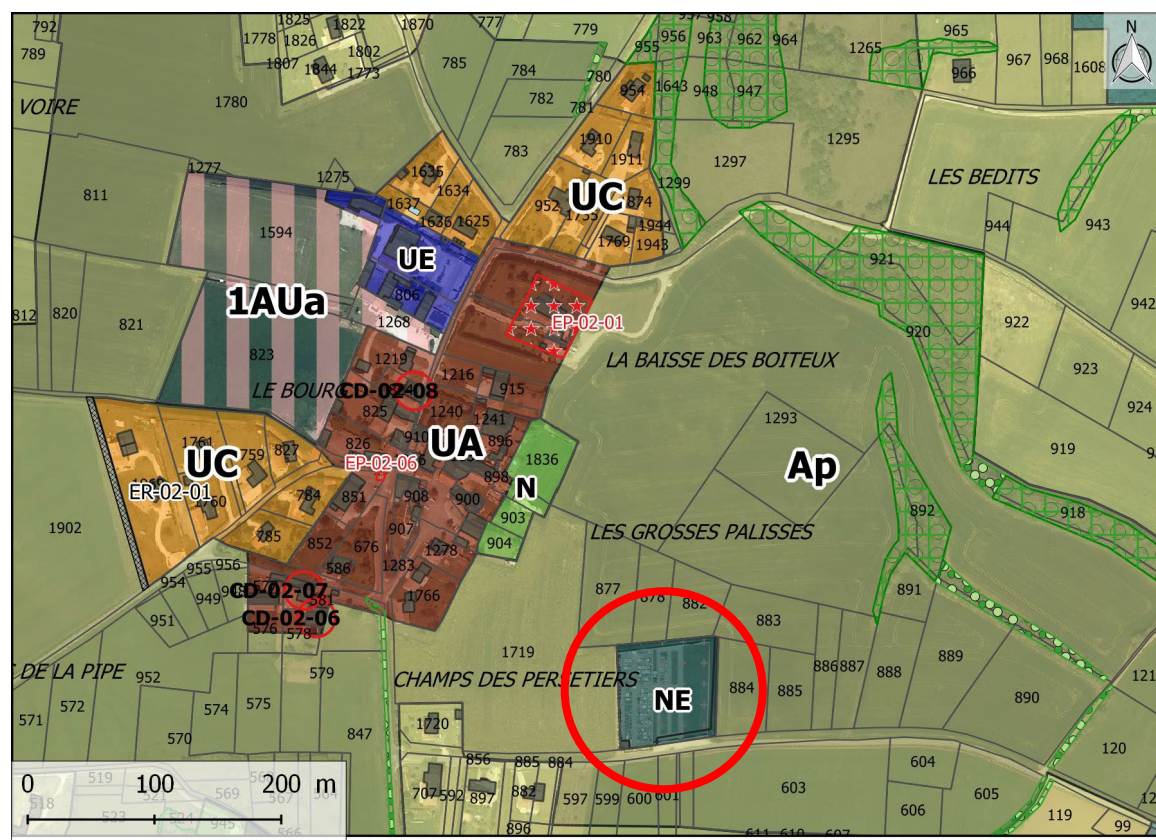
Commune : BUNZAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Cimetière

Surface du STECAL : 6 302 m²

Localisation du STECAL : Sud-Est du bourg, Les Grandes Palisses



STECAL 2 : RANCOGNE / NE

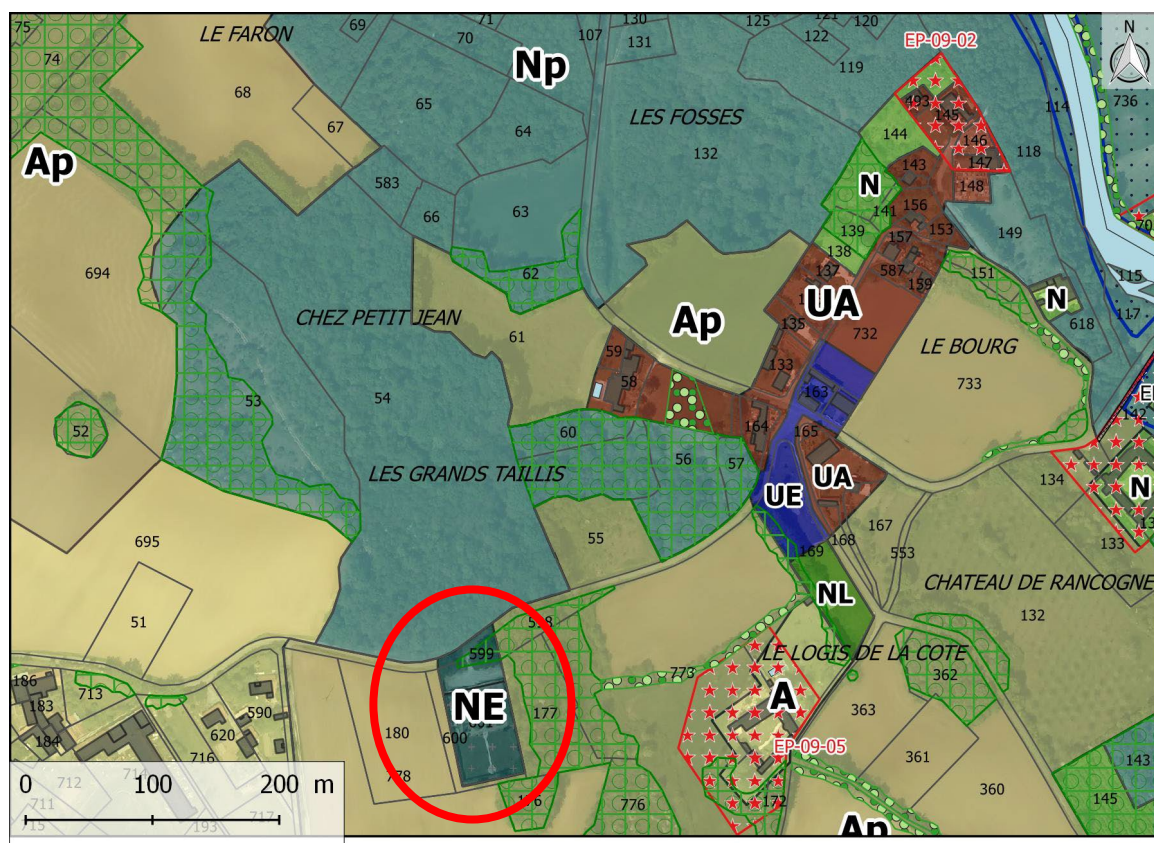
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Cimetière

Surface du STECAL : 5 525 m²

Localisation du STECAL : Sud-est du bourg, Domaine de la Côte



STECAL 3 : SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT / NES

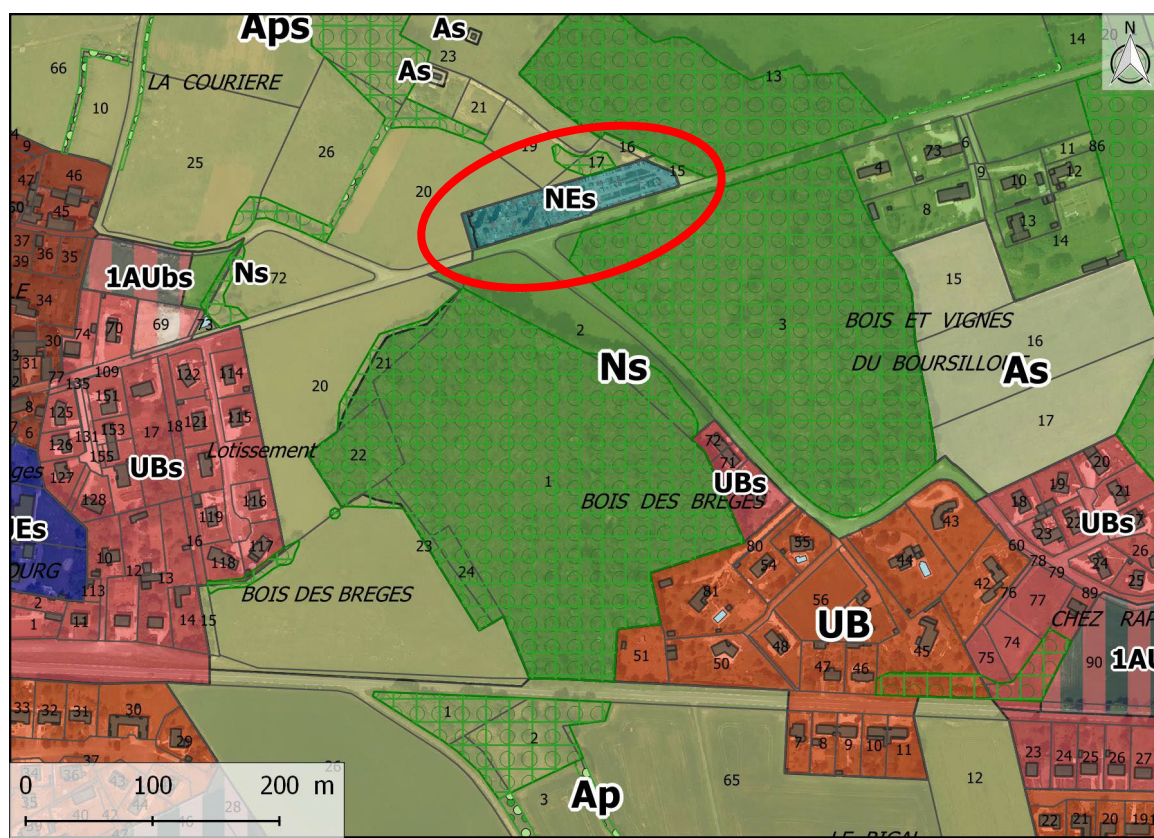
Commune : SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT

Intitulé du STECAL : Secteur NES - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif – Soumis au règlement d'un SPR

Usage du STECAL : Cimetière

Surface du STECAL : 4 862 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, Bois du Boursillout



STECAL 5 : COULGENS / NE

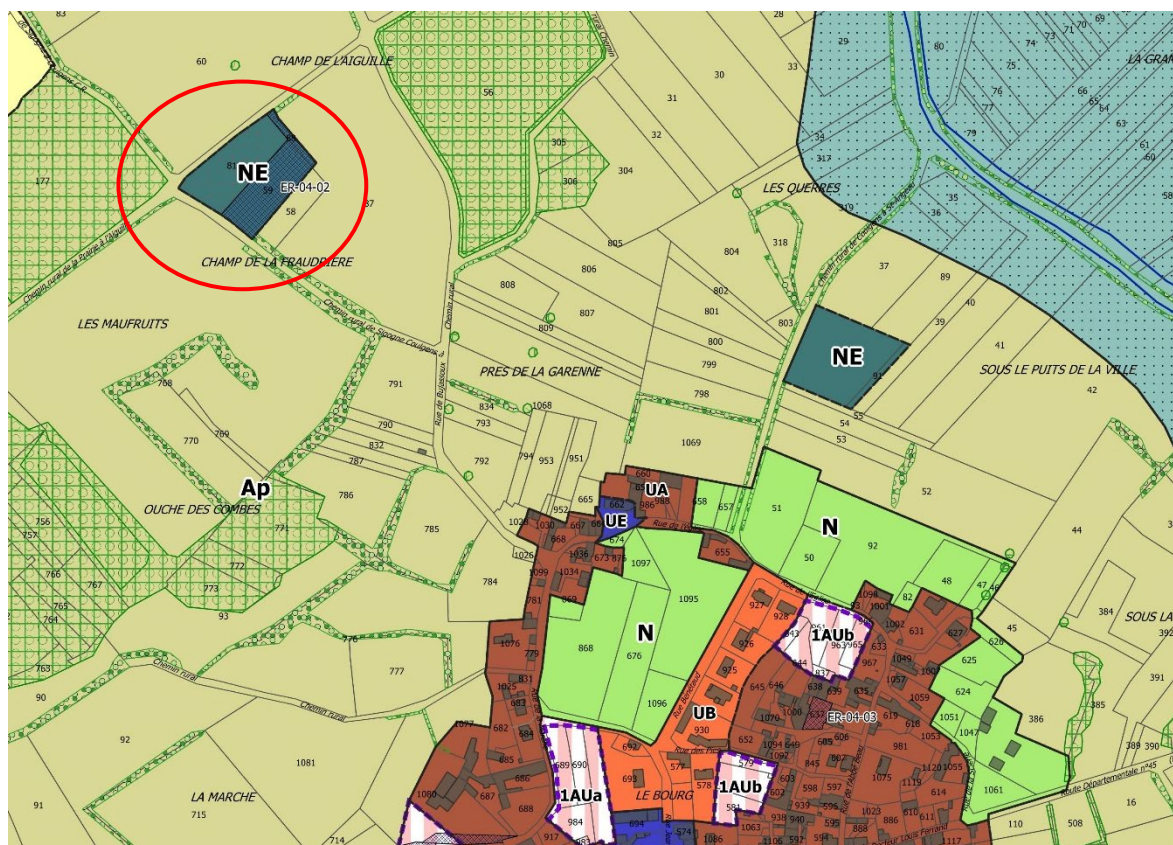
Commune : COULGENS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Cimetière / extension du cimetière

Surface du STECAL : 6 962 m² dont 3 699 m² existants et 3 263 m² en extension (emplacement réservé)

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, au Champ de la Fraudrière



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 6 : LA ROCHEFOUCAULD / NEs

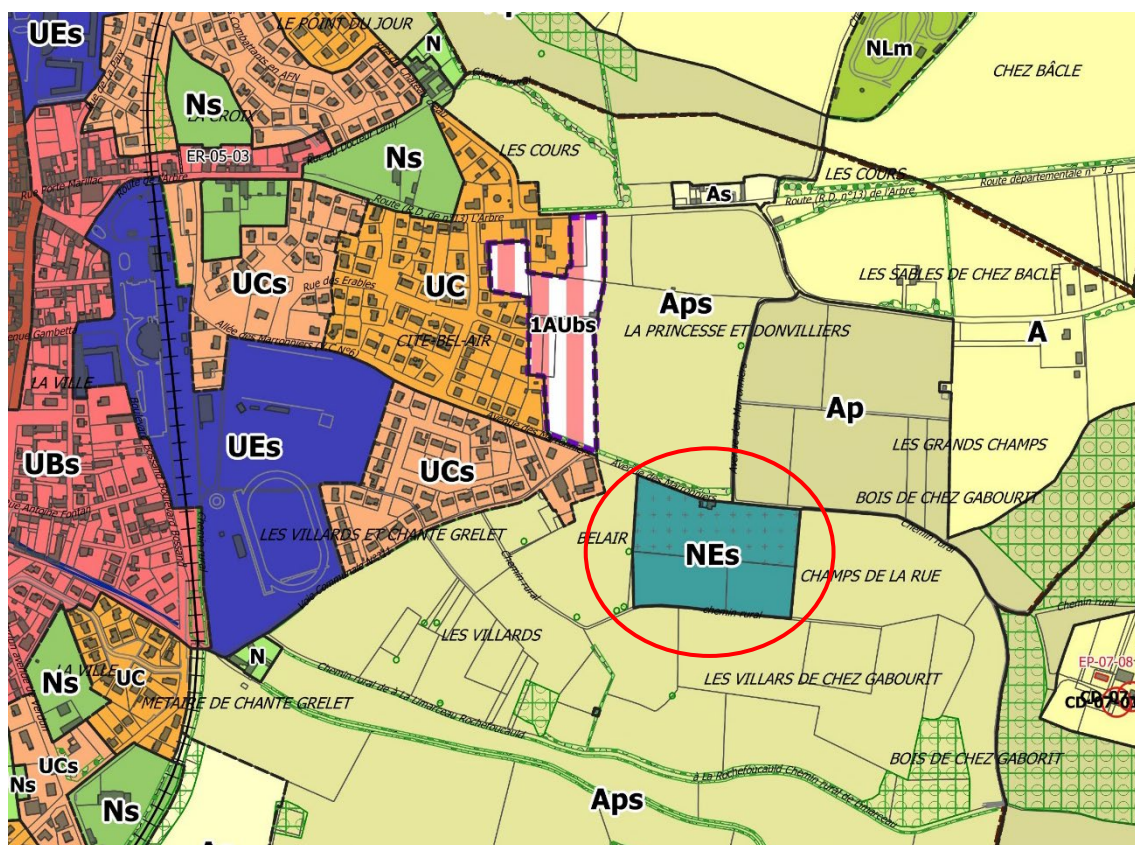
Commune : LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS / LA ROCHEFOUCAULD

Intitulé du STECAL : Secteur NEs - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif, soumis au règlement d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Usage et vocation du STECAL : Cimetière / extension du cimetière

Surface du STECAL : 35 539 m² dont 19 475 m² existants et 16 064 m² en extension

Localisation du STECAL : Est de la ville, aux Champs de la Rue



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 7 : LA ROCHETTE / NE

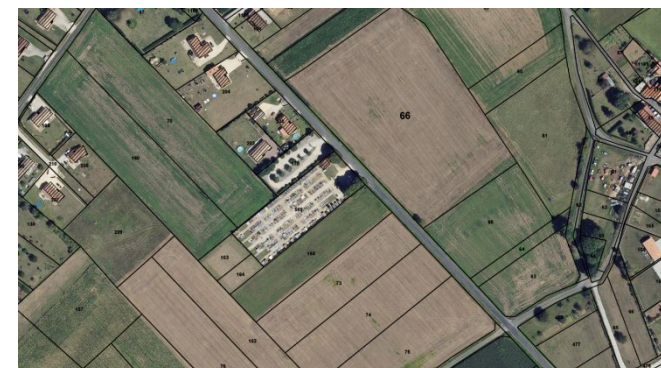
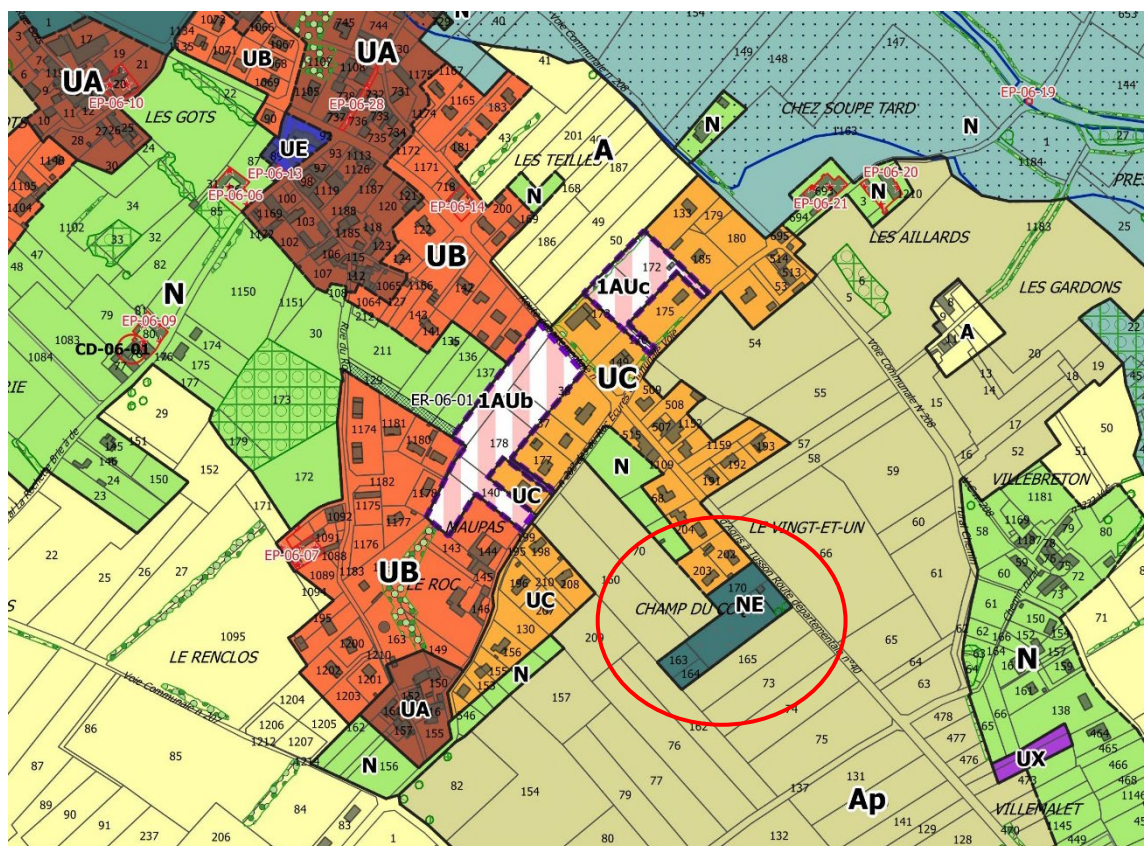
Commune : LA ROCHEETTE

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Cimetière / extension du cimetière

Surface du STECAL : 6 940 m² dont 5 566 m² existants et 1 374 m² en extension

Localisation du STECAL : Sud-ouest du bourg, au Champ du Coq



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Urbam)

STECAL 9 : SAINT-ADJUTORY / NE

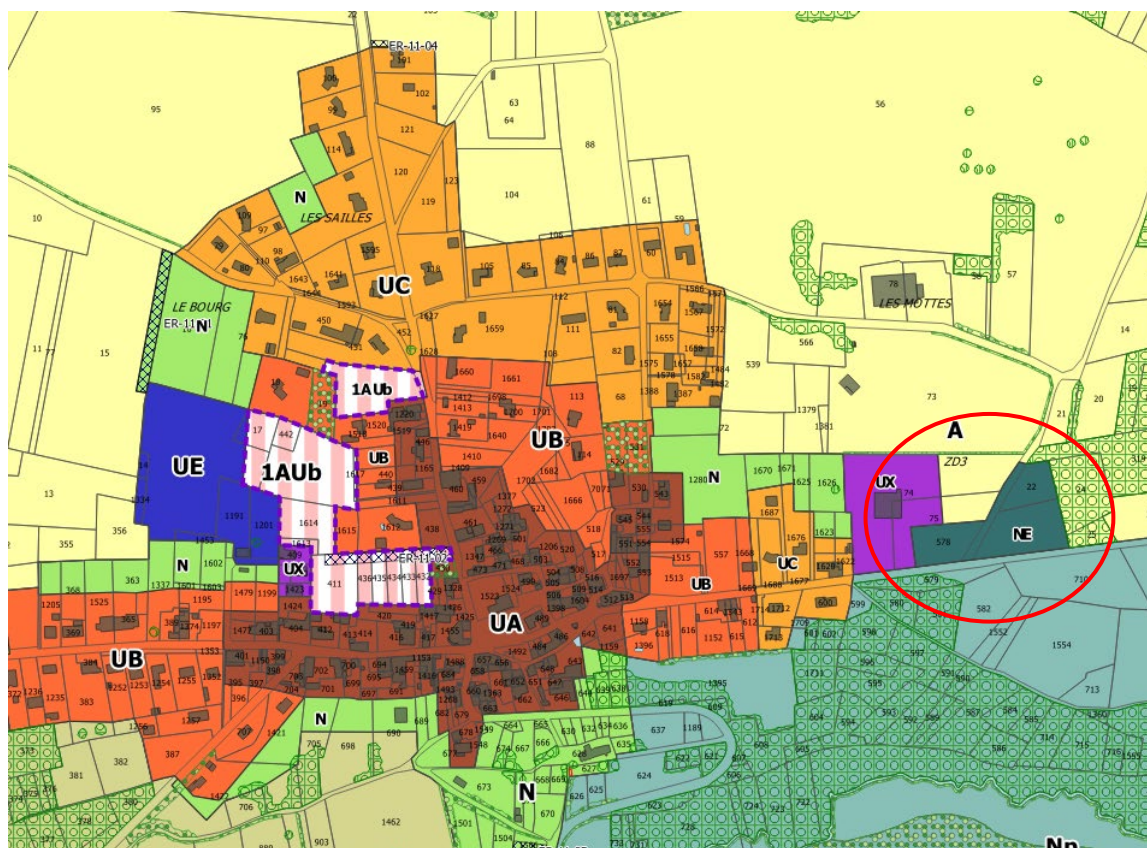
Commune : SAINT-ADJUTORY

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Cimetière / extension du cimetière

Surface du STECAL : 7 907 m² dont 3 393 m² existants et 4 514 m² en extension

Localisation du STECAL : Est du bourg



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 10 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

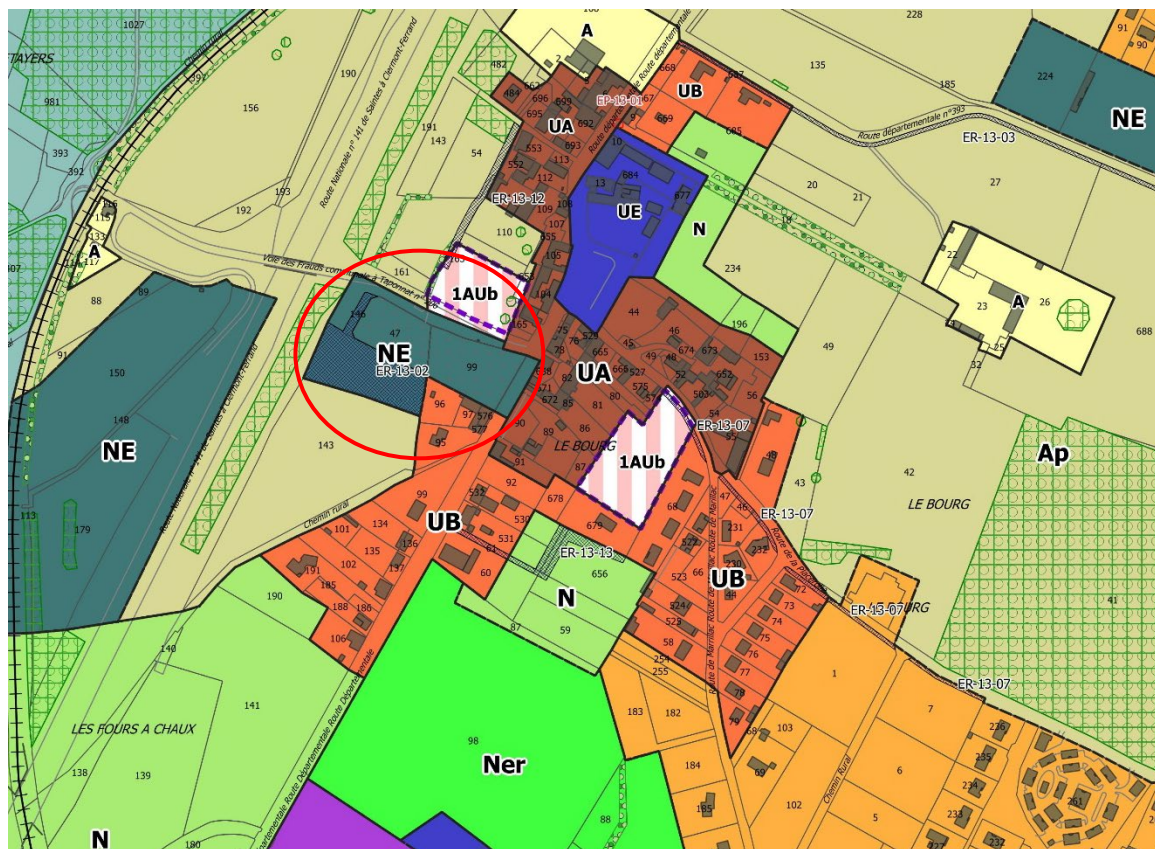
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Cimetière / extension du cimetière

Surface du STECAL : 12 425 m² dont 7 409 m² existants et 5 016 m² en extension (emplacement réservé)

Localisation du STECAL : Ouest du centre-bourg



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

	STECAL 5. COULGENS / NE	STECAL 6. LA ROCHEFOUCAULD / NE	STECAL 7. LA ROCHETTE / NE	STECAL 8. PRANZAC / NE	STECAL 9. SAINT-ADJUTORY / NE	STECAL 10. TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE
Usage actuel du site	Espace vert entretenu	Culture	Culture	Culture	Prairie de fauche (OB 22), stationnement et espace vert entretenu (OC 578)	Culture
Objectifs des secteurs	Extension des différents cimetières			Extension des différents cimetières		
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ces secteurs se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.					
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant (une parcelle d'un seul tenant).	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant (deux parcelles adjacentes).	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant (deux parcelles adjacentes).	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant (trois parcelles adjacentes).	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant (une parcelle d'un seul tenant pour le cimetière - OB 22 - et une autre pour le stationnement, pour partie déjà occupée - OC 578 -).	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation foncière du site d'extension au regard de la configuration du cimetière existant.

	STECAL 5. COULGENS / NE	STECAL 6. LA ROCHEFOUCAULD / NE	STECAL 7. LA ROCHETTE / NE	STECAL 8. PRANZAC / NE	STECAL 9. SAINT-ADJUTORY / NE	STECAL 10. TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les équipements sportifs - hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur limitée à 7 m à l'égout et à 10 m au faîtage -. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.					
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / de connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 3 263 m ² d'espaces NAF. Secteur déjà artificialisé. Absence d'enjeux et d'incidences significatives.	Consommation de 16 064 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur agricole.	Consommation de 1 374 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur agricole.	Consommation de 5 974 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur agricole.	Consommation de 4 514 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel.	Consommation de 5 016 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur agricole.

STECAL 11 : AGRIS / NE

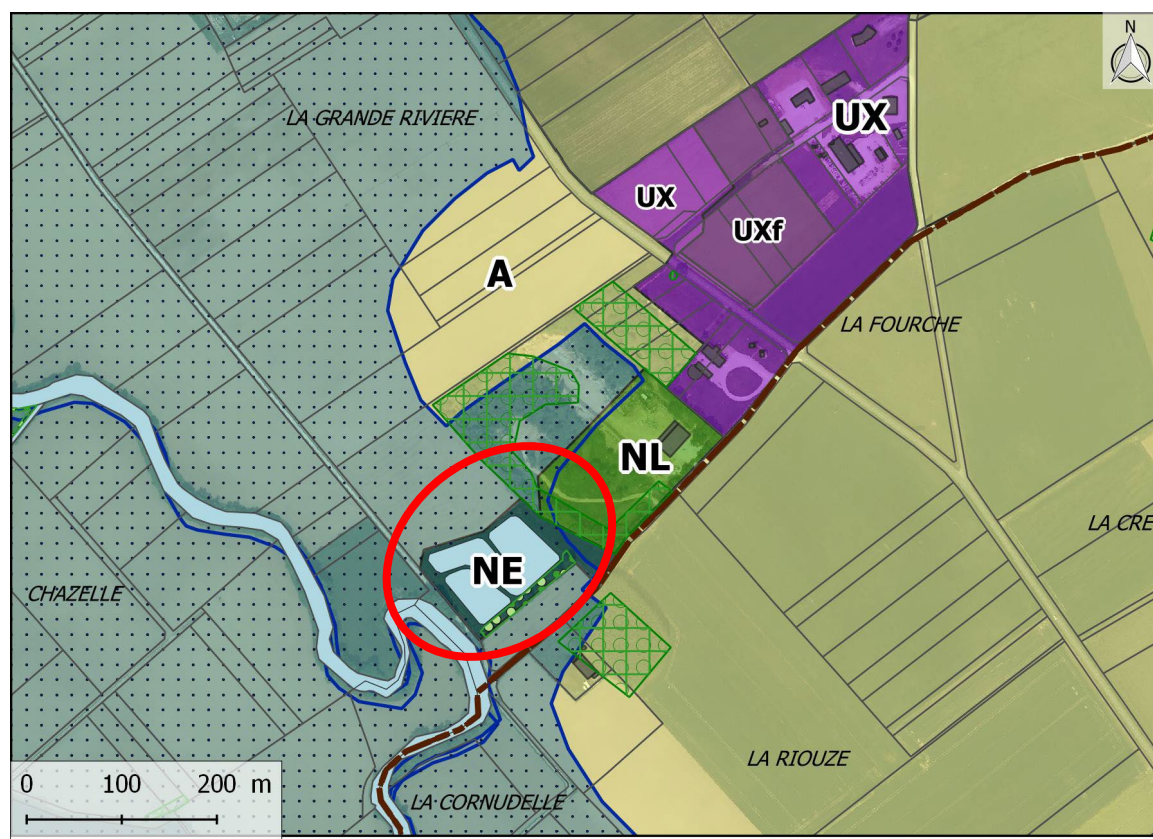
Commune : AGRIS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 14 125 m²

Localisation du STECAL : Est du Bourg, au Sud-Ouest de la zone d'activité de la Fourche



STECAL 12 : AGRIS / NE

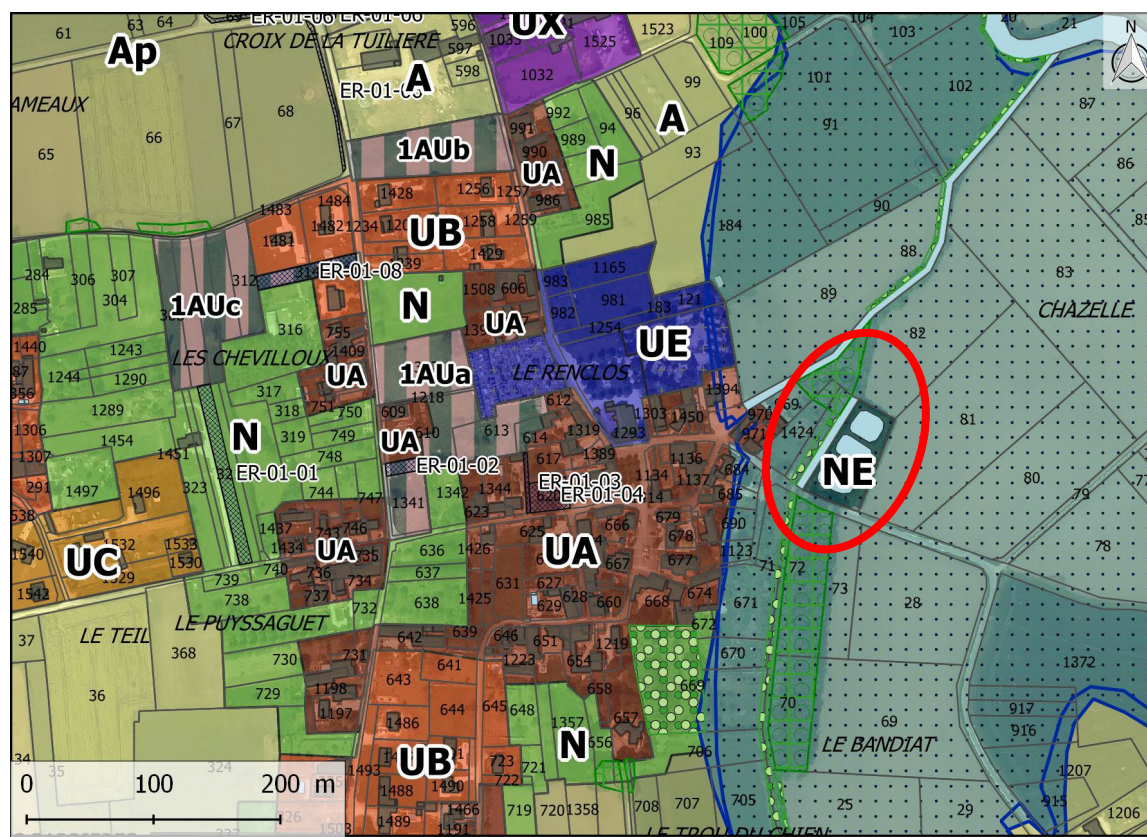
Commune : AGRIS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 3 329 m²

Localisation du STECAL : Est du Bourg, Chazelle



STECAL 13 : AGRIS / NE

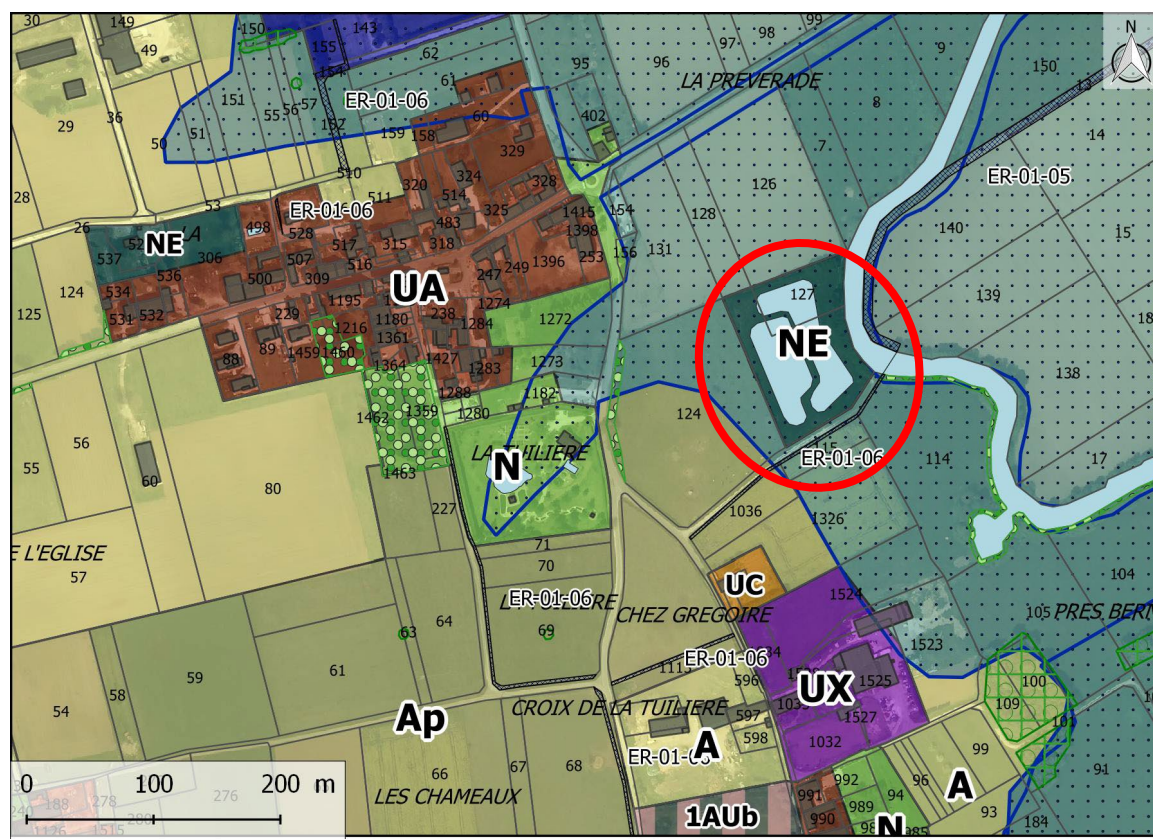
Commune : AGRIS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 10 288 m²

Localisation du STECAL : Nord du Bourg, La Grange



STECAL 14 : CHAZELLES / NE

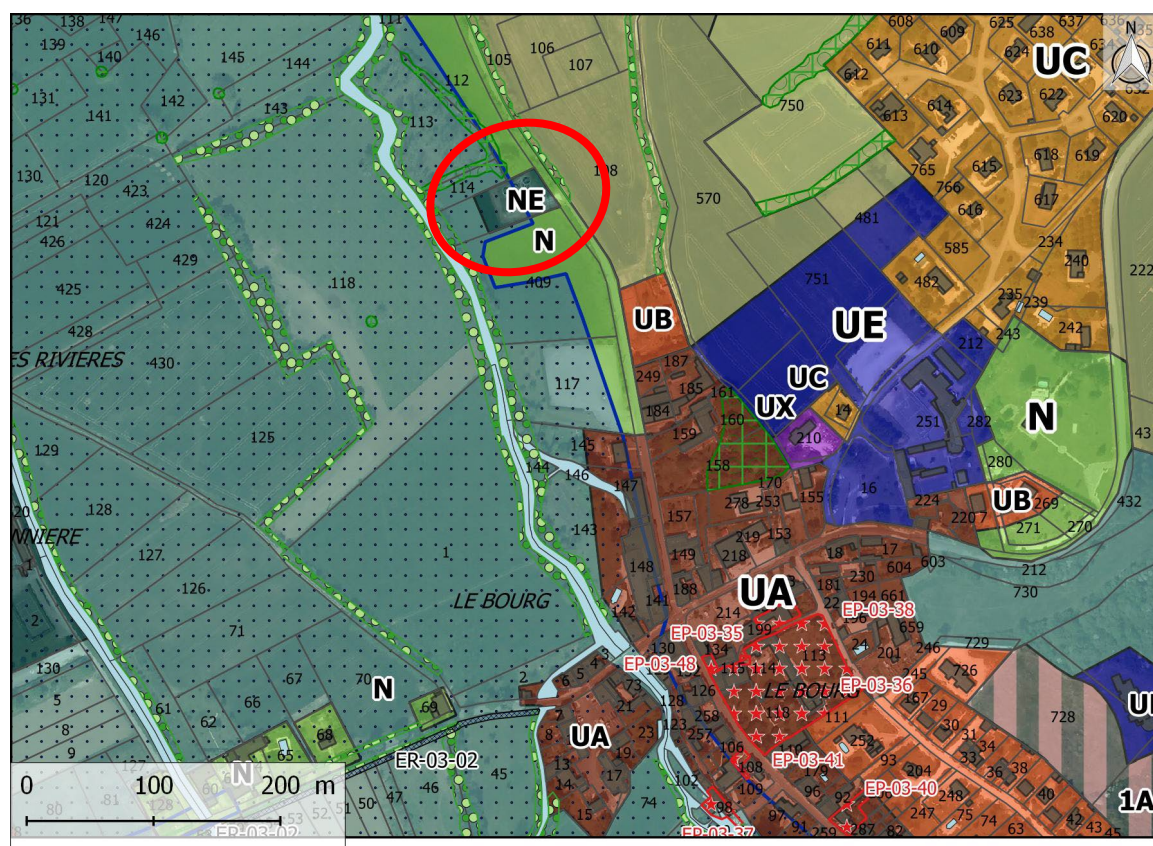
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage - STEP

Surface du STECAL : 1 891 m²

Localisation du STECAL : Nord du Bourg, Le Champ de la Croix



STECAL 15 : COULGENS / NE

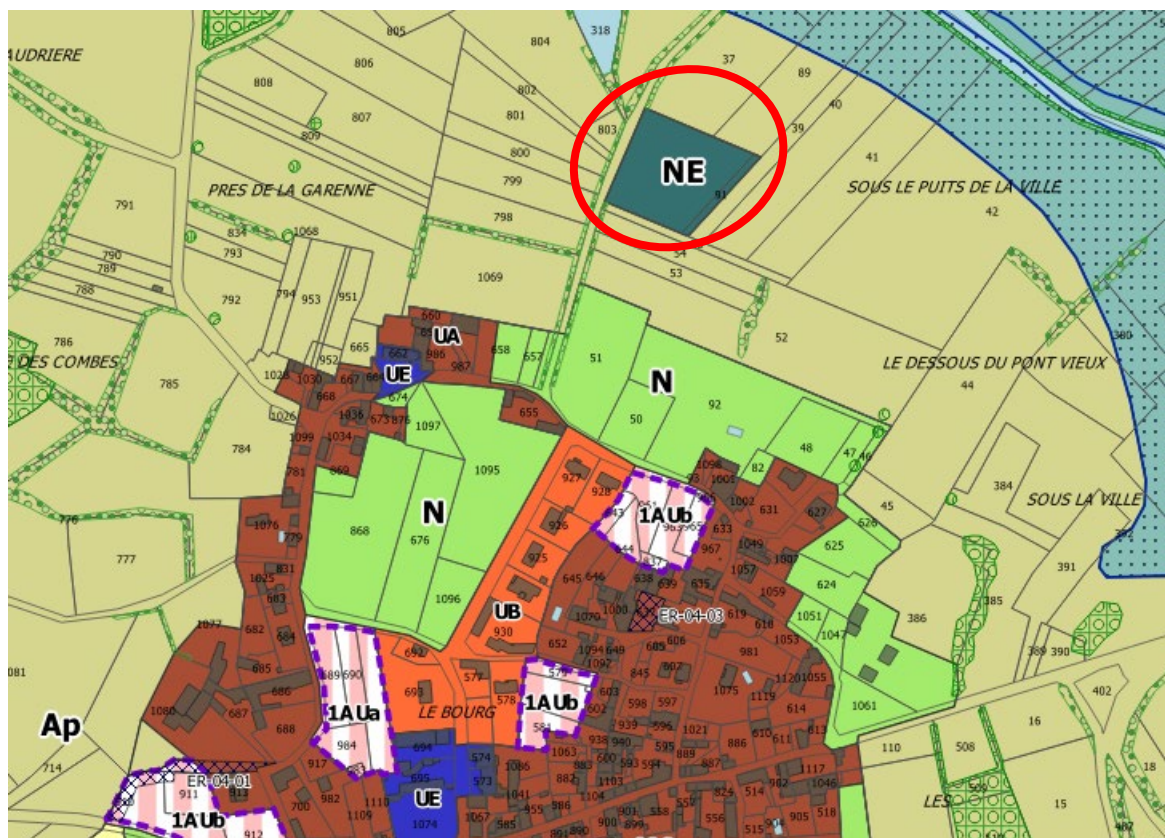
Commune : COULGENS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 5 699 m²

Localisation du STECAL : Nord du Bourg



STECAL 16 : MARILLAC-LE-FRANC / NE

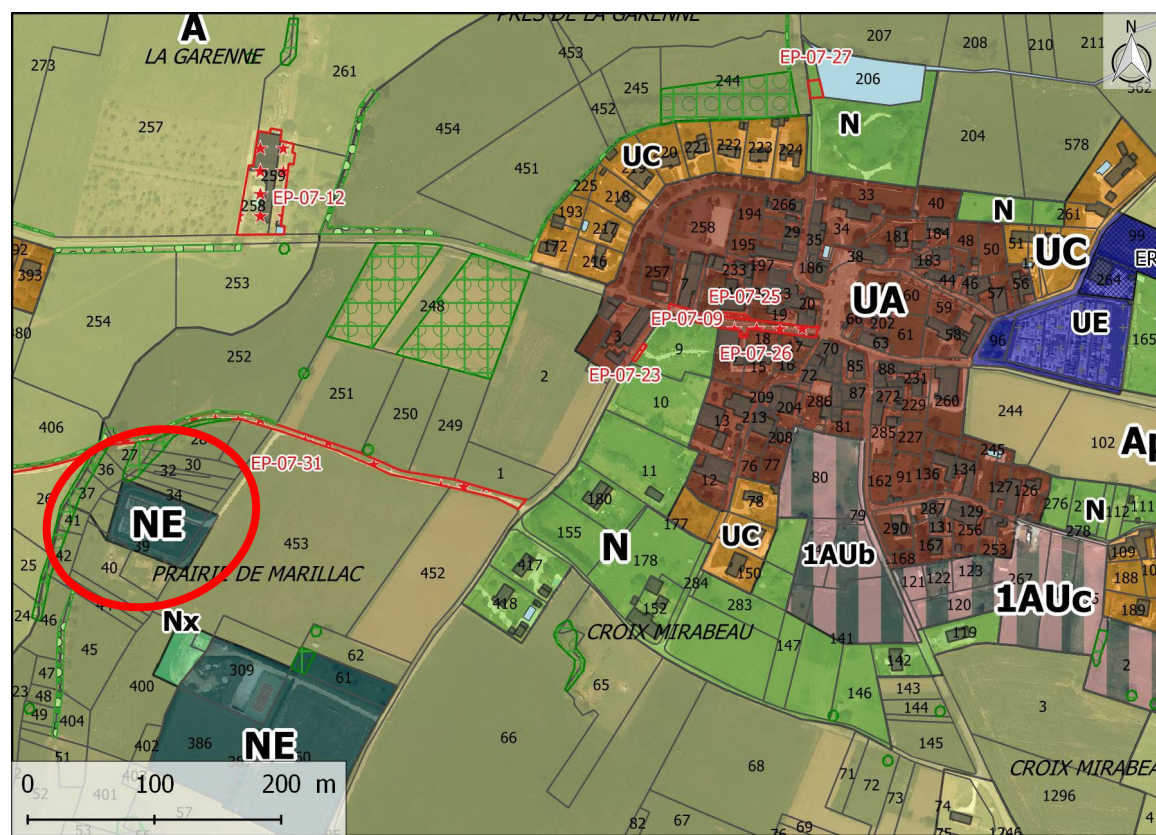
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 3 658 m²

Localisation du STECAL : Ouest du Bourg de Marillac, Prairie de Marillac



STECAL 17 : PRANZAC / NE

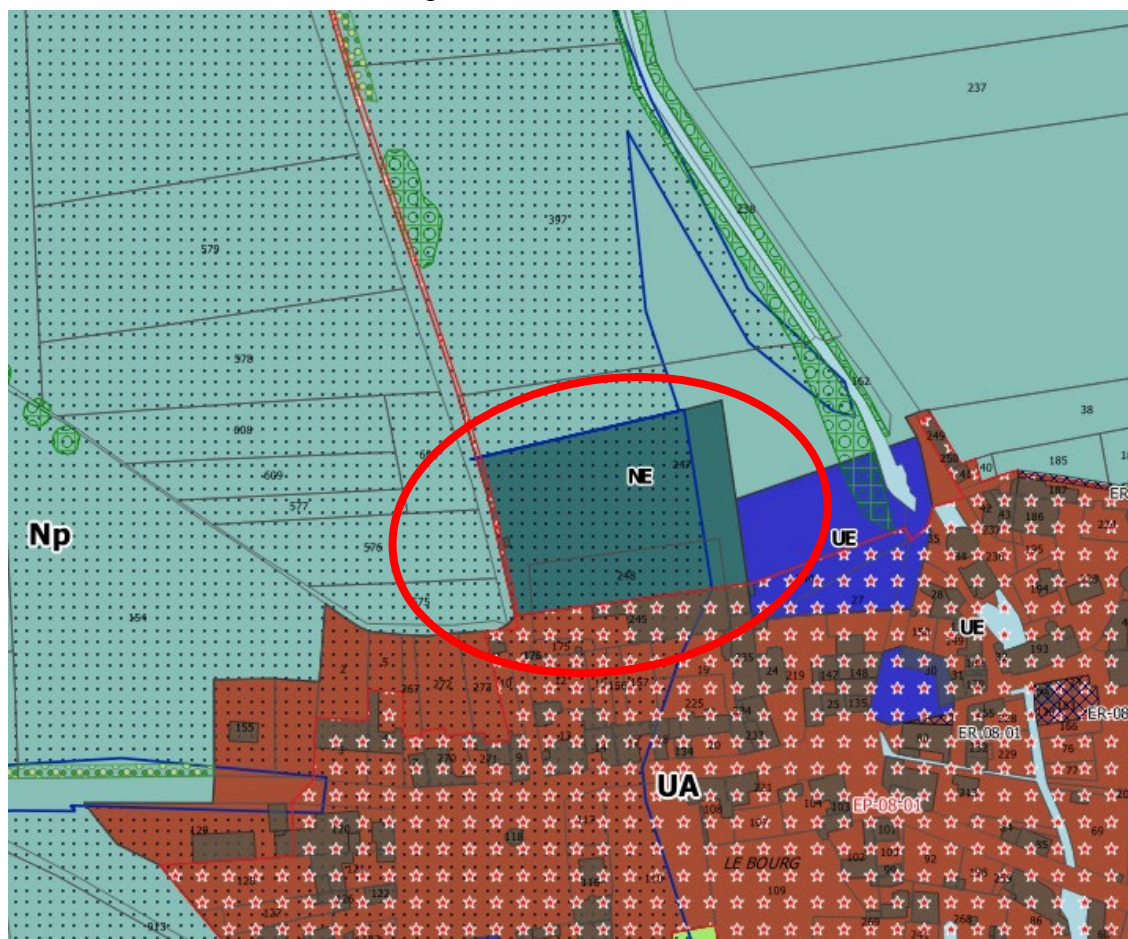
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Autres équipements / Terrain pour l'accueil d'événements / création d'un équipement d'assainissement semi-collectif

Surface du STECAL : 12 008 m²

Localisation du STECAL : Nord du Bourg



	STECAL 17. PRANZAC / NE
Usage actuel du site	Prairie
Objectifs des secteurs	Création d'un équipement d'assainissement semi-collectif, Autres équipements en contexte naturel
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ces secteurs se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par les limites de la zone bleue du PPRI.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les équipements sportifs - hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur limitée à 7 m à l'égout et à 10 m au faîtage -. Les dispositions du PPRI s'appliquent (zone bleue).
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / de connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	<p style="text-align: center;">Consommation de 12 008 m² d'espaces NAF.</p> <p>Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel. Cette prairie est en revanche incluse à la zone bleue du PPRI ; elle appartient donc à la zone d'expansion du Bandiat. Cette artificialisation supplémentaire entrainera ainsi une diminution des capacités de circulation et d'expansion du cours d'eau, et pourra augmenter le risque d'inondation sur le secteur.</p> <p style="text-align: center;">Les prescriptions de construction édictées par le règlement de la zone bleue du PPRI seront à respecter :</p> <p style="text-align: center;">Les caves et les sous-sols sont interdits ;</p> <p style="text-align: center;">Le mobilier d'extérieur, à l'exclusion du mobilier aisément déplaçable, sera ancré ou rendu captif ;</p> <p style="text-align: center;">Les voies d'accès, les parkings, les aires de stationnement de toute nature doivent être arasés au niveau du terrain naturel</p> <p>Les réseaux électriques et les matériels électriques, électroniques, micromécaniques et appareils de chauffage, seront équipés d'un dispositif de mise hors service automatique ou seront placés au-dessus de la cote de sécurité</p>

STECAL 18 : RIVIERES / NE

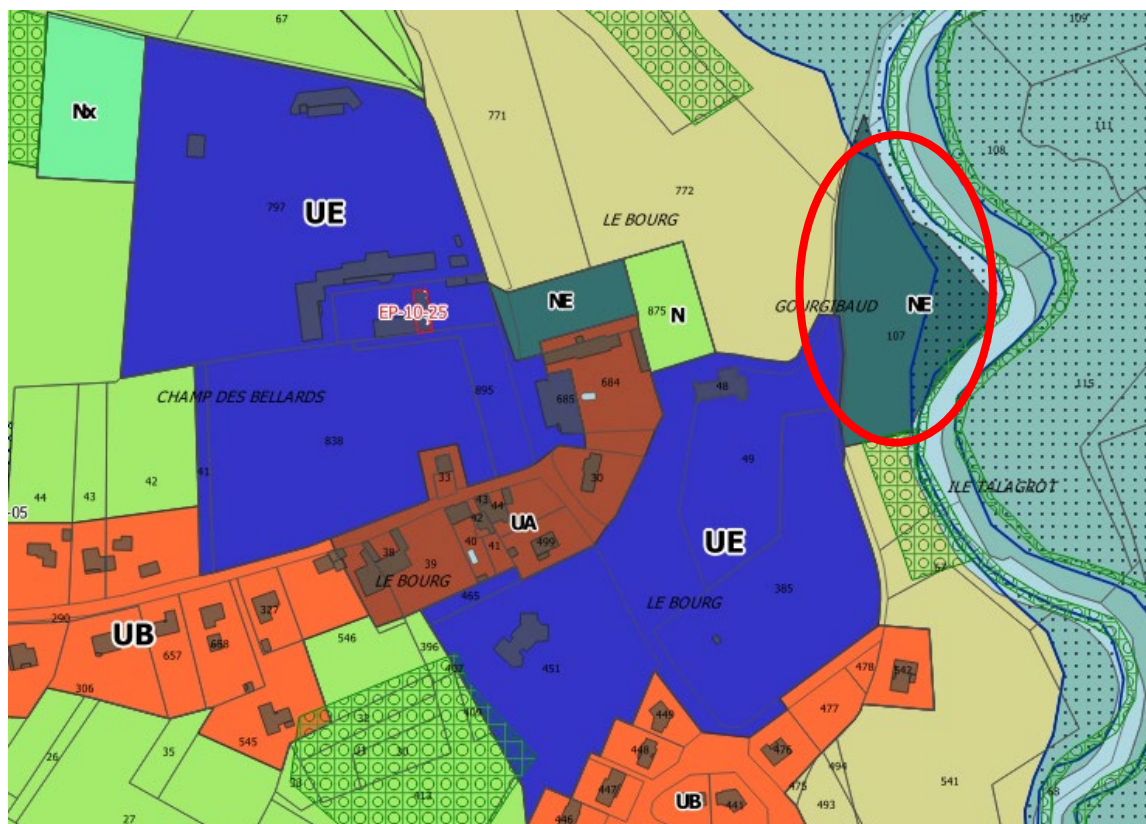
Commune : RIVIERES

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 9 097 m²

Localisation du STECAL : Est du Bourg, Gourgibaud



STECAL 19 : SAINT-ADJUTORY / NE

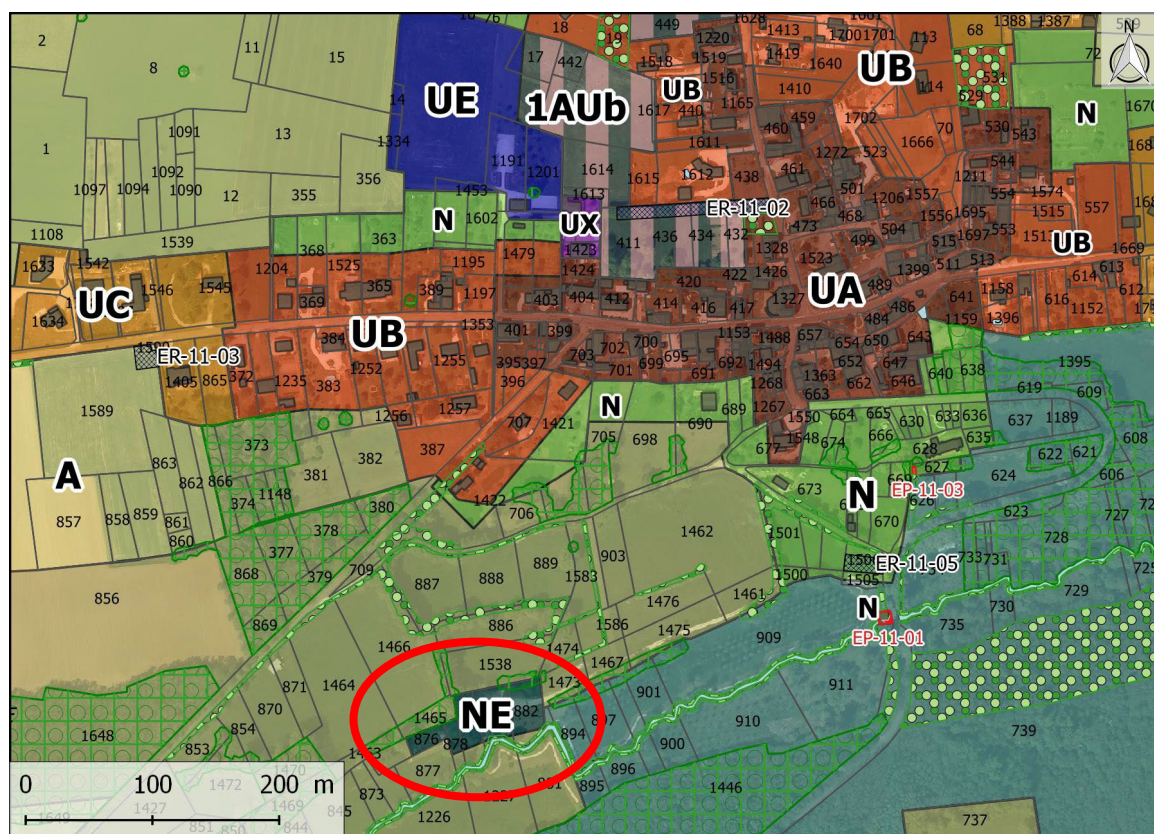
Commune : SAINT-ADJUTORY

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 3 465 m²

Localisation du STECAL : Sud du Bourg, La Petite Côte



STECAL 20 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

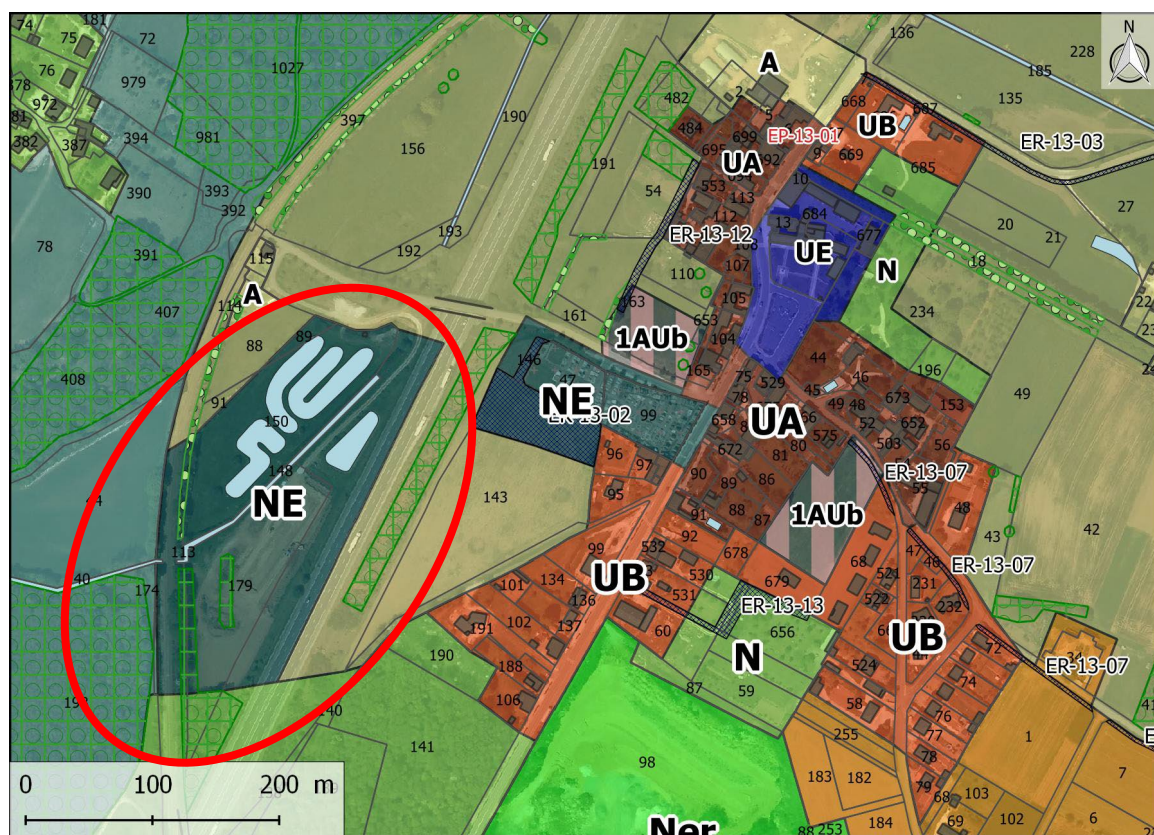
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 39 435 m²

Localisation du STECAL : Ouest du Bourg de Taponnat, Les Fours à Chaux



STECAL 21 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

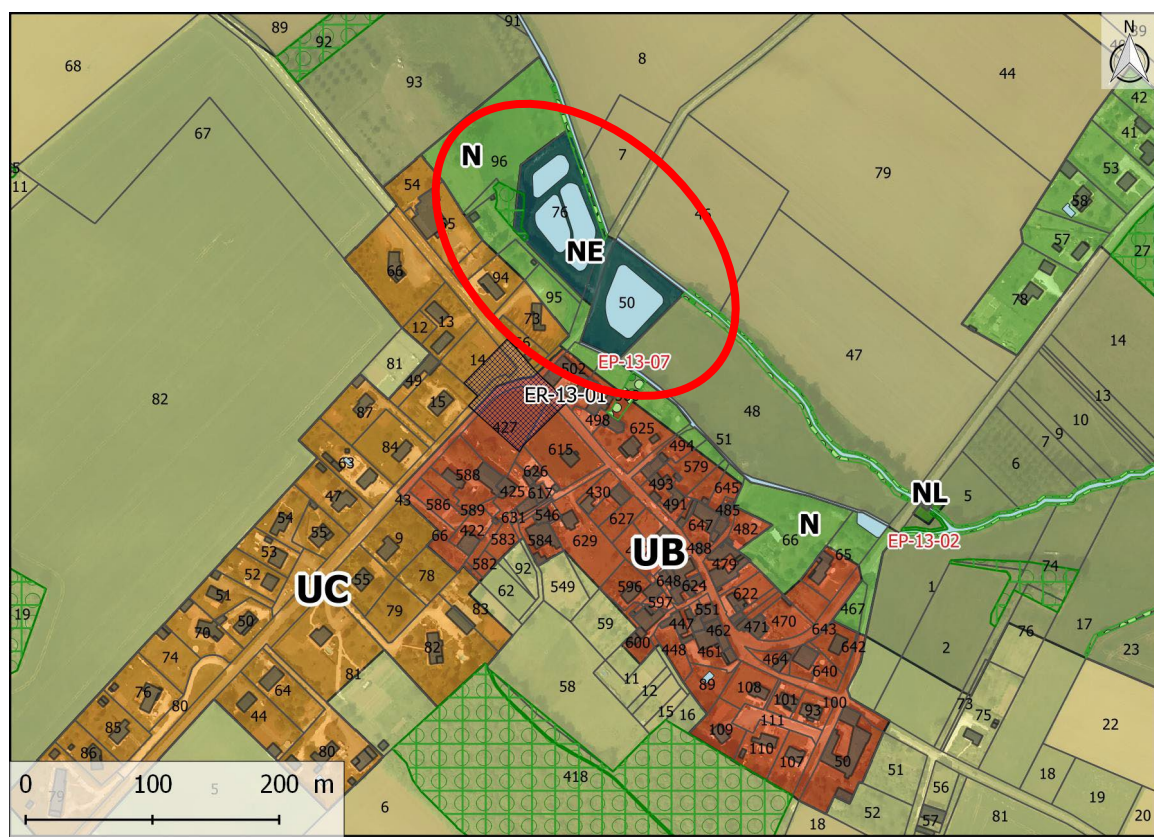
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 10 218 m²

Localisation du STECAL : Nord de Fleurignac



STECAL 22 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / NE

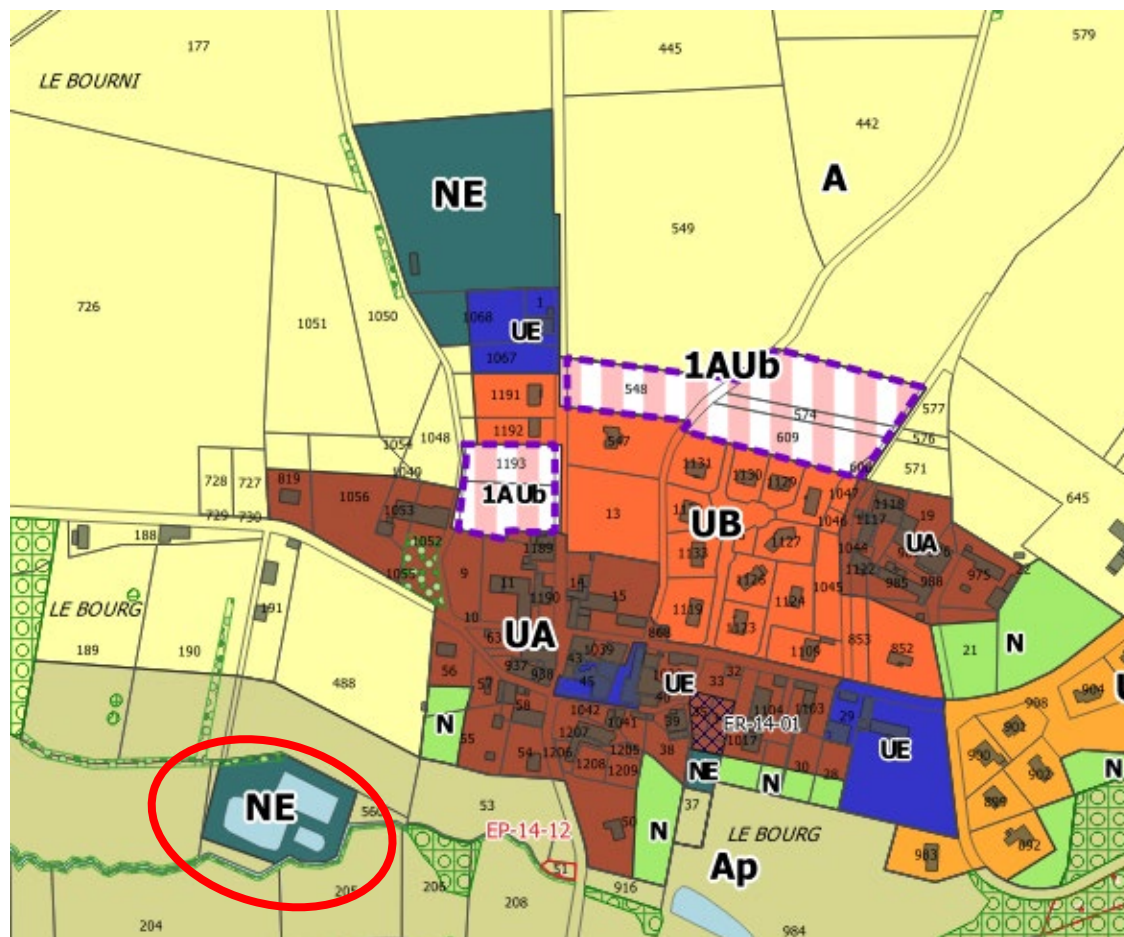
Commune : YVRAC-ET-MALLEYRAND

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Station de Lagunage

Surface du STECAL : 5 919 m²

Localisation du STECAL : Sud-Ouest du Bourg d'Yvrac



STECAL 23 : CHAZELLES / NE

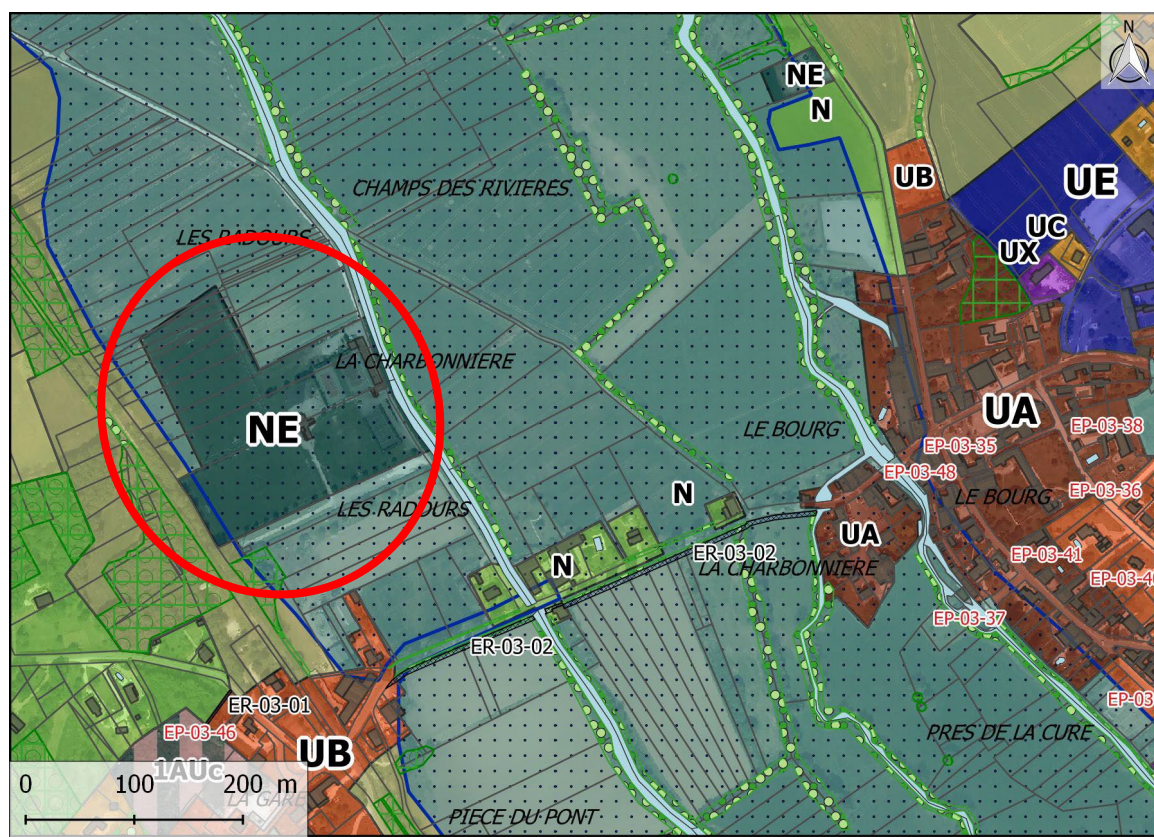
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Equipements Sportifs

Surface du STECAL : 34 534 m²

Localisation du STECAL : Ouest du Bourg, Au nord du noyau urbain de « la Gare »



STECAL 24 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

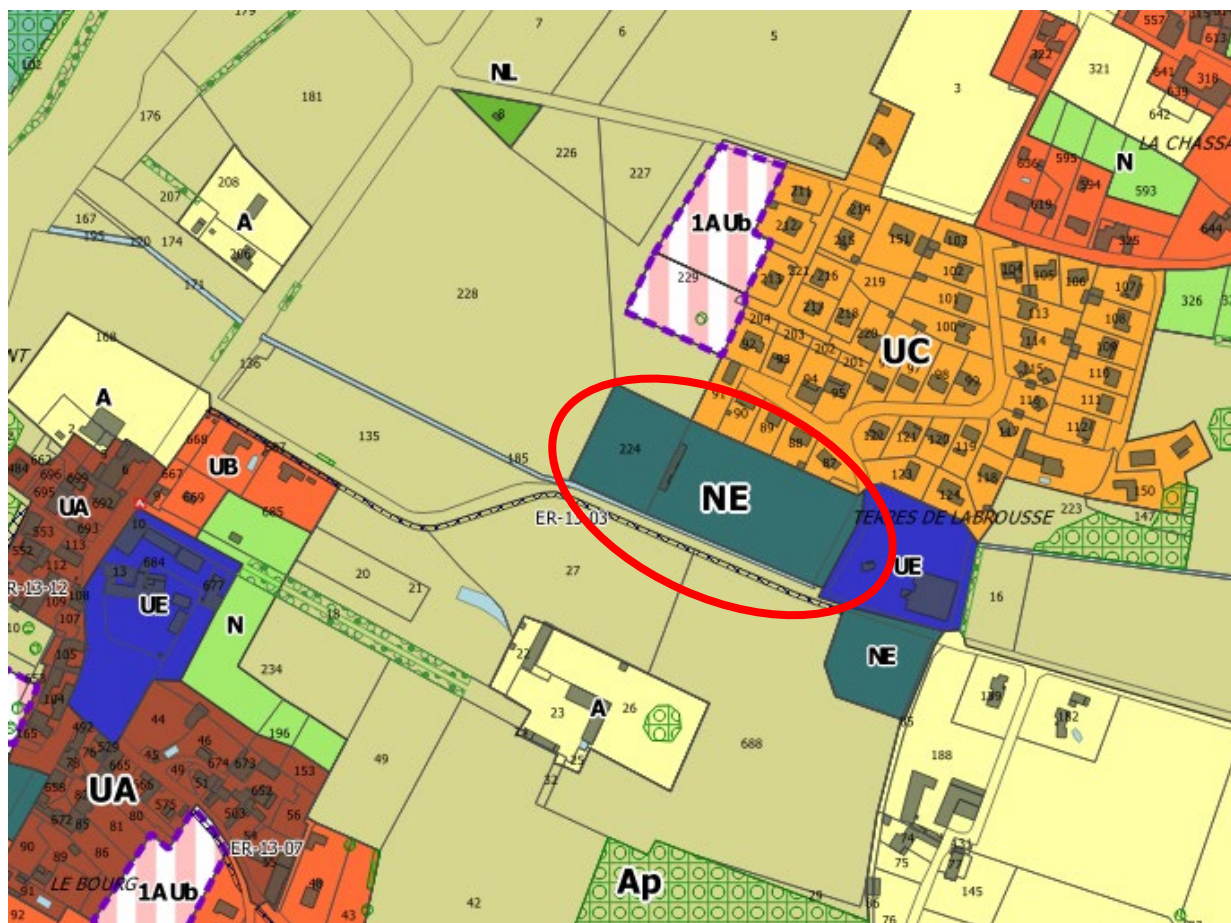
Commune : TAPONNAT_FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Equipements Sportifs

Surface du STECAL : 14 839 m²

Localisation du STECAL : Nord-Est du Bourg de Taponnat, Au Sud-Ouest de « La Chassagne », Terres de Labrousse



STECAL 25 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / NE

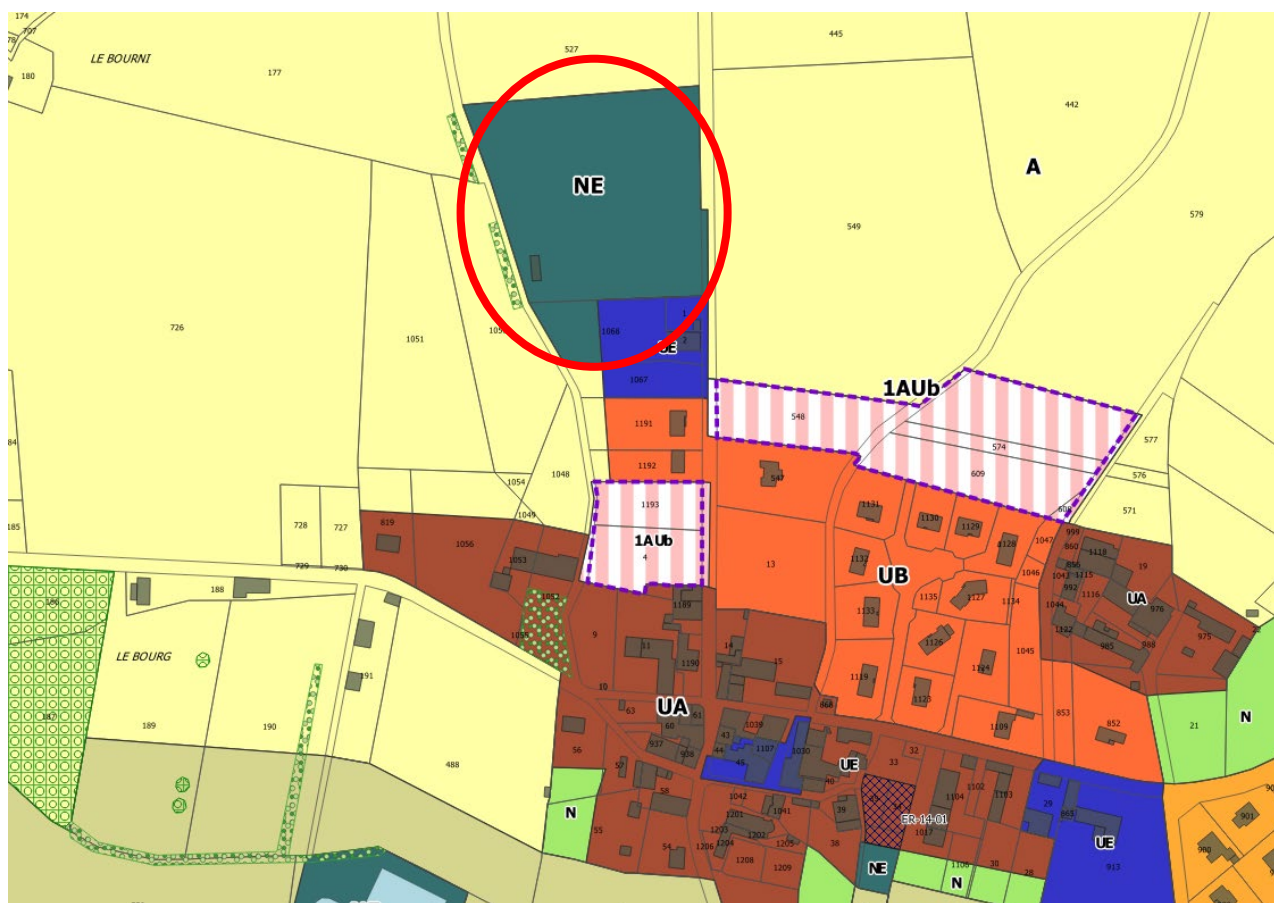
Commune : YVRAC-ET-MALLEYRAND

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Equipements Sportifs

Surface du STECAL : 14 890 m²

Localisation du STECAL : Nord du Bourg d'Yvrac



STECAL 26 : MARILLAC-LE-FRANC / NE

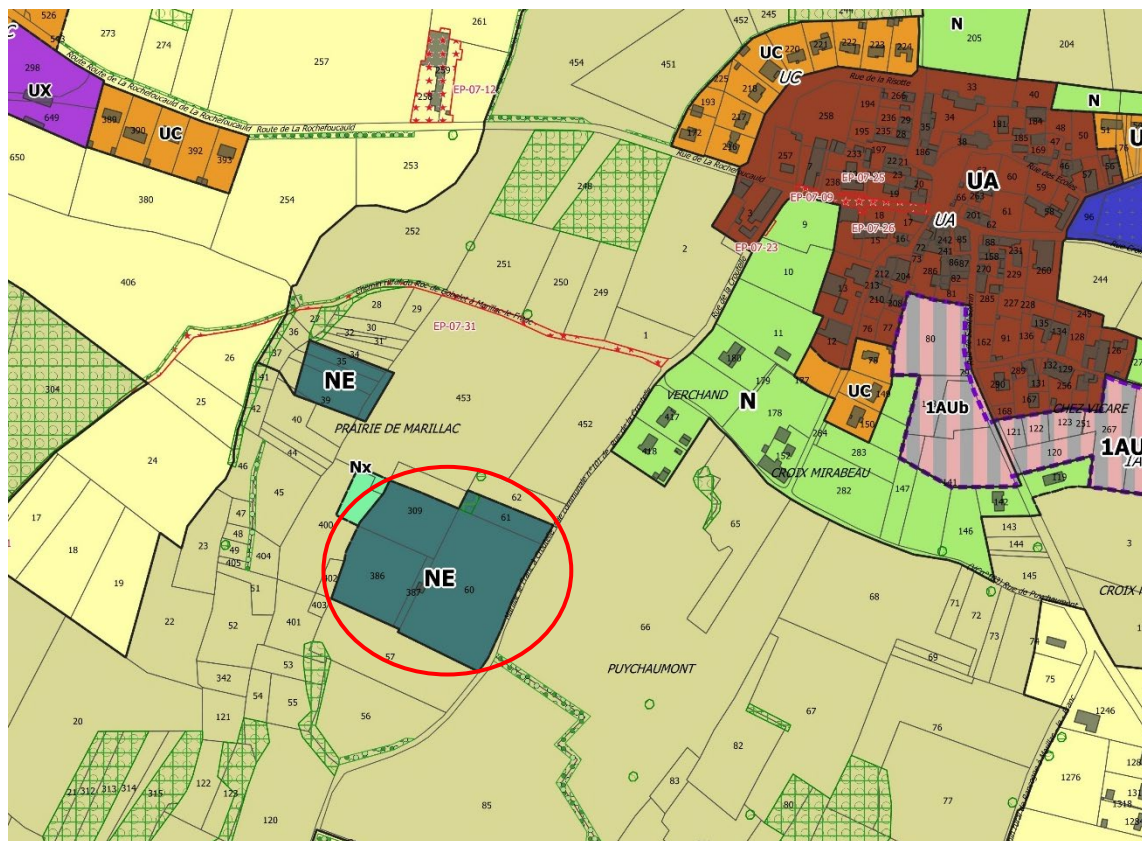
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Pôle sportif / extension du pôle sportif

Surface du STECAL : 19 623 m² dont 14 973 m² existants et 4 650 m² en extension

Localisation du STECAL : Sud-ouest du bourg, Prairie de Marillac



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 27 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

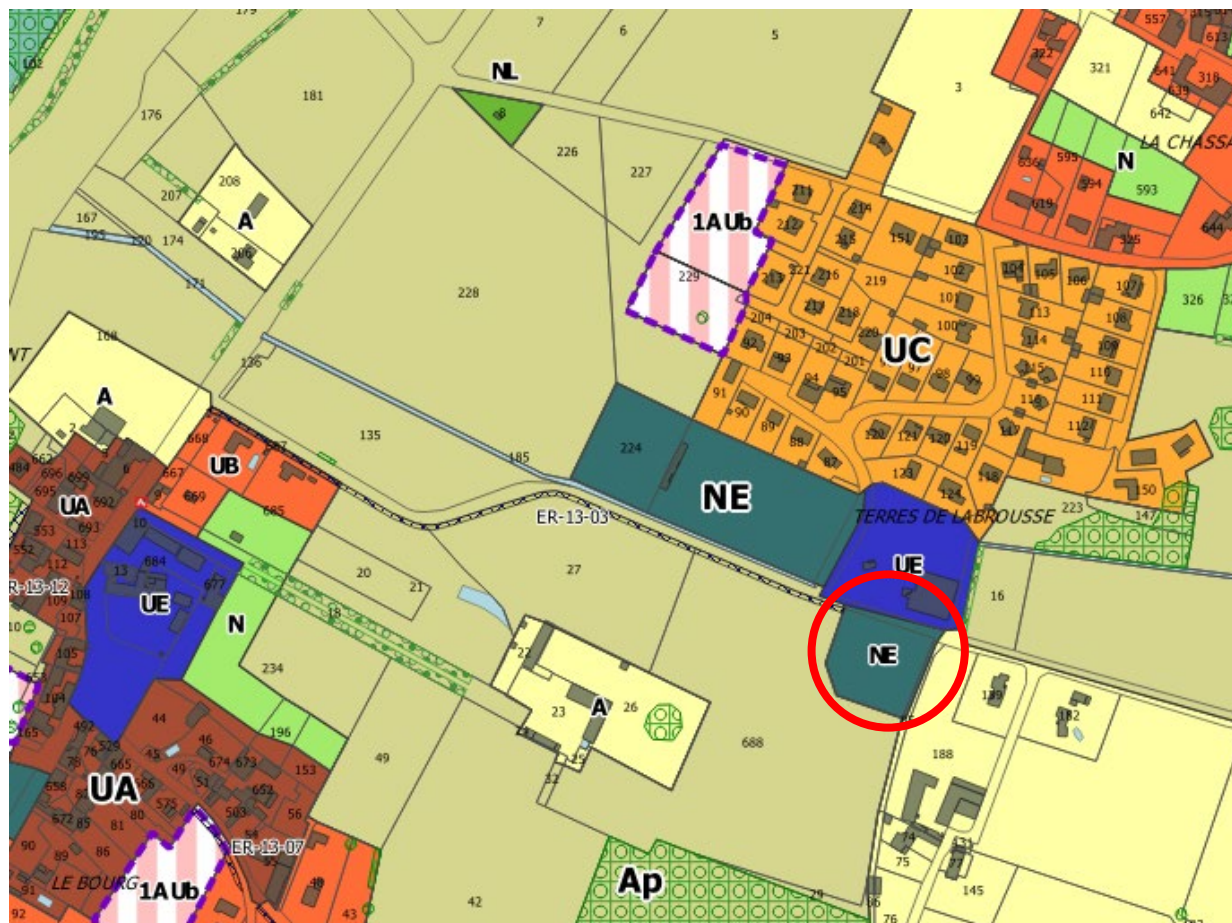
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Stationnement

Surface du STECAL : 4 530 m²

Localisation du STECAL : Nord-Est du Bourg de Taponnat, Au Sud-Ouest de « La Chassagne », Terres de Labrousse



STECAL 28 : AGRIS / NE

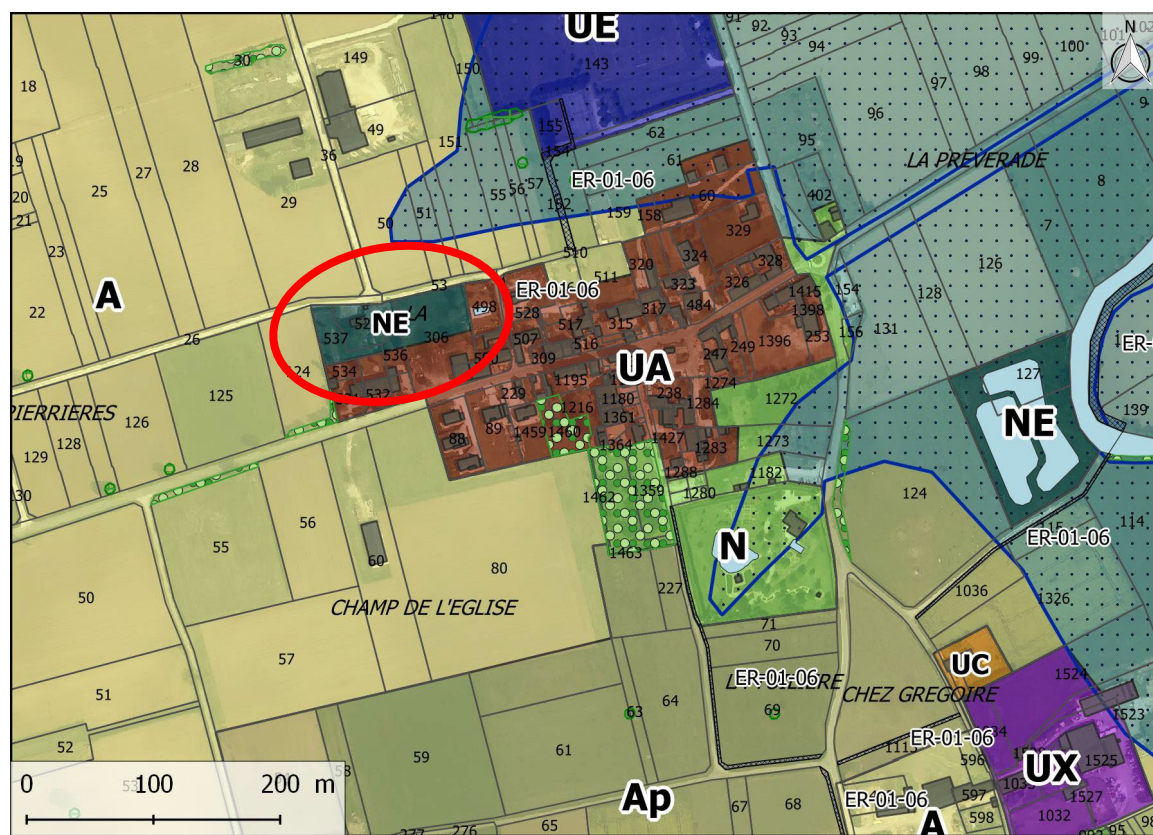
Commune : AGRIS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Autres équipements / PRECISIONS A OBTENIR LORS DE LA COMMISSION AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Surface du STECAL : 4 859 m²

Localisation du STECAL : Nord noyau urbain de « La Grange »



STECAL 29 : COULGENS / NE

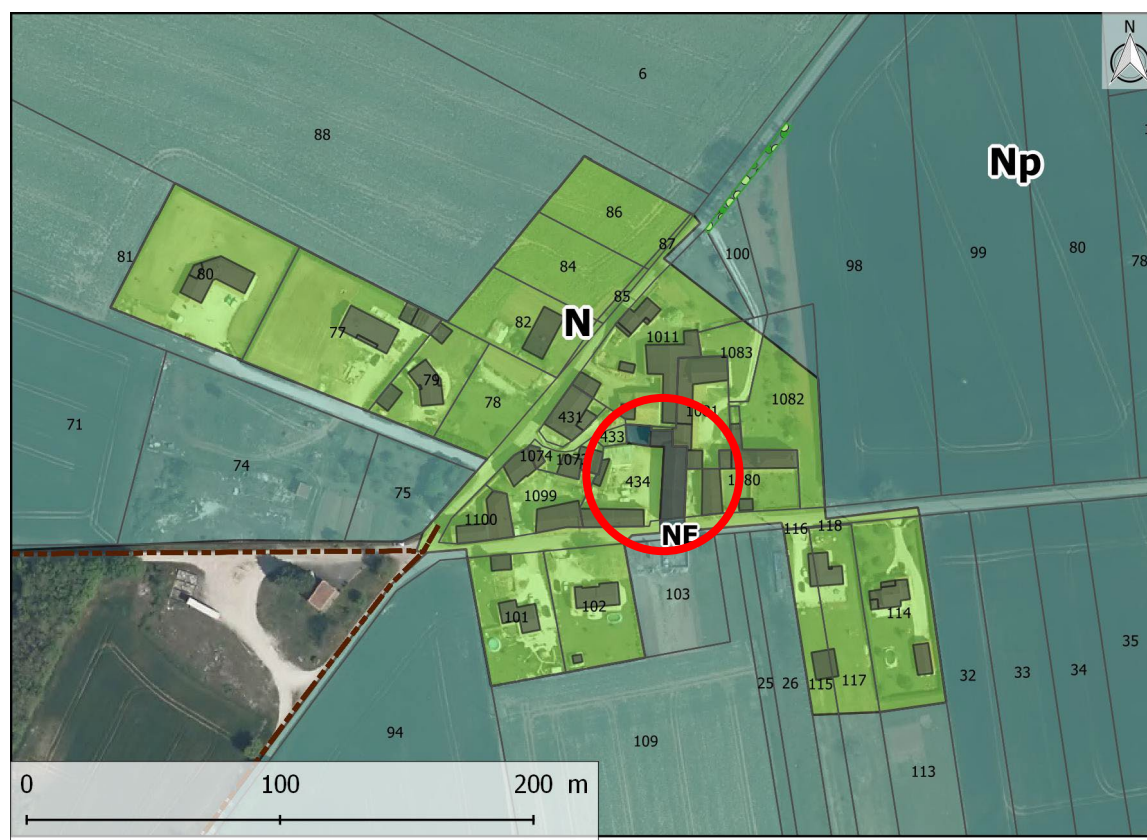
Commune : COULGENS

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Autres équipements / Ateliers Municipaux

Surface du STECAL : 442 m²

Localisation du STECAL : L'Aiguille



STECAL 30 : RIVIERES / NE

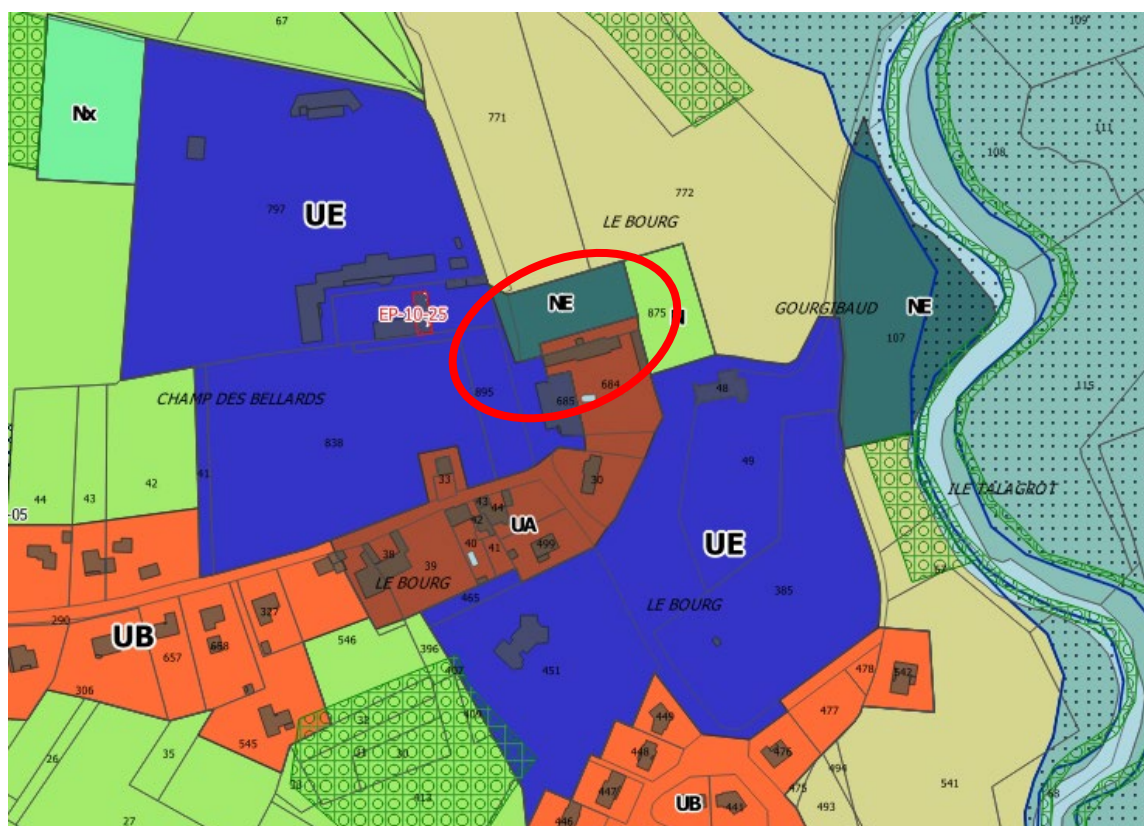
Commune : RIVIERES

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage du STECAL : Autres équipements / Terrain pour l'accueil d'événements

Surface du STECAL : 2 477 m²

Localisation du STECAL : Est du centre-bourg



STECAL 31 : LA ROCHETTE / NE

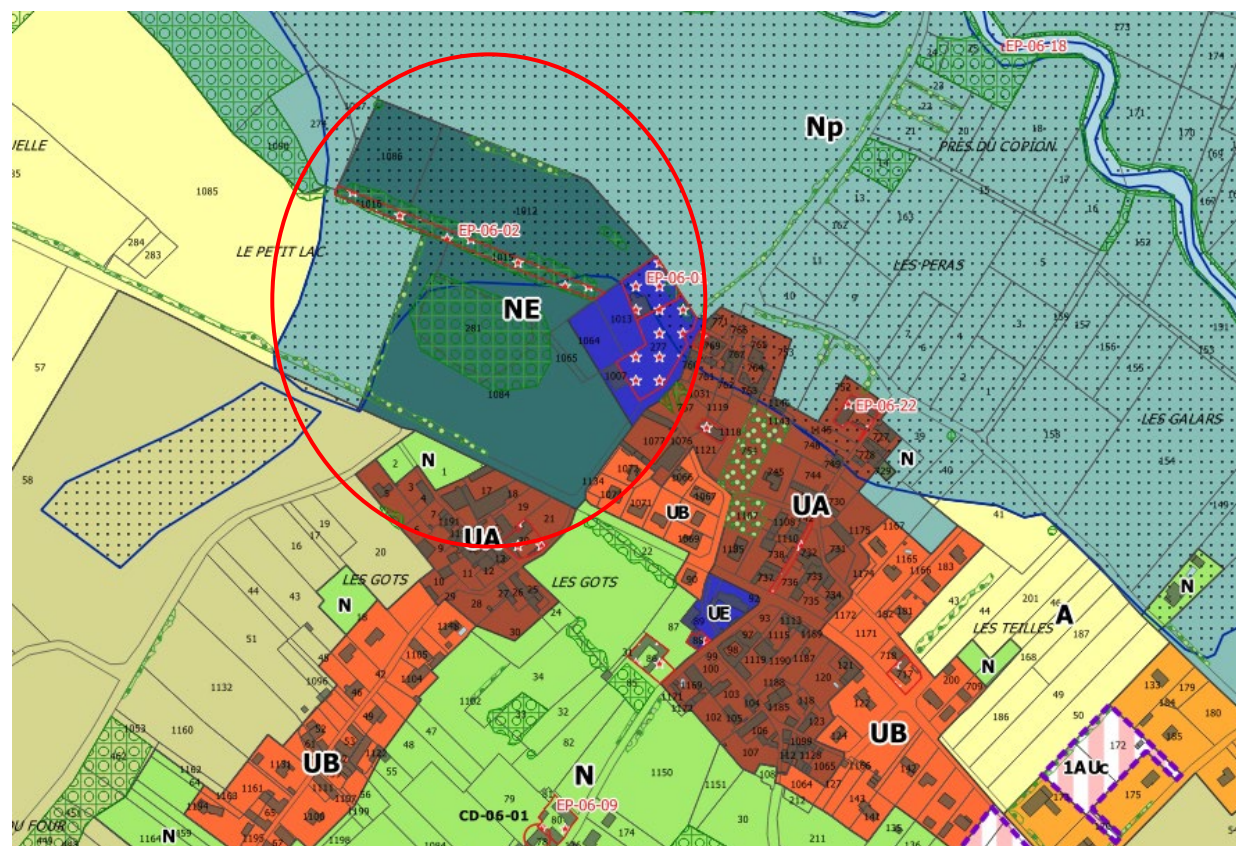
Commune : LA ROCLETTE

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Abords paysagers du château / mairie (Logis de La Rochette, classé Monument Historique)

Surface du STECAL : 64 430 m²

Localisation du STECAL : Centre-bourg, Logis de La Rochette



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Urbam)

STECAL 32 : LA ROCHETTE / NE

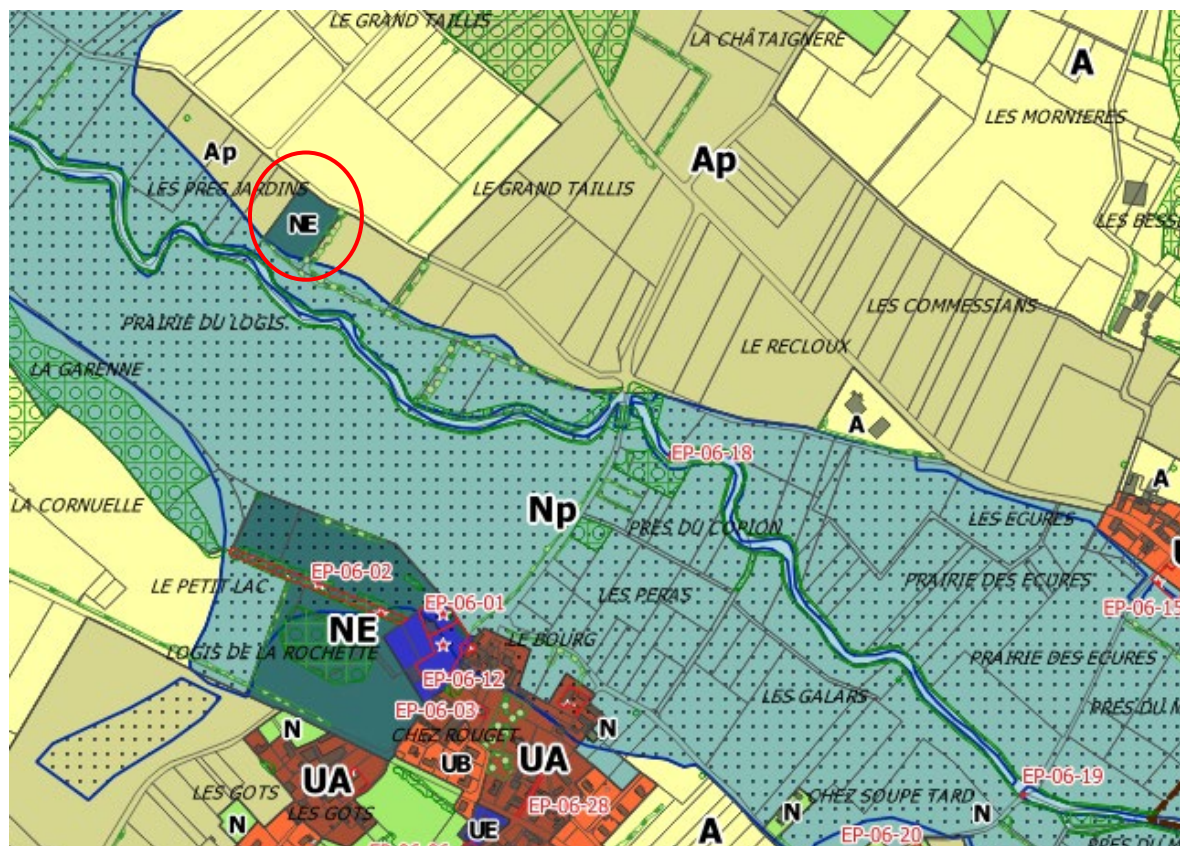
Commune : LA ROCHETTE

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Usage et vocation du STECAL : Autres équipements

Surface du STECAL : 6 214 m²

Localisation du STECAL : Nord du bourg, Prairie du Logis



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 34 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NE

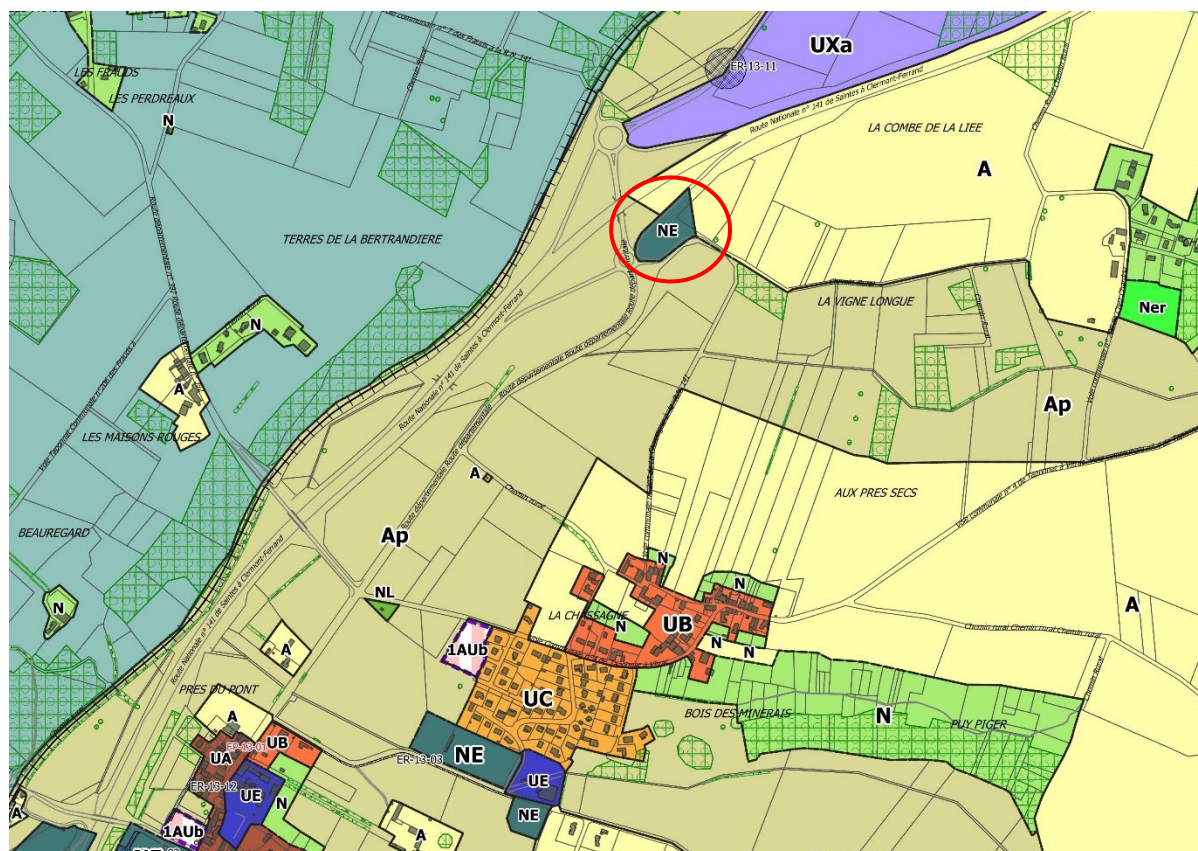
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Vocation du STECAL : Aire communale de covoiturage

Surface du STECAL : 8 560 m²

Localisation du STECAL : Nord du bourg et de La Chassagne / Sud de la future aire de services UXa



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 35 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / NE

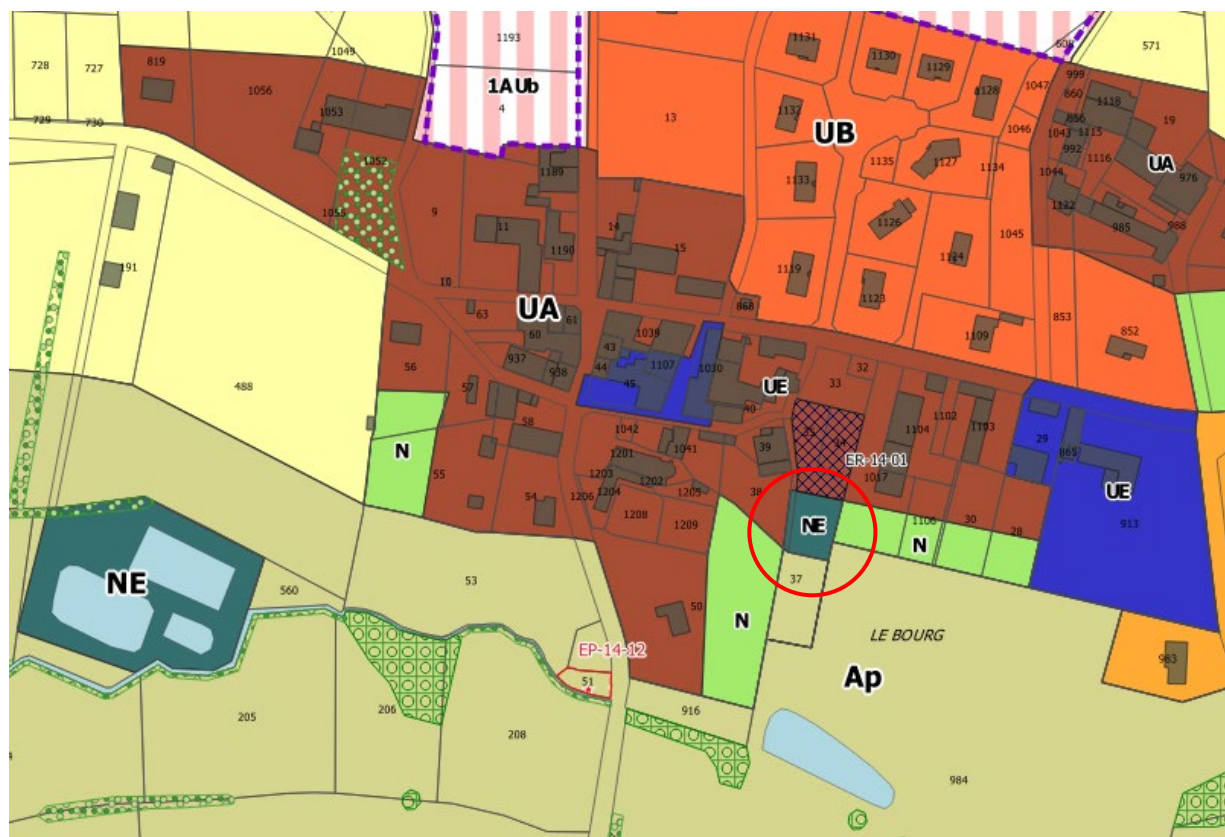
Commune : YVRAC-ET-MALLEYRAND

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Vocation du STECAL : Autres équipements

Surface du STECAL : 552 m²

Localisation du STECAL : Sud du centre-bourg



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 36 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / NE

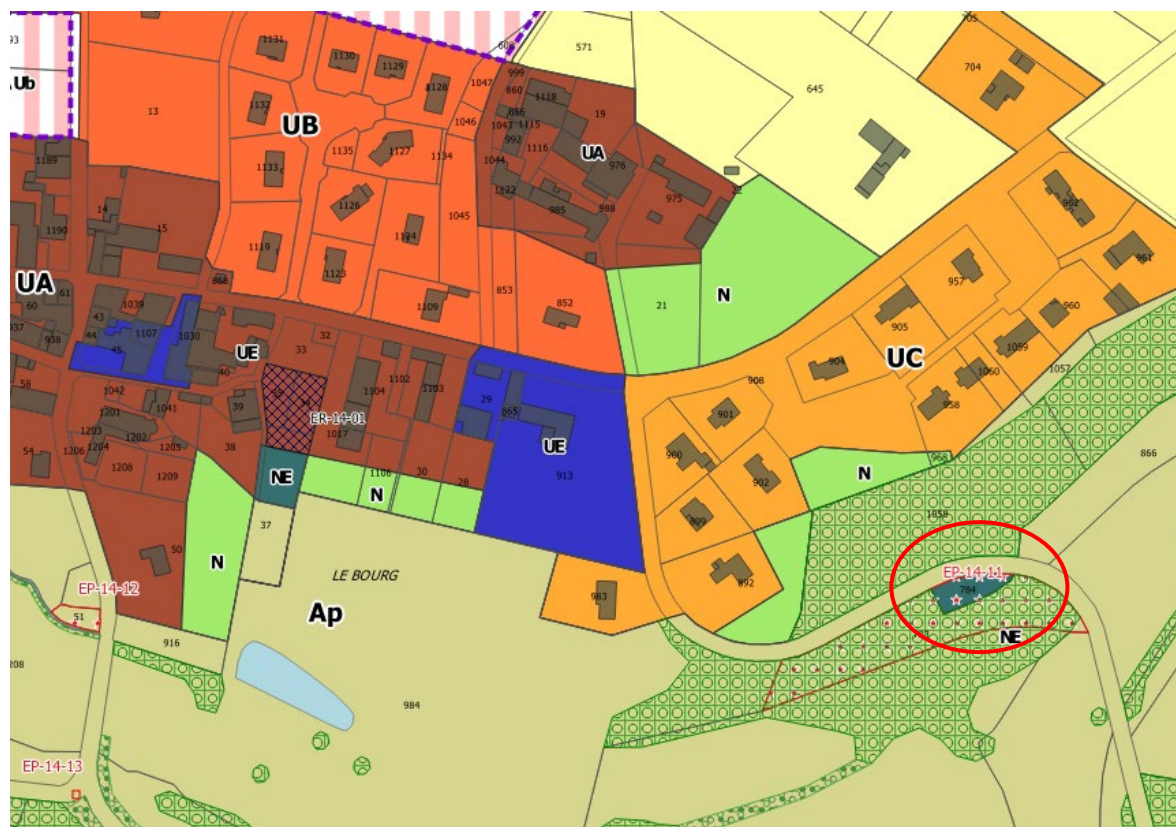
Commune : YVRAC-ET-MALLEYRAND

Intitulé du STECAL : Secteur NE - Secteur Naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif

Vocation du STECAL : Aménagement paysager d'un site patrimonial

Surface du STECAL : 403 m²

Localisation du STECAL : Sud-est du bourg



Localisation du secteur NE, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 26. MARILLAC-LE- FRANC / NE	STECAL 31. LA ROCHETTE / NE	STECAL 32. LA ROCHEETTE / NE	STECAL 33. LA ROCHEETTE / NE	STECAL 34 : TAPONNAT- FLEURIGNAC / NE	STECAL 35 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE	STECAL 36 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE
Usage actuel du site	Prairie de fauche	Espace vert entretenu, prairie de fauche, espace boisé, espace imperméabilisé (court de tennis / stationnement), potager	Friche herbacée en voie de recolonisation par la strate arbustive	Carrière, bâtiments, boisement de feuillus	Friche (délaissé de voirie), culture	Jardin, espace boisé (connecté à la ripisylve du cours d'eau « La Margot »), prairie, friche herbacée. Topographie marquée.	Ripisylve
Objectifs du secteur	Extension du pôle sportif	Aménagement principalement paysager des abords du château / mairie / salle polyvalente	Aire communale de stockage de déchets verts et matériaux inertes	Espace mémoriel, valorisation d'un site bâti suite à l'arrêt d'une activité de carrière	Aire communale de covoiturage	Espace paysager	Aménagement paysager d'un site patrimonial (Sources des Forges et Fontaine du Pêcher)
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'un équipement public existant au contact d'espaces naturels.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins de reconversion d'un site bâti suite à l'arrêt de l'exploitation d'une carrière.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'un équipement public existant au contact d'espaces naturels.	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins en extension d'un équipement public isolé en contexte naturel.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune et par la délimitation	Les dimensions du secteur correspondent à la délimitation actuelle du parc du château (Logis de La Rochette, classé	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune, l'usage actuel du site et par	Les dimensions du secteur sont justifiées par l'usage actuel du site et par son statut à venir de friche en l'absence d'un projet	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins identifiés par l'Etat, en lien avec l'aire de	Les dimensions du secteur sont justifiées par les besoins de la commune.	Les dimensions du secteur correspondent à la délimitation foncière du site patrimonial.

	STECAL 26. MARILLAC-LE- FRANC / NE	STECAL 31. LA ROCHETTE / NE	STECAL 32. LA ROCHEFFE / NE	STECAL 33. LA ROCHEFFE / NE	STECAL 34 : TAPONNAT- FLEURIGNAC / NE	STECAL 35 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE	STECAL 36 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE
	foncière du site d'extension au regard de la configuration du pôle sportif (une parcelle d'un seul tenant).	Monument Historique). Une valorisation paysagère du site, intégrant éventuellement une construction à vocation pédagogique / touristique est souhaitée. Au sein des 64 430 m ² classés en NE, 14 740 m ² sont identifiés comme Espaces Boisés Classés, 2 156 m ² comme Espaces Verts Protégés et 2 665 m ² comme élément de patrimoine protégé. De plus, 30 345 m ² sont couverts par le PPRI. Au vu des superpositions des différentes protections, ce sont en définitive 20 712 m ² qui ne bénéficient pas de protection particulière, au sein desquels des constructions peuvent être envisagées.	les limites du foncier communal.	communal.	services (UXa).		
Règlement du STECAL	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les équipements sportifs - hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur limitée à 7 m à l'égout et à 10 m au faitage -.						

	STECAL 26. MARILLAC-LE- FRANC / NE	STECAL 31. LA ROCHETTE / NE	STECAL 32. LA ROCHETTE / NE	STECAL 33. LA ROCHETTE / NE	STECAL 34 : TAPONNAT- FLEURIGNAC / NE	STECAL 35 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE	STECAL 36 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / NE
(encadrement des constructions autorisées)	Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.						
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 4 650 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel, estimées faibles au regard de l'occupation des sols.	Consommation de 64 430 m ² d'espaces NAF, dont 46 629 m ² couverts par des mesures de protection diverses. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel du site.	Consommation de 6 214 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel du site.	Consommation de 16 143 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel du site pour la partie située sur la carrière. Le souhait de préservation de la partie boisée par la mairie permet également de maintenir un milieu boisé constitutif de la ZNIEFF de types I et II « Forêts de la Braconne et de Bois Blanc », et d'éviter des incidences négatives qui auraient été qualifiées de fortes. En revanche, aucune prescription réglementaire ne vient encadrer ce souhait communal.	Consommation de 8 560 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur agricole et déjà artificialisé.	Consommation de 552 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives liées au caractère déjà artificiel de certaines parcelles, ainsi que de l'artificialisation supplémentaire du site. Elles sont estimées faibles à modérées au regard de l'occupation des sols.	Consommation de 403 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives liées au caractère déjà artificiel de certaines parcelles, ainsi que de l'artificialisation supplémentaire du site. Elles sont estimées faibles à modérées au regard de l'occupation des sols.

STECAL 37 : AGRIS / NL

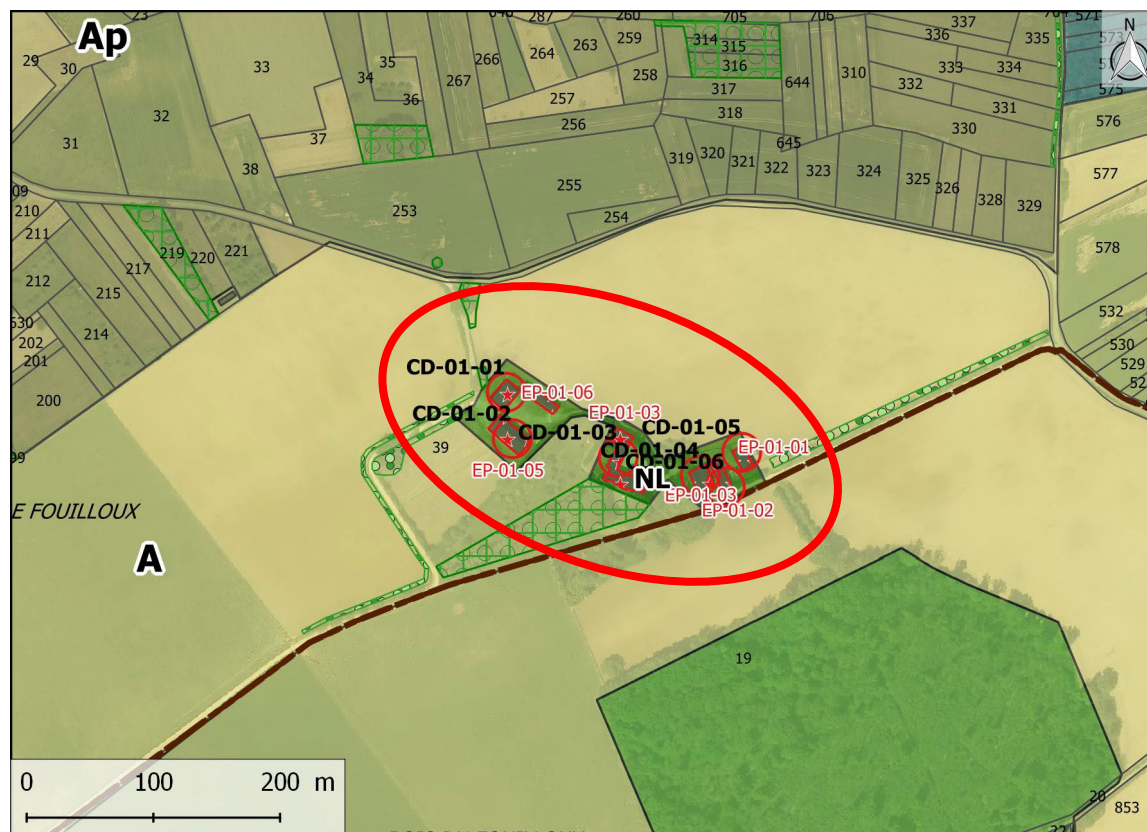
Commune : AGRIS

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Musée d'histoire locale en projet

Surface du STECAL : 10 093 m²

Localisation du STECAL : Les Fouilloux



	STECAL 38. AGRIS / NL
Usage actuel du site	Espace vert artificialisé, friche, espace boisé
Objectifs du secteur	Extension du Centre de Tir Sportif Rupificaldien (TSR d'Agris)
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'extension d'une activité existante au contact d'espaces naturels.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de développement du site déjà envisagés dans le cadre du PLU approuvé en 2019. Au sein des 19789 m ² du secteur, 10325 m ² sont prévus en extension. A l'intérieur de cette surface en extension, 1181 m ² sont couverts par le PPRI et 3412 m ² sont classés en EBC. Au vu de la superposition des différentes protections, ce sont donc 6500 m ² qui peuvent être nouvellement aménagés / construits, dans le respect du cadre réglementaire du secteur NL.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les logements si la permanence sur site est nécessaire – emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur à l'égout limitée à 5 m et hauteur au faîtage à 8 m -, les équipements sportifs - emprise au sol limitée à 1000 m ² , hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 20 m ² , hauteur limitée à 3 m à l'égout -. Des changements de destination sont autorisés sous conditions : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacles. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 19 789 m ² d'espaces NAF, dont 9 464 m ² existants et 10 325 m ² en extension. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel du site et à la protection par un classement en EBC du boisement.

STECAL 39 : PRANZAC / NL

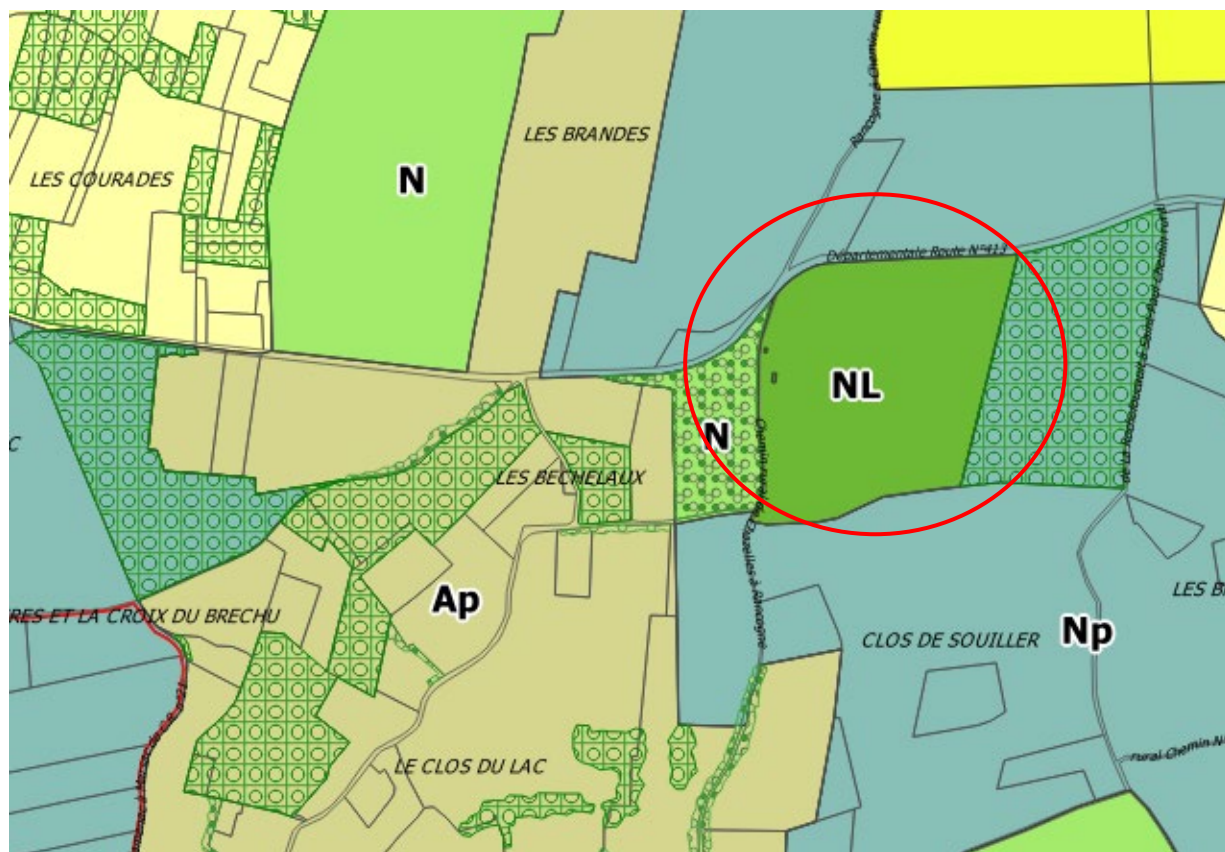
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage et vocation du STECAL : Centre de moto-cross

Surface du STECAL : 55 793 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, Les Béchelaux



Localisation du secteur NL, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 39. PRANZAC / NL
Usage actuel du site	Espace vert artificialisé, espace boisé
Objectifs du secteur	Délimitation du centre de Moto-club de Pranzac, présent sur la commune depuis 30 ans. Le site comprend un circuit, une aire de stationnement pour le public et une autre pour les pilotes. Le circuit accueille des sessions d'entraînement et des compétitions / évènements sportifs.
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'extension d'une activité existante isolée en contexte naturel.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de développement du site. Au sein des 55 793 m ² du secteur, 48 315 m ² sont déjà existants et 7 478 m ² sont prévus en extension.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les logements si la permanence sur site est nécessaire - emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur à l'égout limitée à 5 m et hauteur au faîtage à 8 m -, les équipements sportifs - emprise au sol limitée à 1000 m ² , hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 20 m ² , hauteur limitée à 3 m à l'égout -. Des changements de destination sont autorisés sous conditions : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacles. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 55 793 m ² d'espaces NAF, dont 48 315 m ² existants et 7 478 m ² en extension. En fonction de la nature du projet, de l'emprise au sol, de l'imperméabilisation et artificialisation et du dérangement engendré sur le milieu, les incidences peuvent être évaluées de faibles à modérées. Un dossier de défrichement sera à produire au moment de la réalisation du projet.

STECAL 40 : RANCOGNE / NL

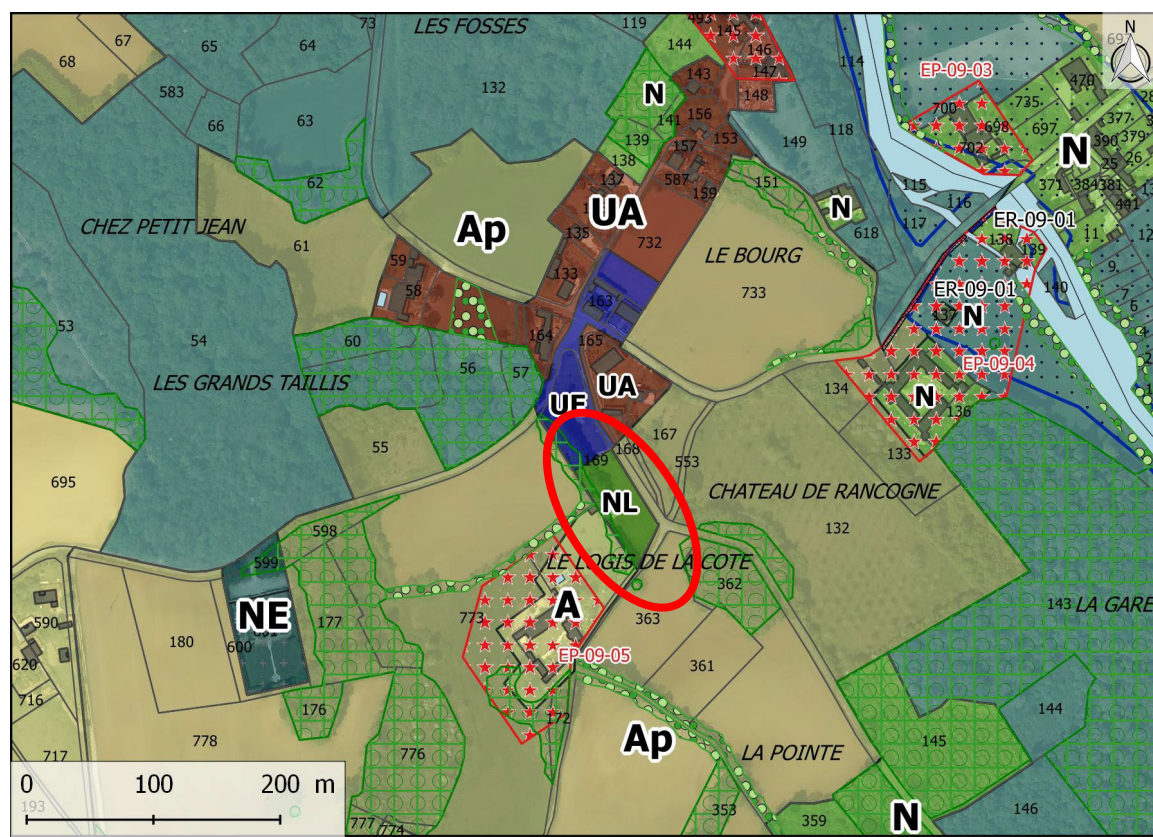
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Parcours de Santé - Promenade

Surface du STECAL : 2 766 m²

Localisation du STECAL : Sud du Bourg, Le Logis de la Côte



STECAL 41 : RANCOGNE / NLm

Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur NLm - Secteur Naturel destiné aux loisirs motorisés

Usage du STECAL : Piste de Moto-Cross / Cyclo-Cross

Surface du STECAL : 22 541 m²

Localisation du STECAL : Le Petit Bois de Tête Poule



STECAL 42 : RANCOGNE / NL

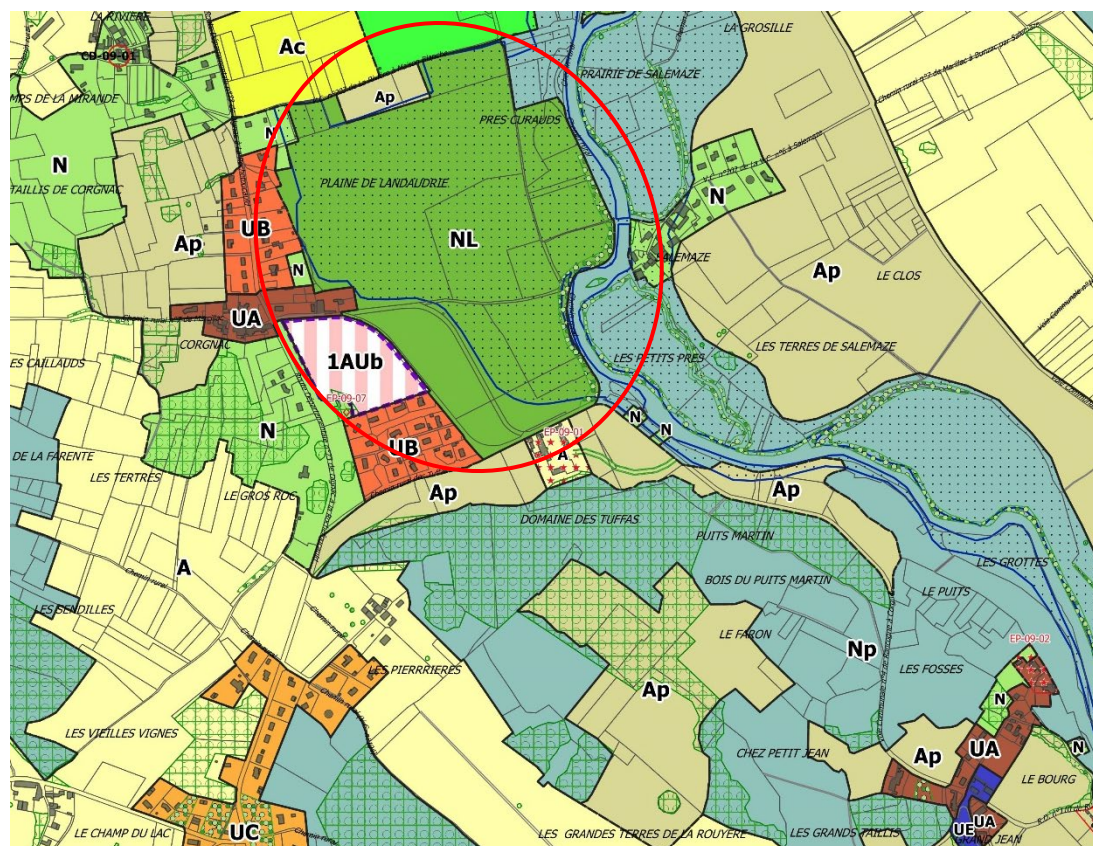
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Site paysager et touristique

Surface du STECAL : 303 296 m²

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, est de Cognac, Etangs de Landaudrie



Localisation du secteur NL, photo aérienne (Géoportail) et plan extrait de la plaquette touristique éditée par la Communauté de Communes

	STECAL 42. RANCOGNE / NL
Usage actuel du site	<p>Ancien site industriel ancien (carrière), plans d'eau, zones humides (identifiées au SAGE Charente), espace boisé. Le site a fait l'objet d'un aménagement paysager et est devenu un site pédagogique / de loisirs / touristique. Le site est délimité autour d'un étang issu de l'exploitation de sables et de graviers par la Société Garandeau de 1973 à 1992. Il est bordé de prairies et de zones boisées. L'étang artificiel est soumis à de fortes variations de niveau engendrées par les eaux de ruissellement et le milieu karstique. Cette particularité lui confère une grande originalité, notamment sur le plan floristique (Diagnostic écologique réalisé en 2014). Le site a été soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels de son territoire, la Communauté de Communes, associée à la commune de Moulins-sur-Tardoire (Rancogne) et à la Société Garandeau, ont engagé un projet de valorisation écologique, pédagogique et de loisir du site à travers la réalisation d'un sentier d'interprétation. La gestion du site a été confiée à la Communauté de Communes par bail emphytéotique. Le site est inscrit en Espace Naturel Sensible par le département. Divers organismes ont soutenu le projet : l'Association Charente Nature, le CREN Poitou-Charentes, le SIAHP de la Tardoire, le CIDIL et le département. Les dimensions du secteur correspondent à l'étang artificiel et à ses pourtours. Au sein des 303 296 m² du secteur, 248 879 m² sont couverts par le PPRI.</p>
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	<p>Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les logements si la permanence sur site est nécessaire - emprise au sol limitée à 100 m², hauteur à l'égout limitée à 5 m et hauteur au faîtage à 8 m -, les équipements sportifs - emprise au sol limitée à 1000 m², hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 20 m², hauteur limitée à 3 m à l'égout -. Des changements de destination sont autorisés sous conditions : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacles. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.</p>

STECAL 43 : RANCOGNE / NL

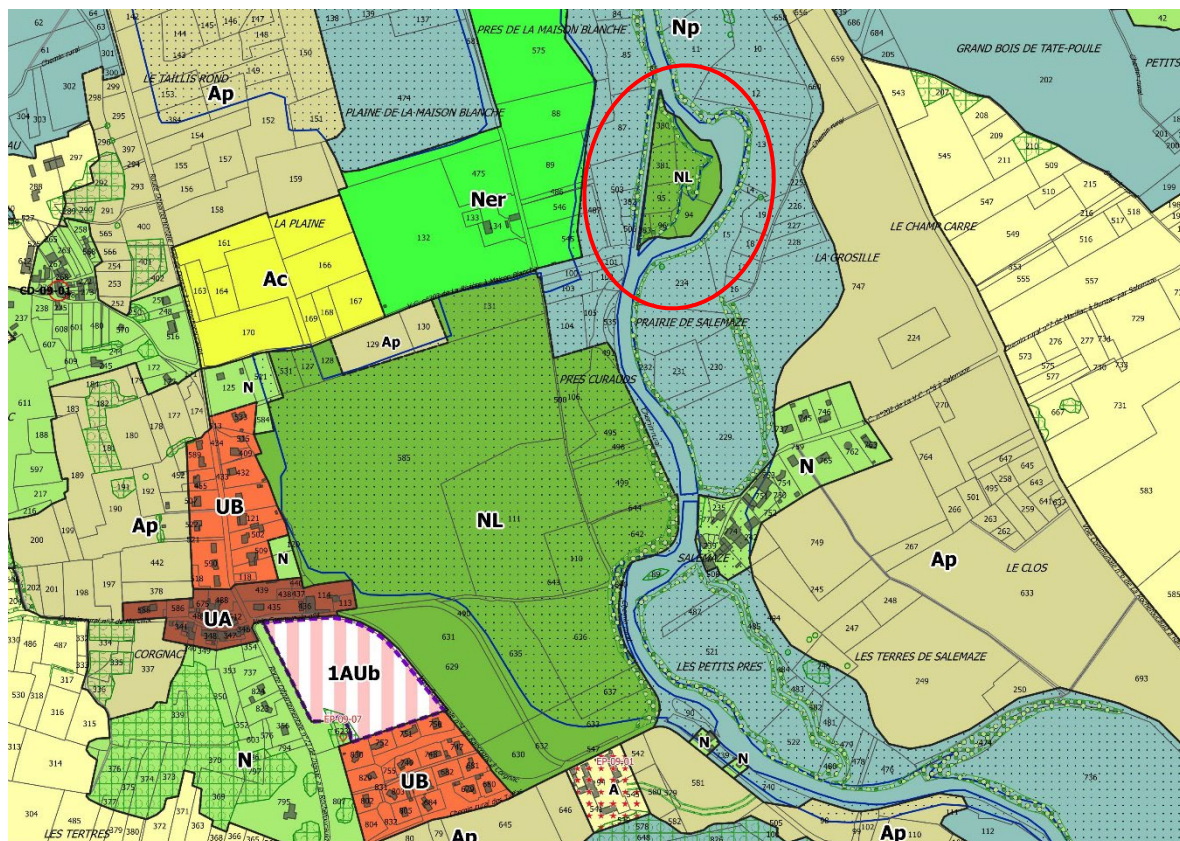
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Site paysager et touristique

Surface du STECAL : 17 393 m²

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, Nord-est de Cognac, Nord-est des étangs de Landaudrie, Prairie de Salemaz



Localisation du secteur NL, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 43. RANCOGNE / NL
Usage actuel du site	<p>Boisement et ripisylve (rivière La Tardoire), cours d'eau, zone humide potentielle repérée au SAGE Charente. Le secteur est intégré au site pédagogique / de loisirs / touristique des étangs de Landaudrie (voir STECAL n°49 précédemment). Les dimensions du secteur sont conditionnées par la configuration du site (île). Au sein des 17 393 m² du secteur, 11 117 m² sont couverts par le PPRI.</p>
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	<p>Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les logements si la permanence sur site est nécessaire - emprise au sol limitée à 100 m², hauteur à l'égout limitée à 5 m et hauteur au faîtage à 8 m -, les équipements sportifs - emprise au sol limitée à 1000 m², hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 20 m², hauteur limitée à 3 m à l'égout -.</p> <p>Des changements de destination sont autorisés sous conditions : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacles.</p> <p>Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.</p>

STECAL 44 : RIVIERES / NL

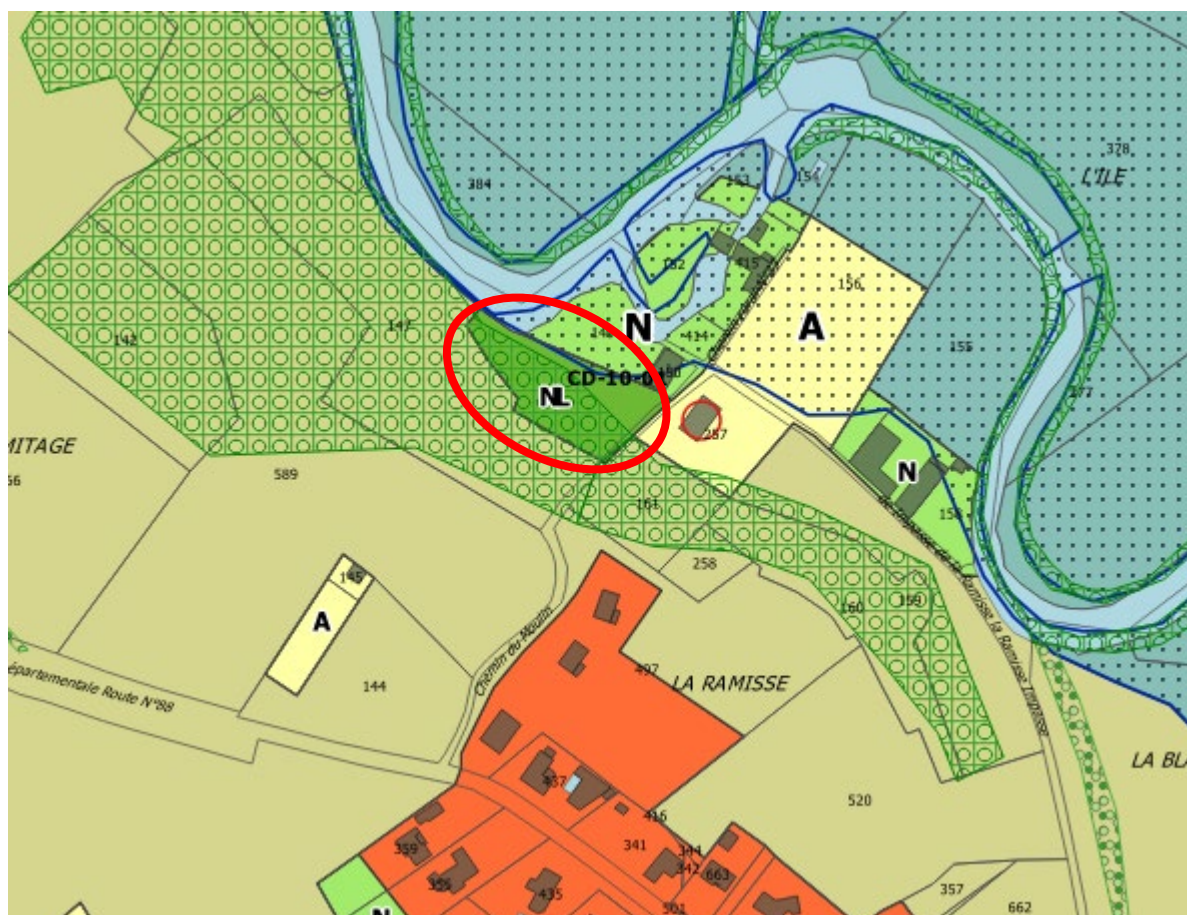
Commune : RIVIERES

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Camping privé

Surface du STECAL : 3 091 m²

Localisation du STECAL : La Ramisse



STECAL 46 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NL

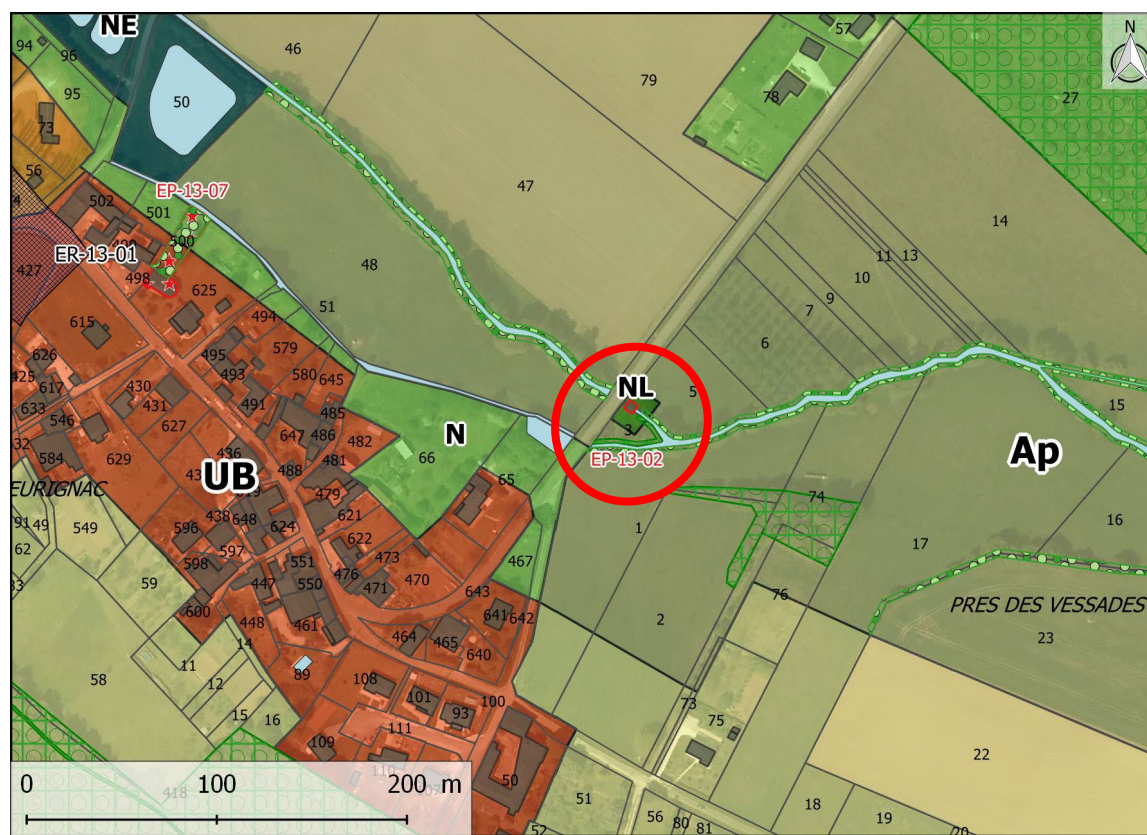
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage du STECAL : Mise en valeur du Lavoir (mobilier, panneaux d'accueil, d'informations)

Surface du STECAL : 325 m²

Localisation du STECAL : Est de Fleurignac



STECAL 47 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NL

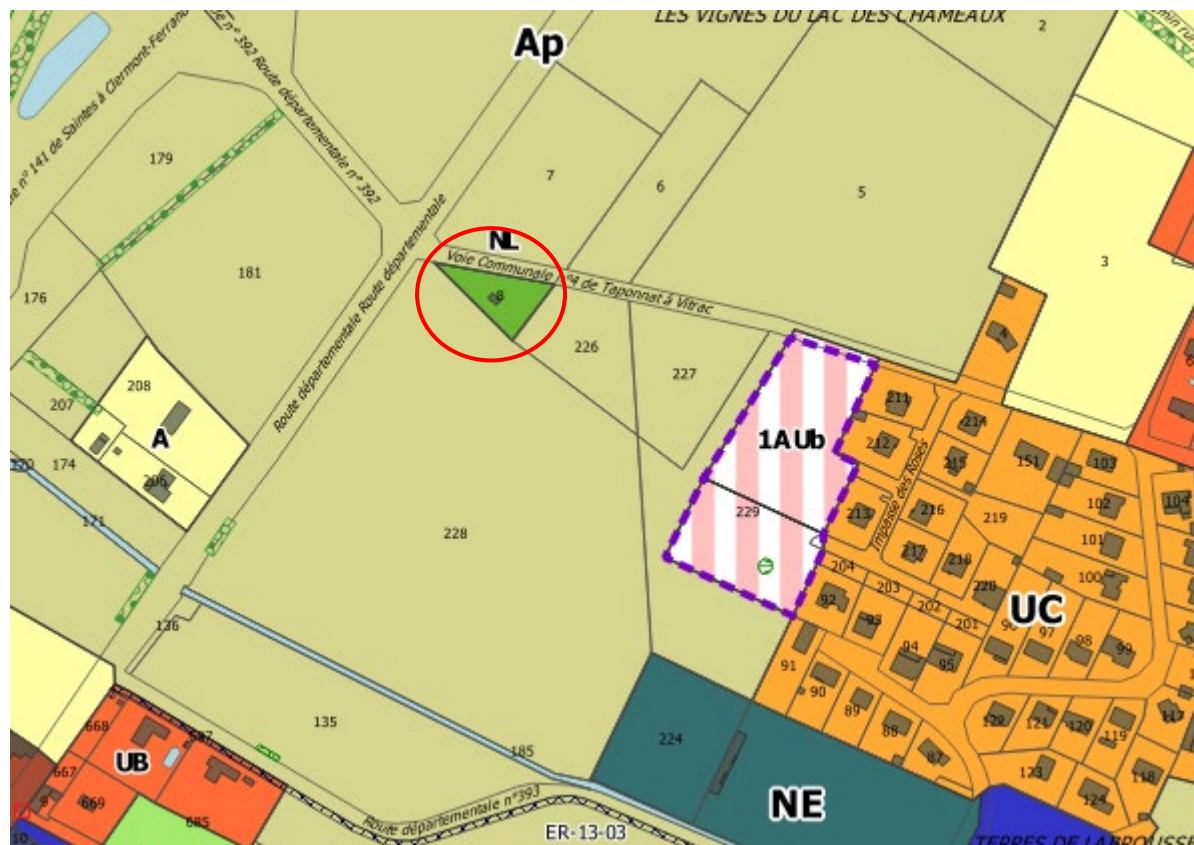
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NL - Secteur Naturel destiné aux loisirs

Usage et vocation du STECAL : Ancien dépôt d'hydrocarbures dépollué / Projet d'aire communale de loisir et de détente

Surface du STECAL : 1 151 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, Ouest de La Chassagne



Localisation du secteur NL, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

	STECAL 47. TAPONNAT-FLEURIGNAC / NL
Usage actuel du site	Espace vert artificialisé
Objectifs du secteur	Valorisation d'un ancien dépôt d'hydrocarbures d'une entreprise privée (site dépollué et rétrocédé à la commune), aménagement d'un espace de loisir et de détente (pique-nique et parcours sportif) en lien avec les chemins de randonnée alentour et prévus par le PLUi (emplacements réservés)
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'un équipement public isolé en contexte naturel.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent au site rétrocédé à la commune.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les logements si la permanence sur site est nécessaire - emprise au sol limitée à 100 m ² , hauteur à l'égout limitée à 5 m et hauteur au faîtage à 8 m -, les équipements sportifs - emprise au sol limitée à 1000 m ² , hauteur limitée à 12 m -, et les autres équipements recevant du public - emprise au sol limitée à 20 m ² , hauteur limitée à 3 m à l'égout -. Des changements de destination sont autorisés sous conditions : logement, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés, salles d'art et de spectacles. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 60 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 1 151 m ² m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel.

STECAL 48 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / NLm

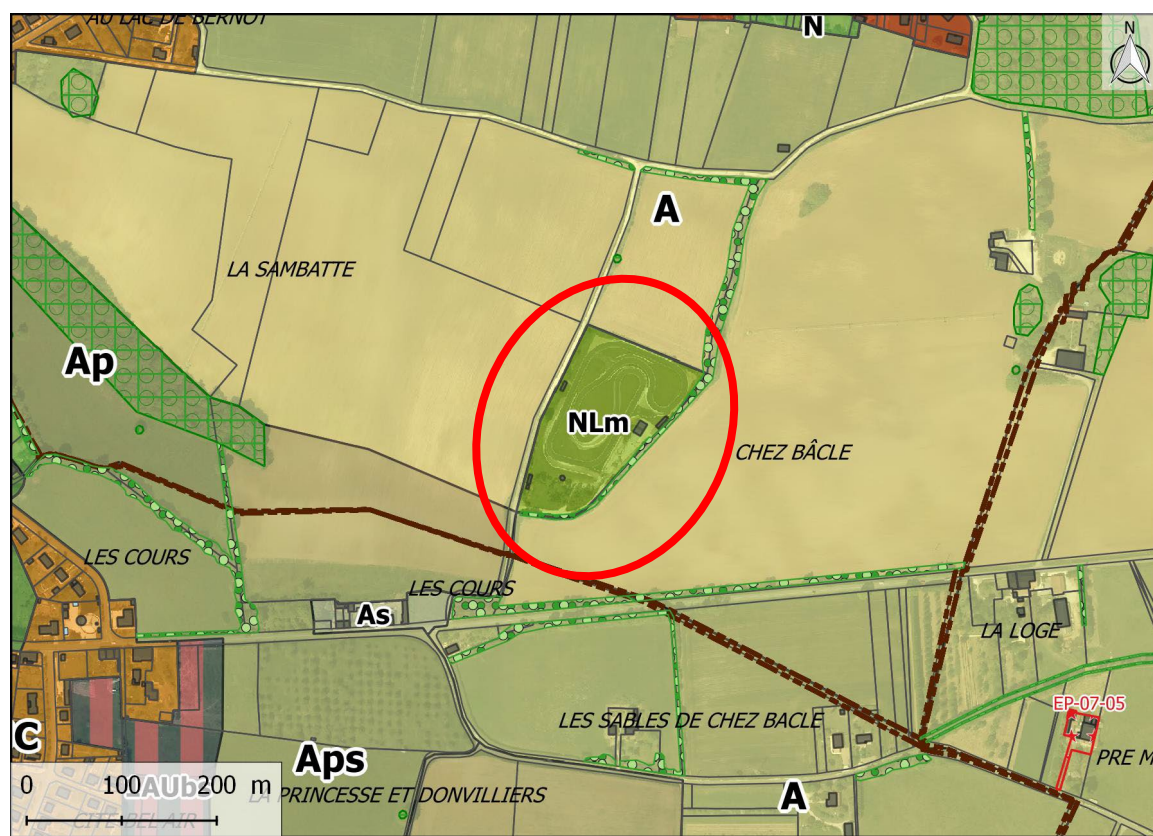
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur NLm - Secteur Naturel destiné aux loisirs motorisés

Usage du STECAL : Karting

Surface du STECAL : 21 100 m²

Localisation du STECAL : Sud de la commune, limitrophe de La Rochefoucauld, Chez Bâcle



STECAL 49 : CHAZELLES / NK

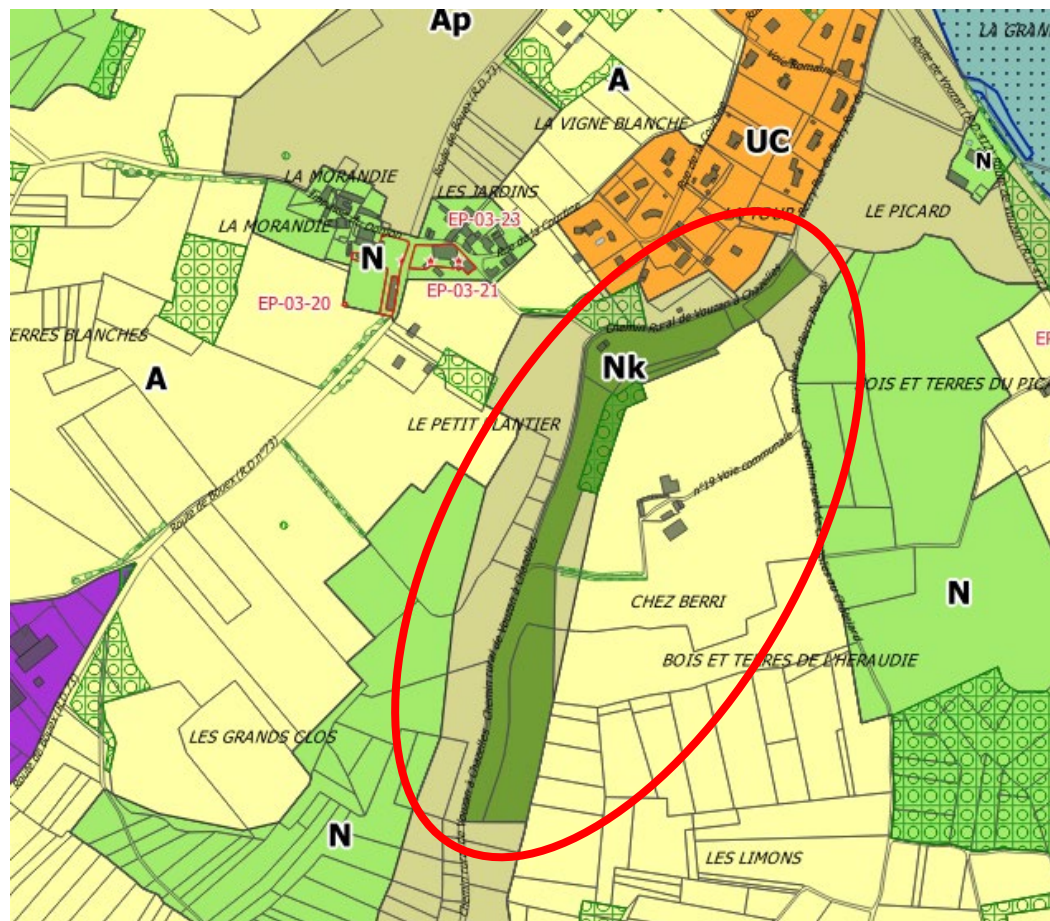
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur Nk - Secteur Naturel destiné à l'hébergement touristique et à des équipements touristiques

Usage du STECAL : Gîtes

Surface du STECAL : 43 650 m²

Localisation du STECAL : La Tour



	STECAL 49. CHAZELLES / Nk
Usage actuel du site	Parcelle agricole et prairie de fauche
Objectifs du secteur	Développement d'un camping chez l'habitant
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'un équipement privé isolé en contexte naturel.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins du projet.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	<p>Le règlement autorise les nouvelles constructions ou installations à destination de logement sont autorisées sous réserve que la présence permanente sur site soit nécessaire et que leur hauteur ne doit pas dépasser 7 m à l'égout et 10 m au faîtage. Elle admet également sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constructions ou installations à destination de restauration ; - Les constructions ou installations à destination d'hébergement hôtelier et touristique ; - Les constructions ou installations à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ; - Les constructions ou installations à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ; <p>De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constructions ou installations à destination d'autres équipements recevant du public sont autorisées à condition que leur hauteur soit limitée à 7 m à l'égout et à 10 m au faîtage. - Les terrains de camping et de caravanning sont autorisés - Les parcs résidentiels de loisir sont autorisés sous conditions - Les résidences démontables ou transportables sont autorisées à condition (dispositions cumulatives) : <ul style="list-style-type: none"> - de conserver leur caractère mobile (absence de fondations et de raccordement pérenne aux différents réseaux) ; - de ne pas constituer l'habitat permanent de leurs utilisateurs ; - d'être non visibles depuis l'espace public. - Les panneaux photovoltaïques employés en toiture et en façade sont autorisés sous conditions et les panneaux photovoltaïques au sol sont autorisés uniquement pour le besoin d'une opération qui s'inscrit dans le cadre de l'auto-consommation ; - La modification du nivellement du sol par affouillement ou exhaussement est autorisée sous conditions.

	STECAL 49. CHAZELLES / Nk
	Enfin : <ul style="list-style-type: none">- L'emprise au sol de l'ensemble des nouvelles constructions autorisées ne peut excéder 300 m², considérés par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi. Les nouvelles constructions peuvent être réalisées en plusieurs fois.- Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 90 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 43 650 m ² m ² d'espaces NAF, dont 13 884 m ² existants et 29 766 m ² en extension. Le secteur ne recouvre pas de continuités écologiques, et ne détériore pas les fonctionnalités écologiques du territoire. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire et à la nouvelle vocation d'un secteur agricole.

STECAL 50 : CHAZELLES / NK

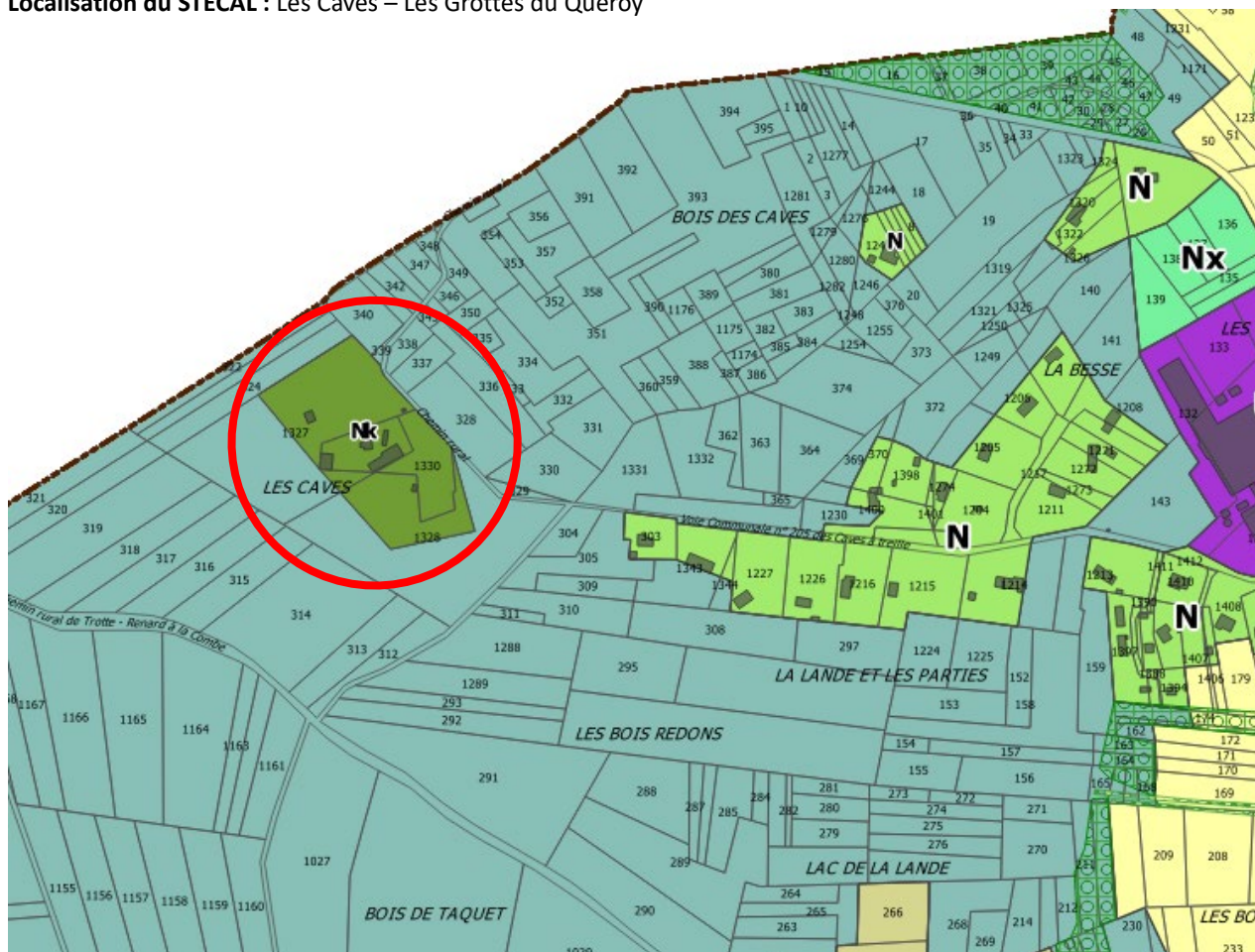
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur Nk - Secteur Naturel destiné à l'hébergement touristique et à des équipements touristiques

Usage du STECAL : Aménagements et structures légères du site des « Grottes du Quéroy »

Surface du STECAL : 19 901 m²

Localisation du STECAL : Les Caves – Les Grottes du Quéroy



	STECAL 50. CHAZELLES / Nk
Usage actuel du site	Accueil et parking du site des « Grottes du Quéroy », parcelles forestières
Objectifs du secteur	Aménagements et structures légères du site des « Grottes du Quéroy »
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'extension d'une activité existante au contact d'espaces naturels.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins du projet et du développement de l'activité des « Grottes du Quéroy »
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	<p>Le règlement autorise les nouvelles constructions ou installations à destination de logement sont autorisées sous réserve que la présence permanente sur site soit nécessaire et que leur hauteur ne doit pas dépasser 7 m à l'égout et 10 m au faîtage. Elle admet également sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constructions ou installations à destination de restauration ; - Les constructions ou installations à destination d'hébergement hôtelier et touristique ; - Les constructions ou installations à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ; - Les constructions ou installations à destination de locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ; <p>De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les constructions ou installations à destination d'autres équipements recevant du public sont autorisées à condition que leur hauteur soit limitée à 7 m à l'égout et à 10 m au faîtage. - Les terrains de camping et de caravanning sont autorisés - Les parcs résidentiels de loisir sont autorisés sous conditions - Les résidences démontables ou transportables sont autorisées à condition (dispositions cumulatives) : <ul style="list-style-type: none"> - de conserver leur caractère mobile (absence de fondations et de raccordement pérenne aux différents réseaux) ; - de ne pas constituer l'habitat permanent de leurs utilisateurs ; - d'être non visibles depuis l'espace public. - Les panneaux photovoltaïques employés en toiture et en façade sont autorisés sous conditions et les panneaux photovoltaïques au sol sont autorisés uniquement pour le besoin d'une opération qui s'inscrit dans le cadre de l'auto-consommation ; - La modification du nivellement du sol par affouillement ou exhaussement est autorisée sous conditions.

	STECAL 50. CHAZELLES / Nk
	<p>Enfin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emprise au sol de l'ensemble des nouvelles constructions autorisées ne peut excéder 300 m², considérés par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi. Les nouvelles constructions peuvent être réalisées en plusieurs fois. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est par ailleurs fixé à 90 % du terrain d'assiette du projet.
<p>Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)</p>	<p style="text-align: center;">Consommation de 19 901 m² d'espaces NAF.</p> <p>Le secteur est localisé au sein de la ZNIEFF de type II « Forêts de la Braconne et de Bois Blanc » et ZNIEFF de type I « Forêt de Bois Blanc », elles-mêmes identifiées comme un réservoir de biodiversité de la Trame Verte (sous-trame boisée). Ce réservoir est connecté aux grandes entités boisées de l'Ouest du territoire, et est donc identifié également comme un corridor écologique. Le secteur analysé participe ainsi à la fonctionnalité de ces entités boisées.</p> <p>En l'état et en l'absence de données précises quant à la vocation des projets envisagés sur le secteur, il est difficile d'apprécier la nature des impacts. Il peut cependant déjà être constaté qu'une extension des activités peut représenter un impact négatif faible à modéré pour la fonctionnalité du site et la quiétude nécessaire aux espèces inféodées au milieu en présence. La nature des activités sera déterminante ; un diagnostic écologique pourra être réalisé le cas échéant afin de préciser et quantifier ces impacts.</p>

STECAL 51 : BUNZAC / Nx

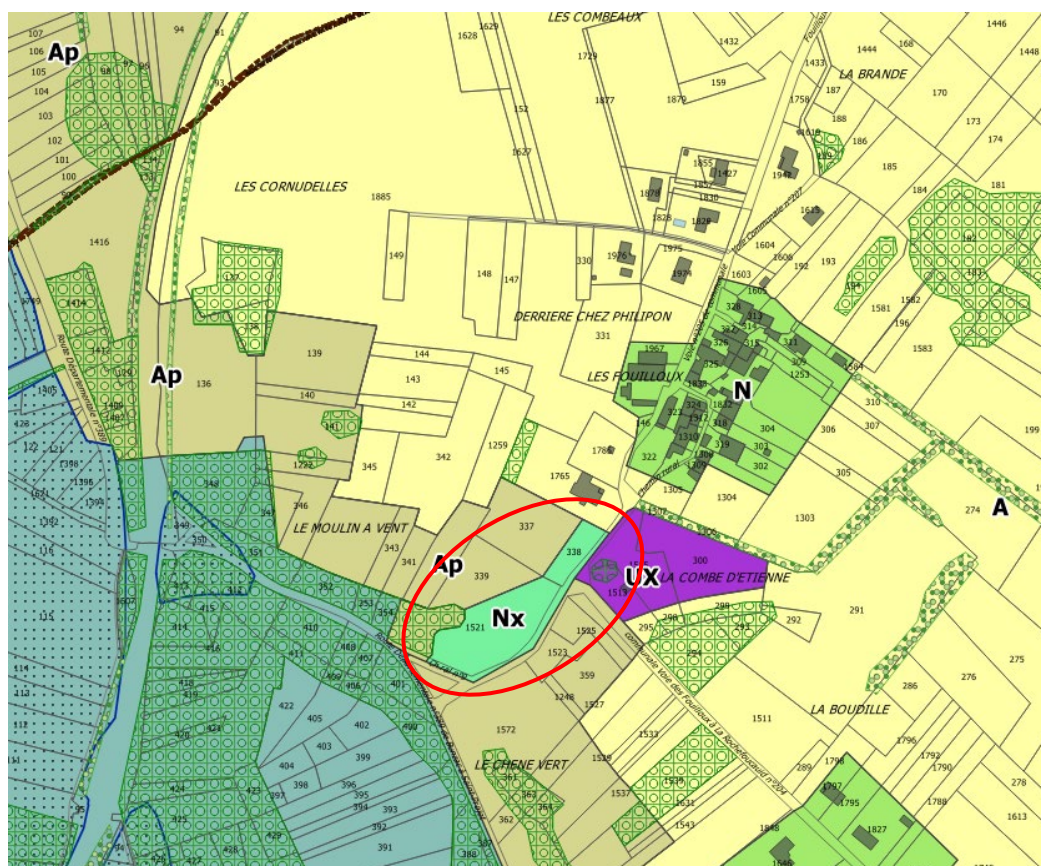
Commune : BUNZAC

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Vocation du STECAL : Aire de stockage d'une entreprise

Surface du STECAL : 5 058 m²

Localisation du STECAL : Nord du bourg, La maison blanche, La combe d'Etienne



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 51. BUNZAC / Nx
Usage actuel du site	Aire de stockage, espace vert entretenu
Objectifs du secteur	Aire de stockage d'une entreprise
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'une entreprise existante isolée en contexte naturel (zone UX attenante).
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de stockage.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 5 058 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur déjà artificialisé.

STECAL 52 : CHAZELLES / Nx

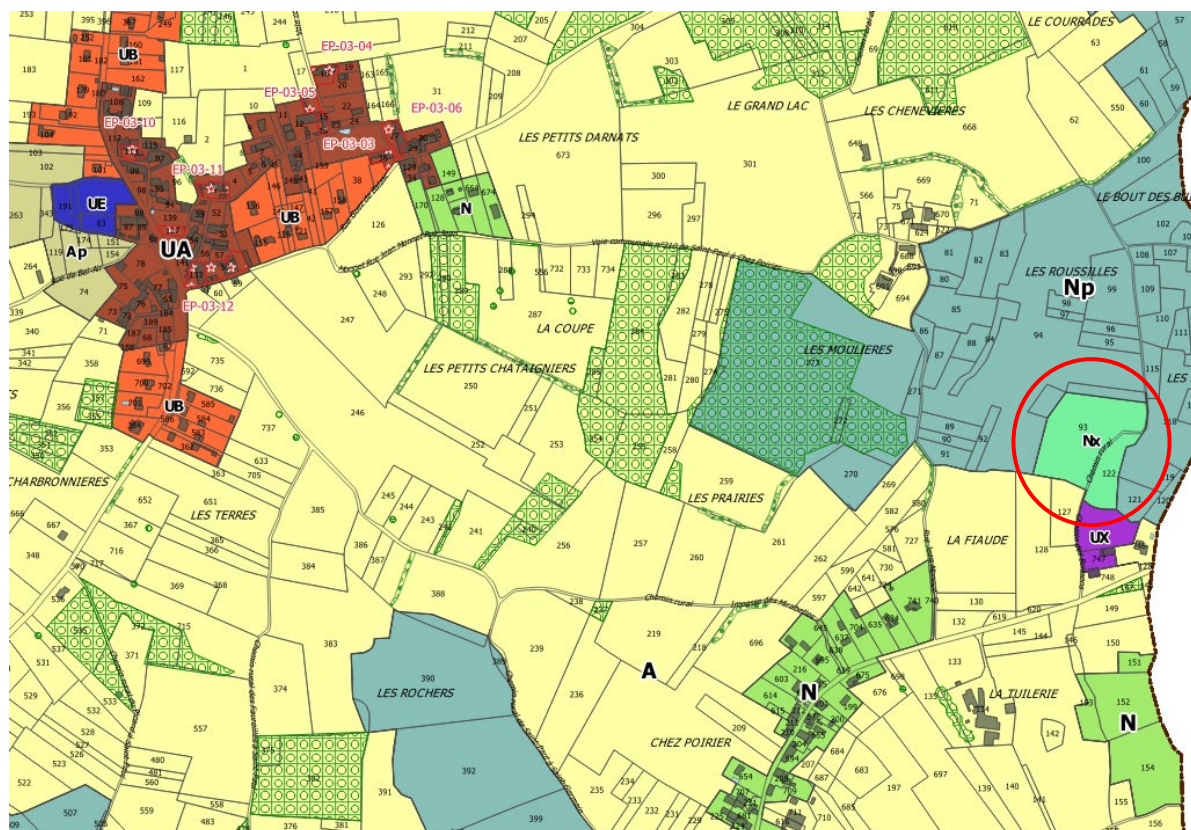
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Vocation du STECAL : Aire de stockage et de vidange d'une entreprise d'extraction et de transformation de pierres naturelles calcaires

Surface du STECAL : 17 020 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, Sud-est de Saint-Paul, Les Buissons



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 52. CHAZELLES / Nx
Usage actuel du site	Espace boisé, espace vert entretenu (abords d'une ligne haute tension)
Objectifs du secteur	Aire de stockage d'une entreprise d'extraction et de transformation de pierres naturelles calcaires. Création d'une fosse enterrée bâchée (pas d'imperméabilisation), d'une aire de stockage du broyage des pierres et de zones de remblai. Aucune création d'accès imperméabilisé n'est envisagée.
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'une entreprise existante isolée en contexte naturel (zone UX attenante).
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de stockage et aux emprises foncières de l'entreprise. Elles sont impactées par le passage d'une ligne haute tension et par le classement de l'entreprise en ICPE qui impose de placer la fosse à plus de 150 m des habitations.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Au sein des 17 020 m ² , environ 1 600 m ² sont réservés au dégagement de la ligne haute tension. Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 17 020 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives fortes liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel identifié en réservoir de biodiversité au sein de la Trame Verte. Un dossier de défrichement sera à produire au moment de la réalisation du projet.

STECAL 53 : CHAZELLES / Nx

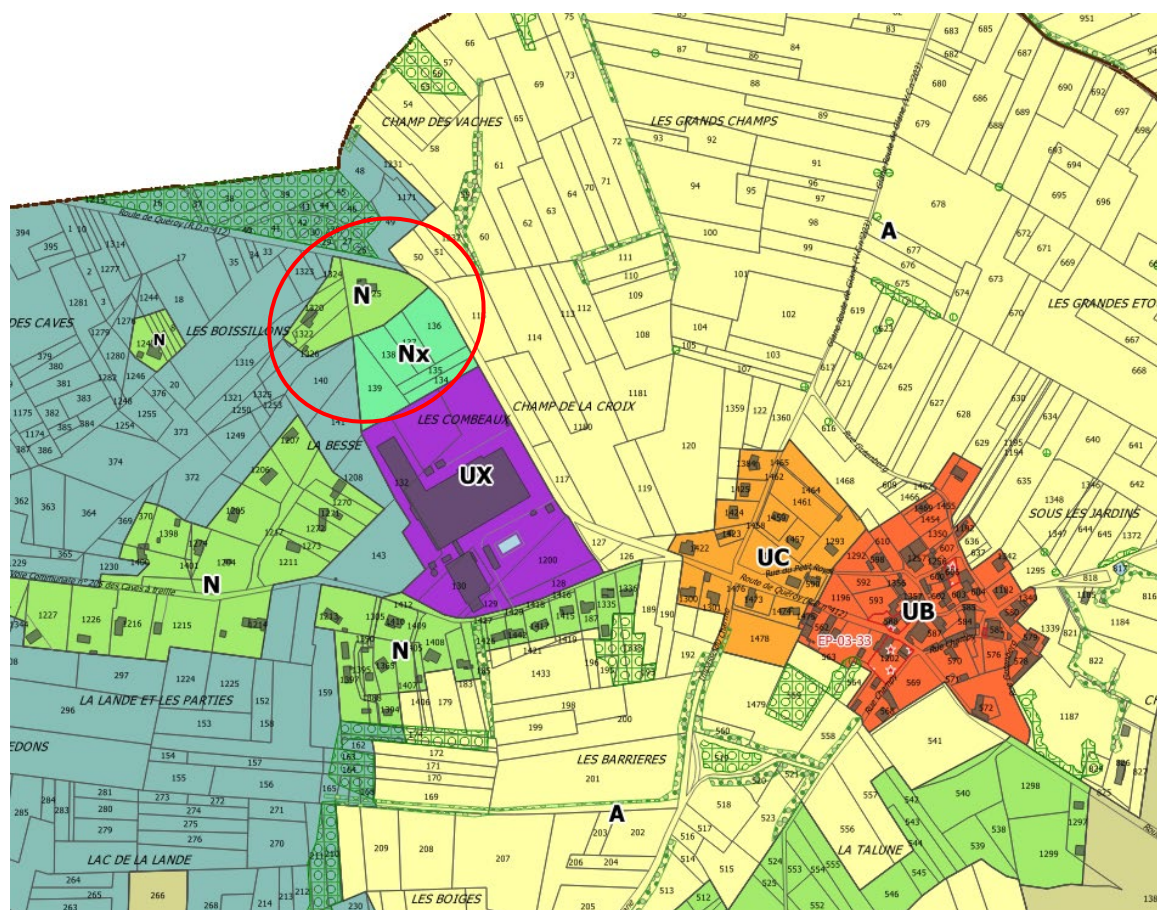
Commune : CHAZELLES

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Vocation du STECAL : Aire de stockage d'une entreprise

Surface du STECAL : 12 346 m²

Localisation du STECAL : Ouest du hameau du Treille, Les Combeaux



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

	STECAL 53. BUNZAC / Nx
Usage actuel du site	Prairie de fauche, aire de retournement
Objectifs du secteur	Aire de stockage d'une entreprise
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'une entreprise existante isolée en contexte naturel (zone UX attenante).
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de stockage et aux emprises foncières de l'entreprise en plein essor.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 12 346 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur déjà artificialisé.

STECAL 54 : MARILLAC-LE-FRANC / Nx

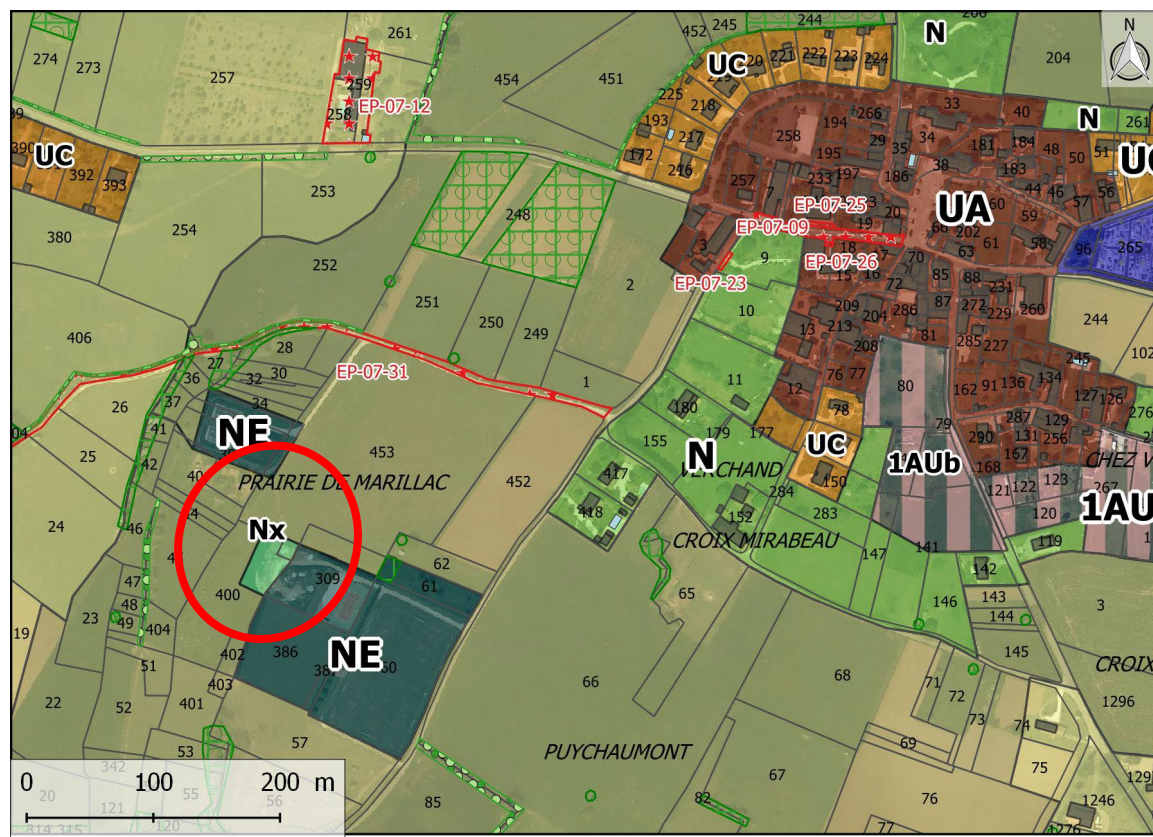
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Usage du STECAL : Stockage

Surface du STECAL : 1 282 m²

Localisation du STECAL : Ouest du Bourg de Marillac, Prairie de Marillac



STECAL 55: PRANZAC / Nx

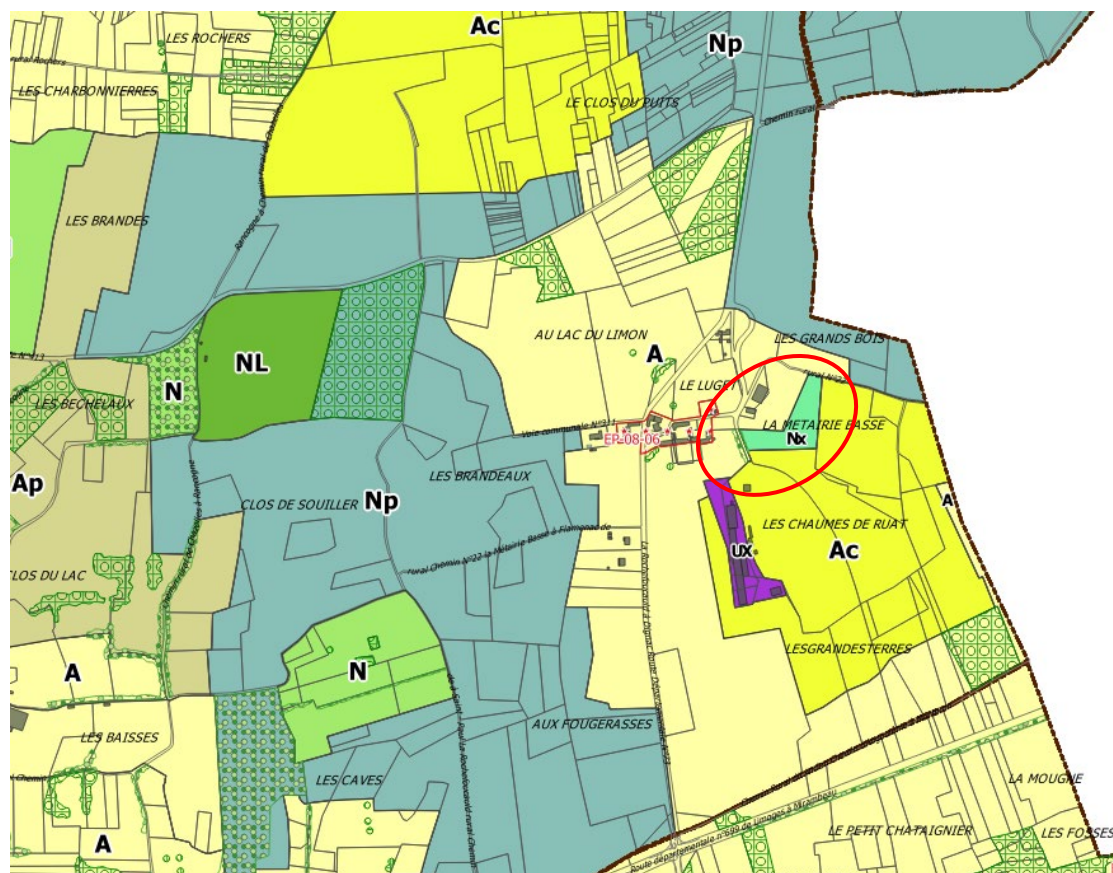
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Vocation du STECAL : Aire de stockage d'une entreprise

Surface du STECAL : 9 035 m²

Localisation du STECAL : Est de la commune, Le Luget, La Metairie basse



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 55 : PRANZAC / Nx
Usage actuel du site	prairie de fauche, parcelle agricole
Objectifs du secteur	Aire de stockage d'une entreprise d'extraction et de transformation de pierres naturelles calcaires.
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'une entreprise existante isolée en contexte naturel (zone UX attenante).
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de stockage de l'entreprise, en plein essor.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 9 035 m ² d'espaces NAF. Absence d'enjeux environnementaux forts. Le secteur ne recouvre pas de continuités écologiques, et ne détériore pas les fonctionnalités écologiques du territoire.

STECAL 56 : RIVIERES / Nx

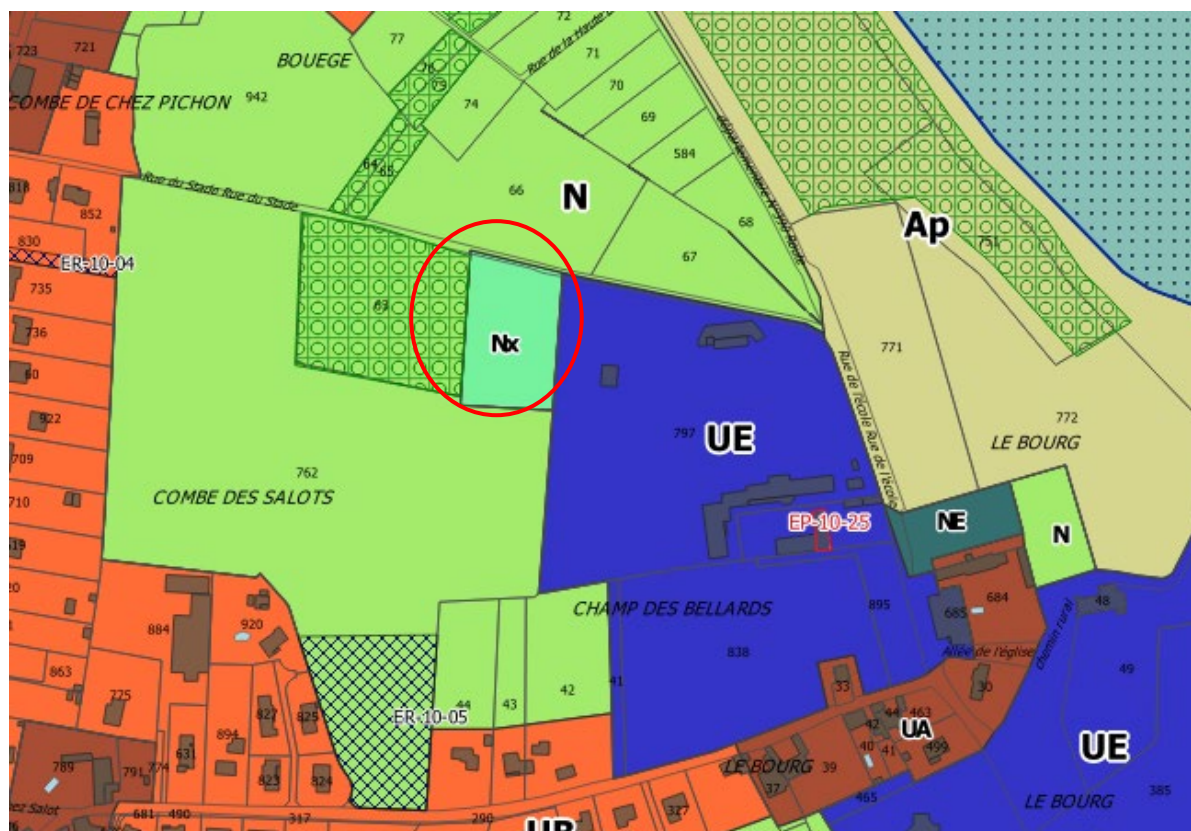
Commune : RIVIERES

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Usage et vocation du STECAL : Aire communale de stockage de déchets verts / matériaux inertes, extension du site

Surface du STECAL : 4 819 m², dont 3080 m² existants et 1739 m² en extension

Localisation du STECAL : Centre-bourg



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 56. RIVIERES / Nx
Usage actuel du site	Espace vert entretenu, fourré arbustif, espace boisé. Zone de transition forestière.
Objectifs du secteur	Aire communale de stockage de déchets verts / matériaux inertes, extension du site
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'un équipement public au contact d'espaces naturels.
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de la commune.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 4 819 m ² m ² d'espaces NAF, dont 3080 m ² existants et 1739 m ² en extension. Incidences négatives modérées liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel. Associé aux projets des zones Ne limitrophes, les aménagements projetés se situent en extension d'urbanisation, et impactent donc de manière significative un ensemble de milieux ouverts (prairies de fauche).

STECAL 57: SAINT-ADJUTORY / Nx

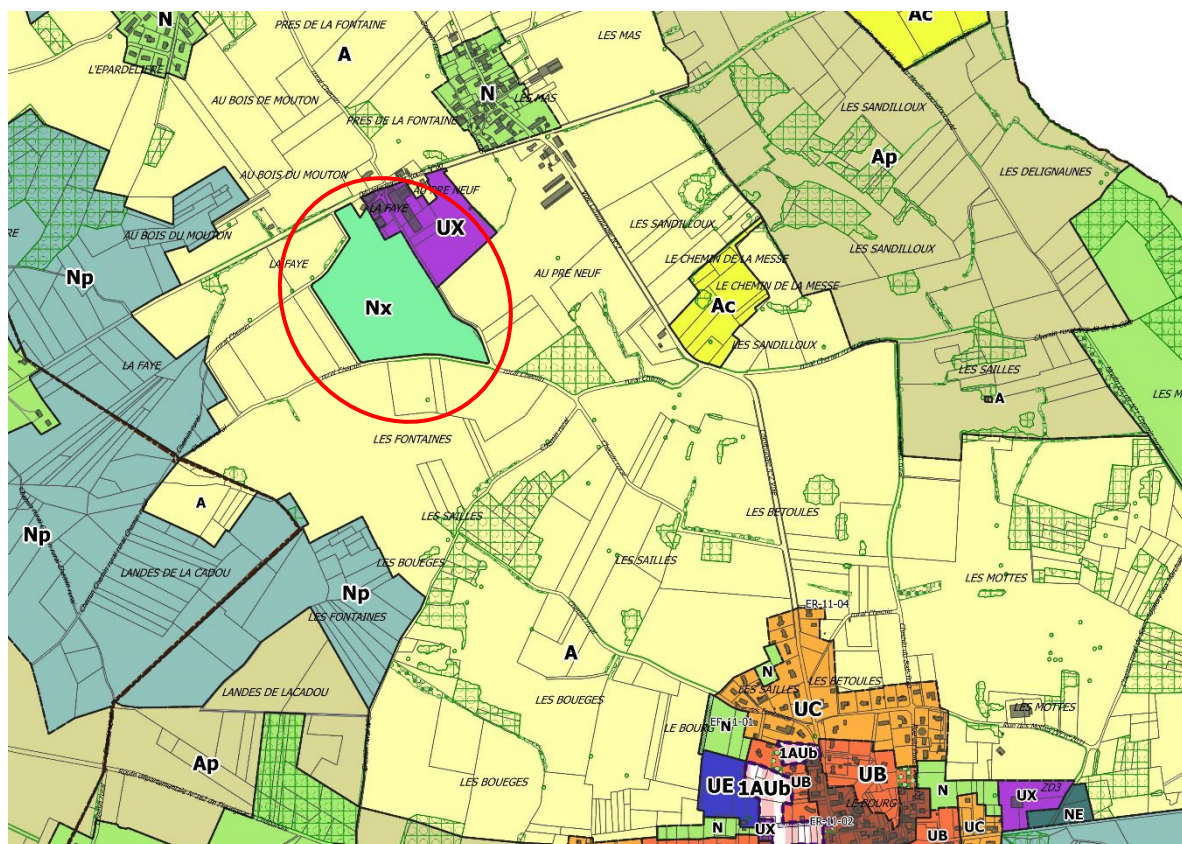
Commune : SAINT-ADJUTORY

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Vocation du STECAL : Aire de stockage d'une entreprise de tuilerie

Surface du STECAL : 73 531 m²

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, Ouest de Les Mas, La Faye



Localisation du secteur Nx, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

	STECAL 57 : SAINT-ADJUTORY / Nx
Usage actuel du site	Espace vert entretenu, carrière (dépôt de gravats), prairie de fauche
Objectifs du secteur	Aire de stockage d'une entreprise de tuilerie existante (Tuilerie fondée en 1880, cinq salariés, entreprise en plein essor avec d'importants marchés à l'international)
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ce secteur se justifie par les besoins d'aménagement d'une entreprise existante isolée en contexte naturel (zone UX attenante).
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de stockage de l'entreprise, en plein essor.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. Les installations de stockage admises ne doivent pas porter atteinte à la qualité des sols. Le coefficient minimal d'espace de pleine terre est fixé à 80 % du terrain d'assiette du projet.
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 75 531 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel.

STECAL 58 : SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT / Nx

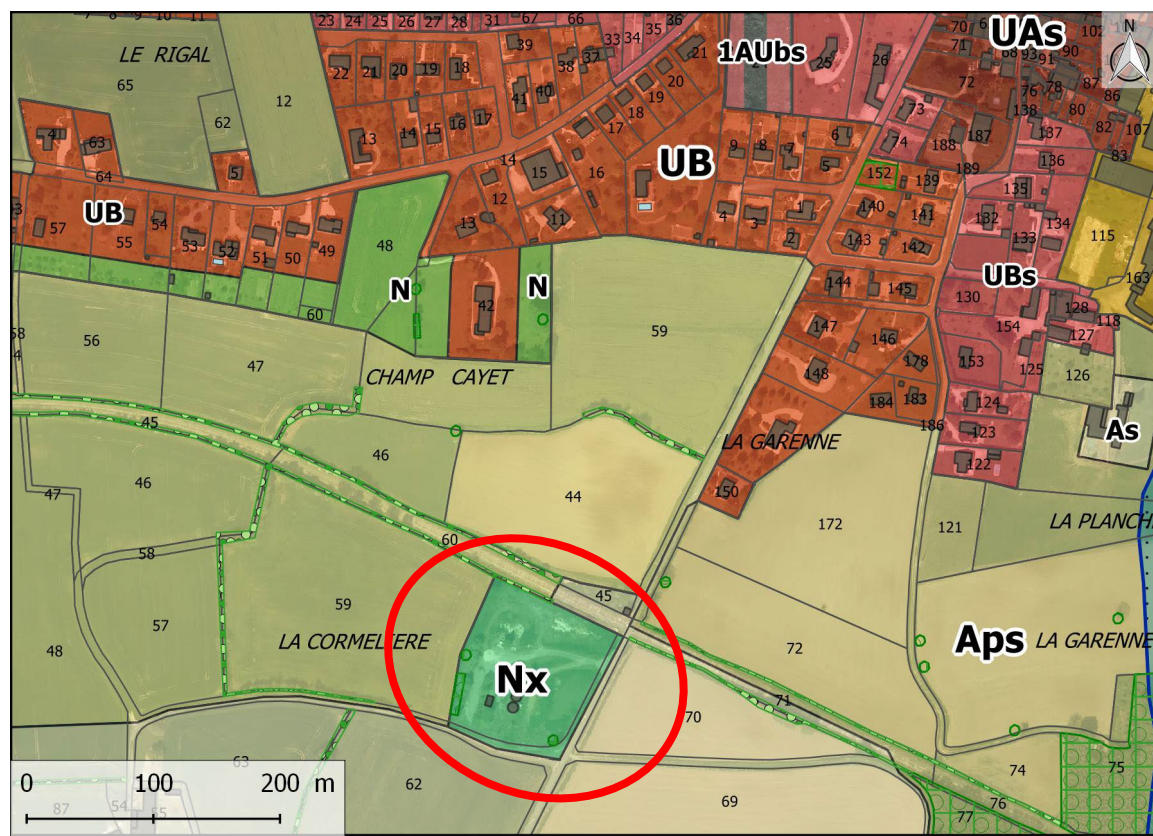
Commune : SAINT-PROJET-SAINT-CONSTANT

Intitulé du STECAL : Secteur Nx - Secteur Naturel destiné au stockage

Usage du STECAL : Stockage

Surface du STECAL : 12 631 m²

Localisation du STECAL : Sud de La Chabanne, au sud de la voie ferrée, La Cormelière



STECAL 59 : COULGENS / Ner

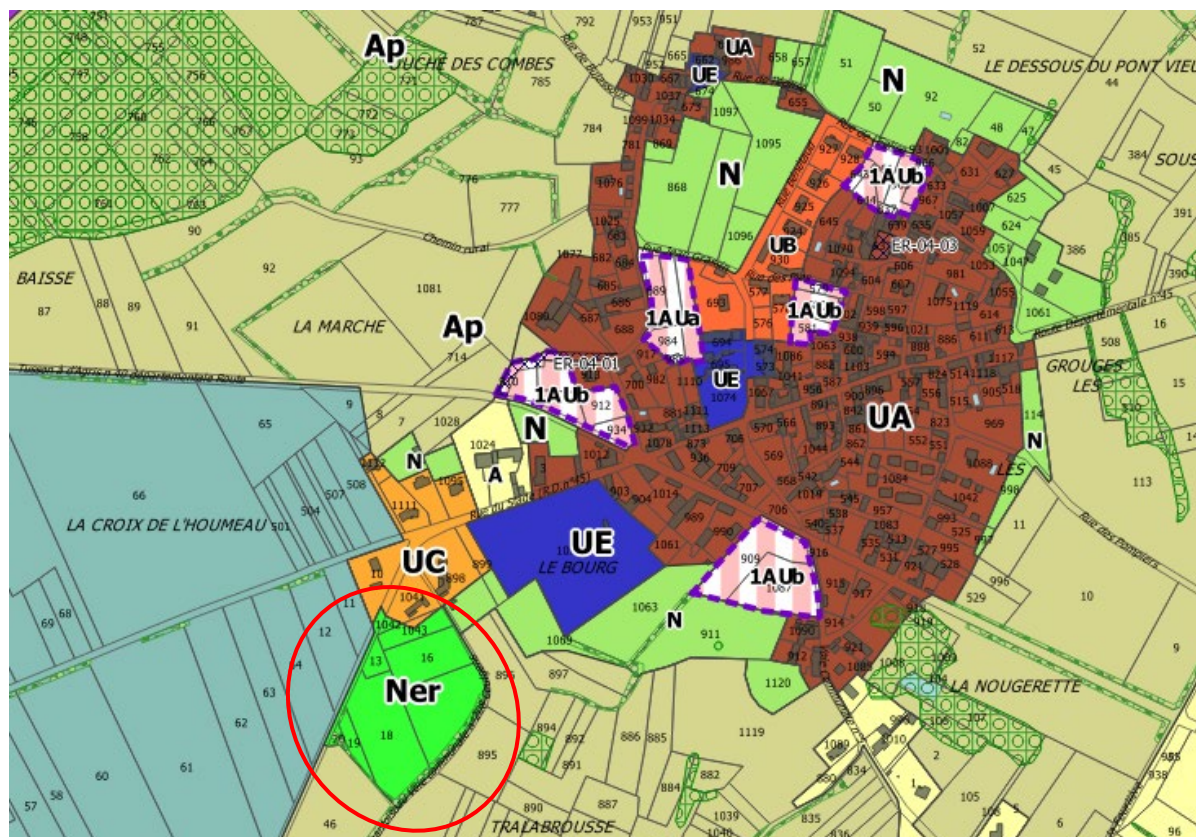
Commune : COULGENS

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 19 258 m²

Localisation du STECAL : Sud-ouest du bourg, Le Plantier Joli



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 60 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner

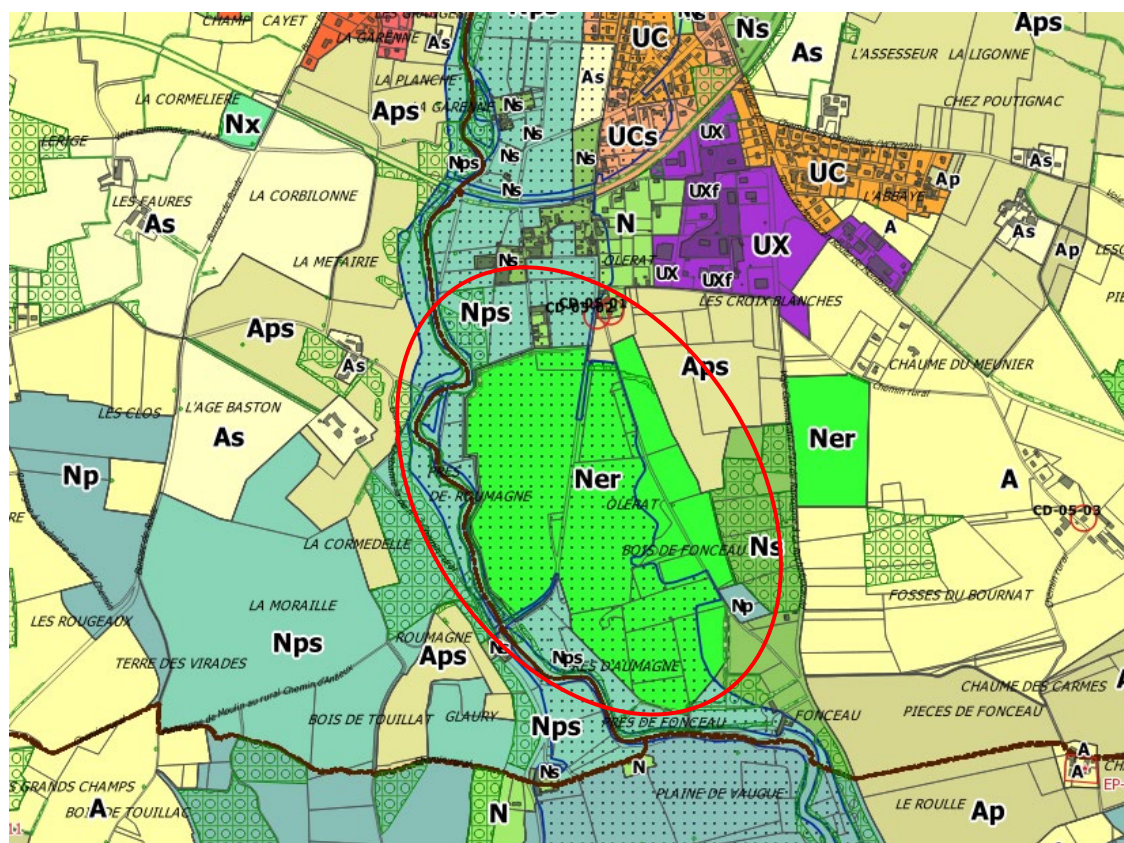
Commune : LA ROCHEFOUCAULD

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 390 877 m²

Localisation du STECAL : Sud de la ville, Olérat



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 61 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner

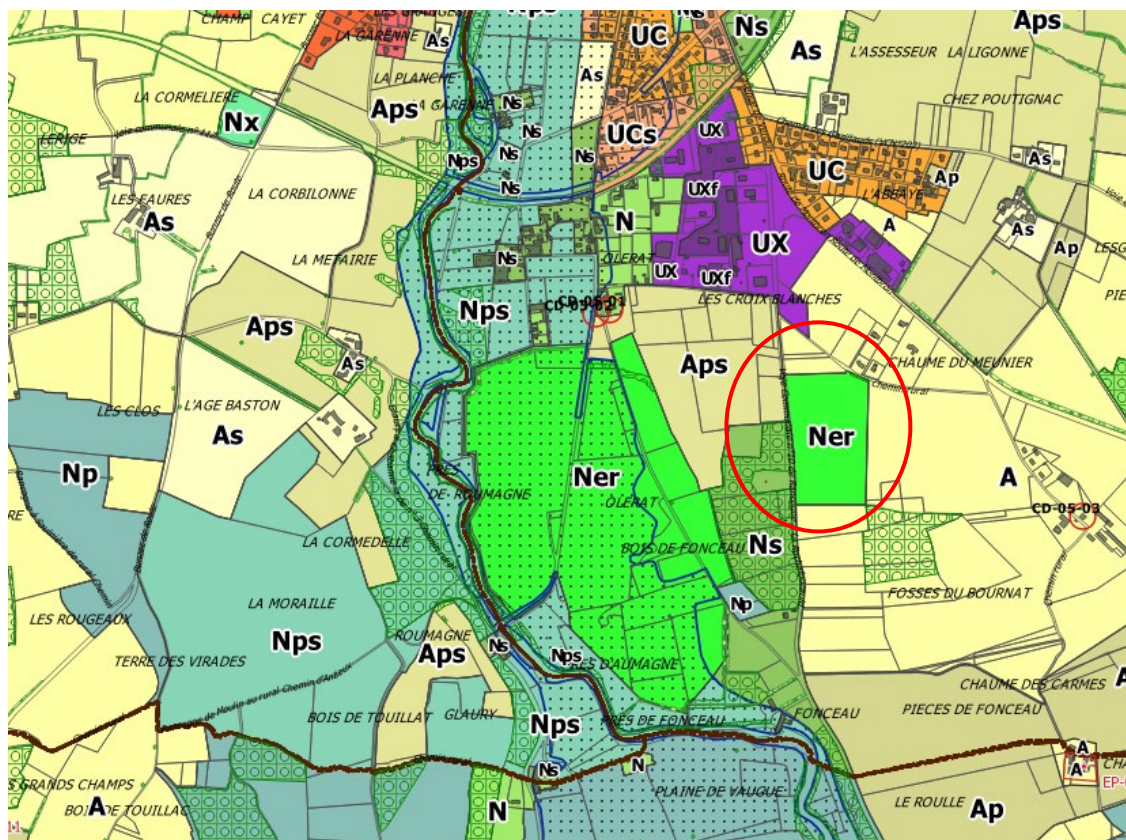
Commune : LA ROCHEFOUCAULD

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 57 928 m²

Localisation du STECAL : Sud de la ville, Pièces de La Boudoire



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 63 : MARILLAC-LE-FRANC / Ner

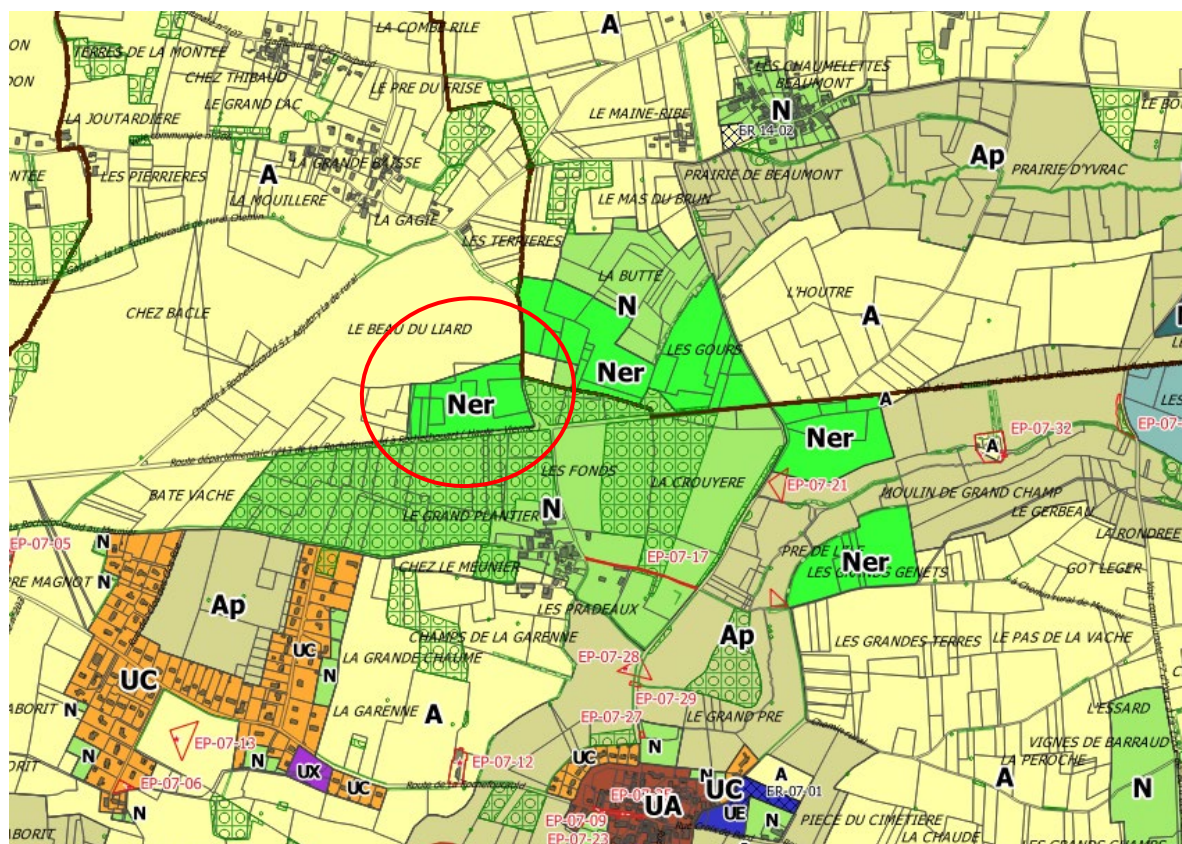
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 40 324 m²

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, Le Gouffre



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 64 : MARILLAC-LE-FRANC / Ner

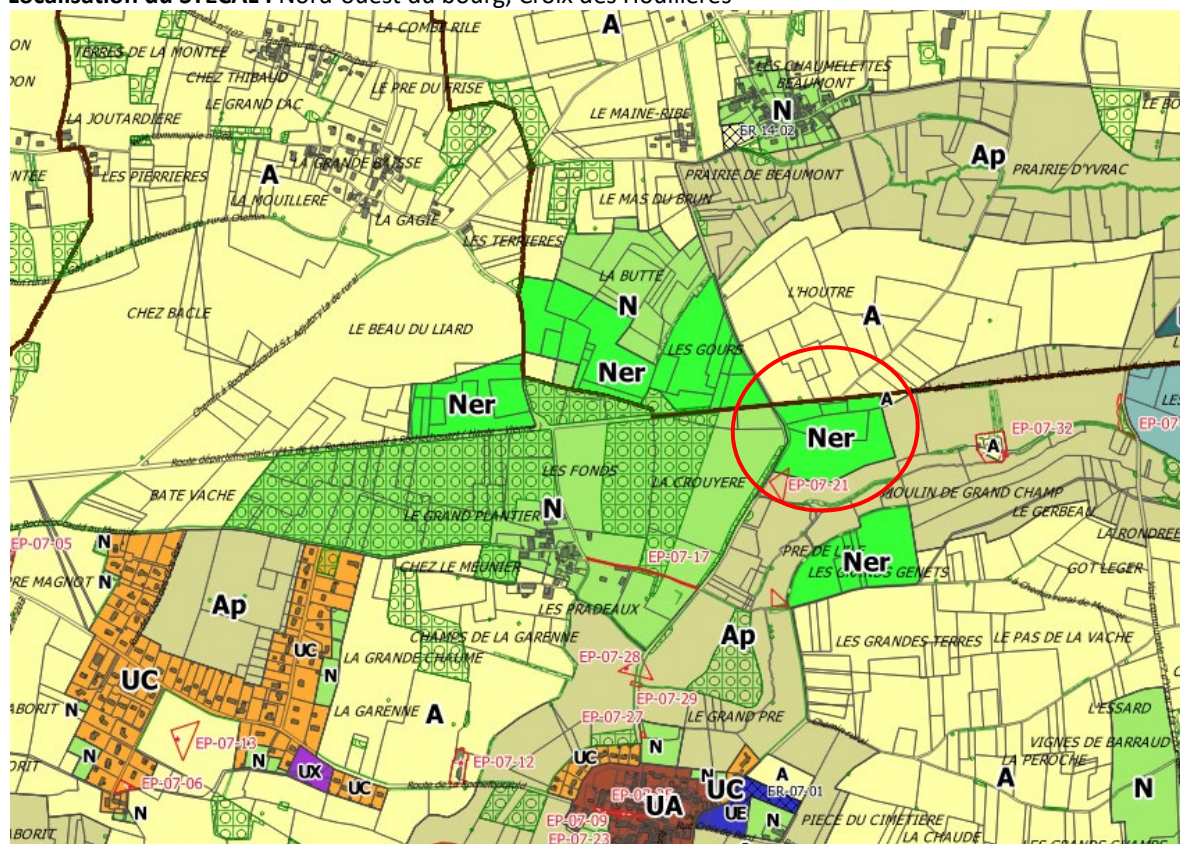
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 44 201 m²

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, Croix des Houillères



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

STECAL 65 : MARILLAC-LE-FRANC / Ner

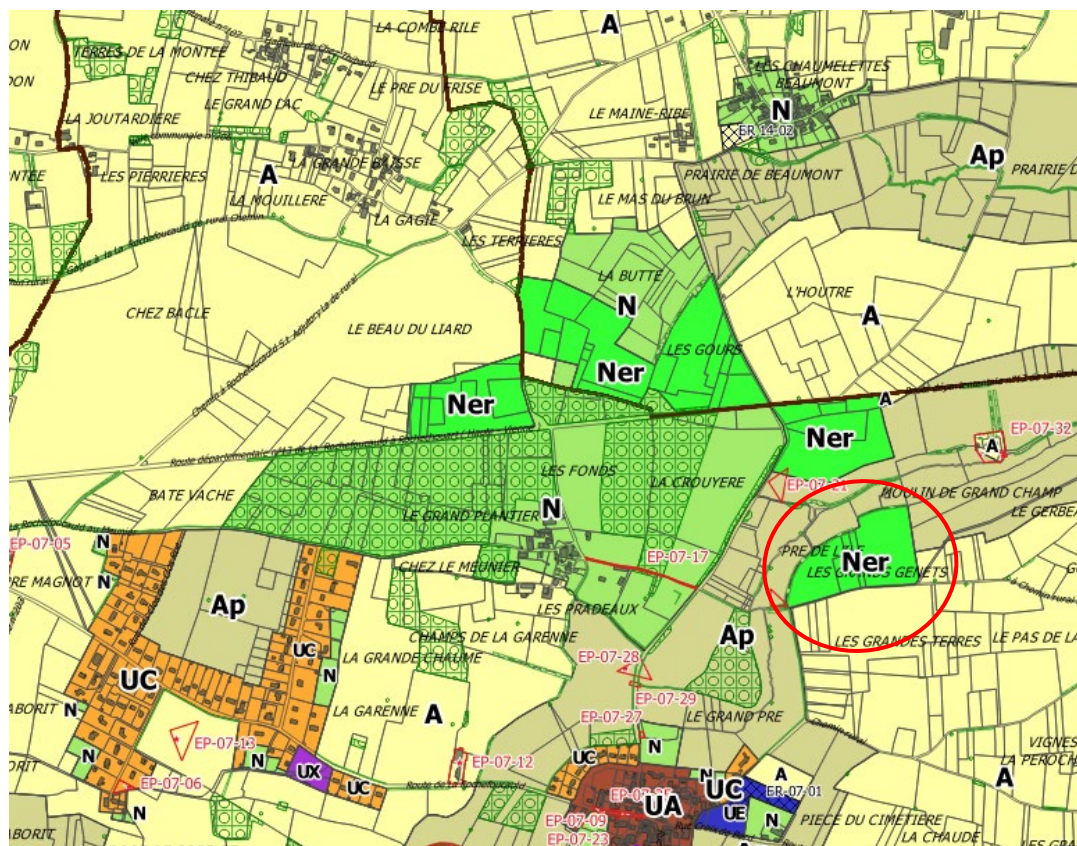
Commune : MARILLAC-LE-FRANC

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 43 762 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, Les Grands Genêts



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 59 : COULGENS / Ner	STECAL 60 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner	STECAL 61 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner	STECAL 62 : LA ROCHETTE / Ner	STECAL 63 : MARILLAC-LE- FRANC / Ner	STECAL 64 : MARILLAC-LE-FRANC / Ner	STECAL 65 : MARILLAC-LE- FRANC / Ner
Usage actuel du site	Carrière, friche, espace boisé	Carrière, plan d'eau, zone humide pré-localisé au SAGE Charente, friche	Prairie de fauche	Carrière, espace boisé	Prairie de fauche	Prairie de fauche	Prairie de fauche
Objectifs du secteur	Valorisation d'un site dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Valorisation d'un site majoritairement dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques.	Valorisation d'un site dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques.		
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ces secteurs se justifie par les besoins d'aménagement d'équipements isolés en contexte naturel.						
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et aux emprises foncières	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et sont majoritairement proportionnées aux	Les dimensions du secteur sont proportionnées aux besoins de l'opération. L'étude d'impact est en cours.	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et aux emprises foncières dégradées.	Les dimensions du secteur sont proportionnées aux besoins des opérations. Permis de construire déjà accordés.		

	STECAL 59 : COULGENS / Ner	STECAL 60 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner	STECAL 61 : LA ROCHEFOUCAULD / Ner	STECAL 62 : LA ROCHETTE / Ner	STECAL 63 : MARILLAC-LE- FRANC / Ner	STECAL 64 : MARILLAC-LE-FRANC / Ner	STECAL 65 : MARILLAC-LE- FRANC / Ner
	dégradées. L'étude de faisabilité est en cours.	emprises foncières dégradées. L'étude d'impact est en cours.		L'étude de faisabilité est en cours.			
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés.						
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 19 258 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 390 877 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 57 928 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 270 398 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 40 324 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 44 201 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 43 762 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.

STECAL 66 : PRANZAC / Ner

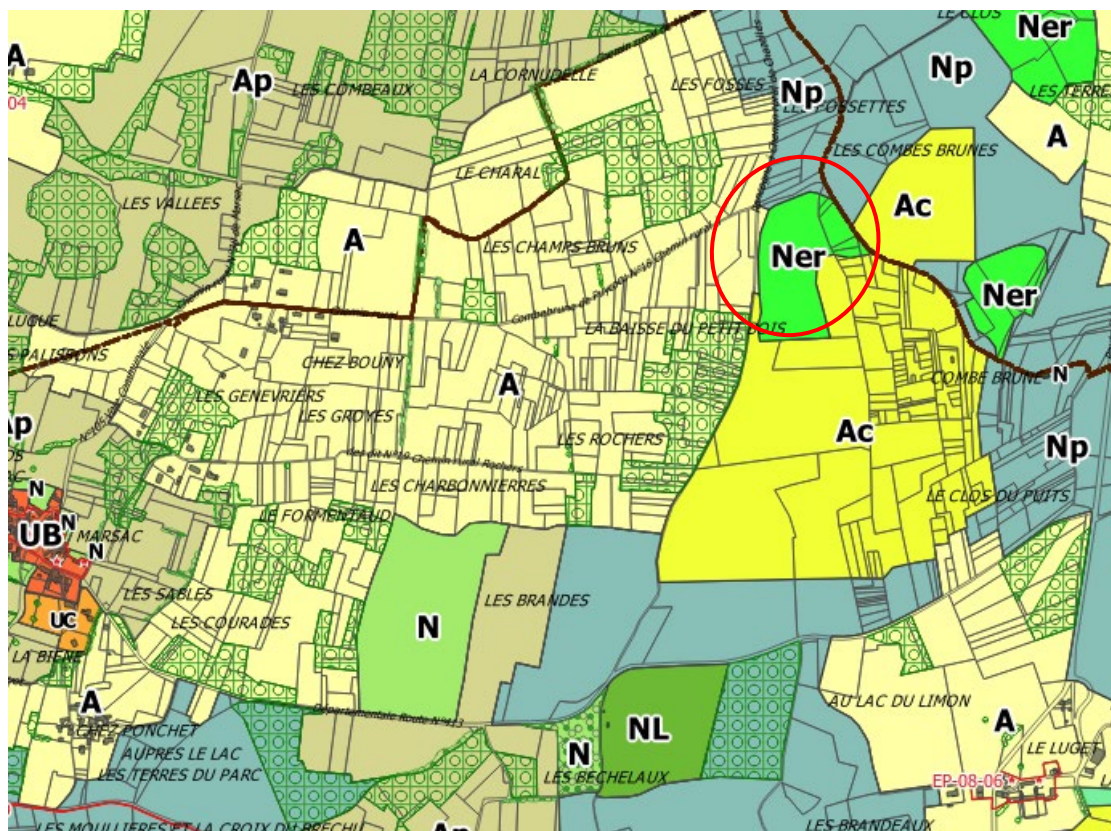
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 42 882 m²

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, La Chaume de l'Oisillon



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 68 : RANCOGNE / Ner

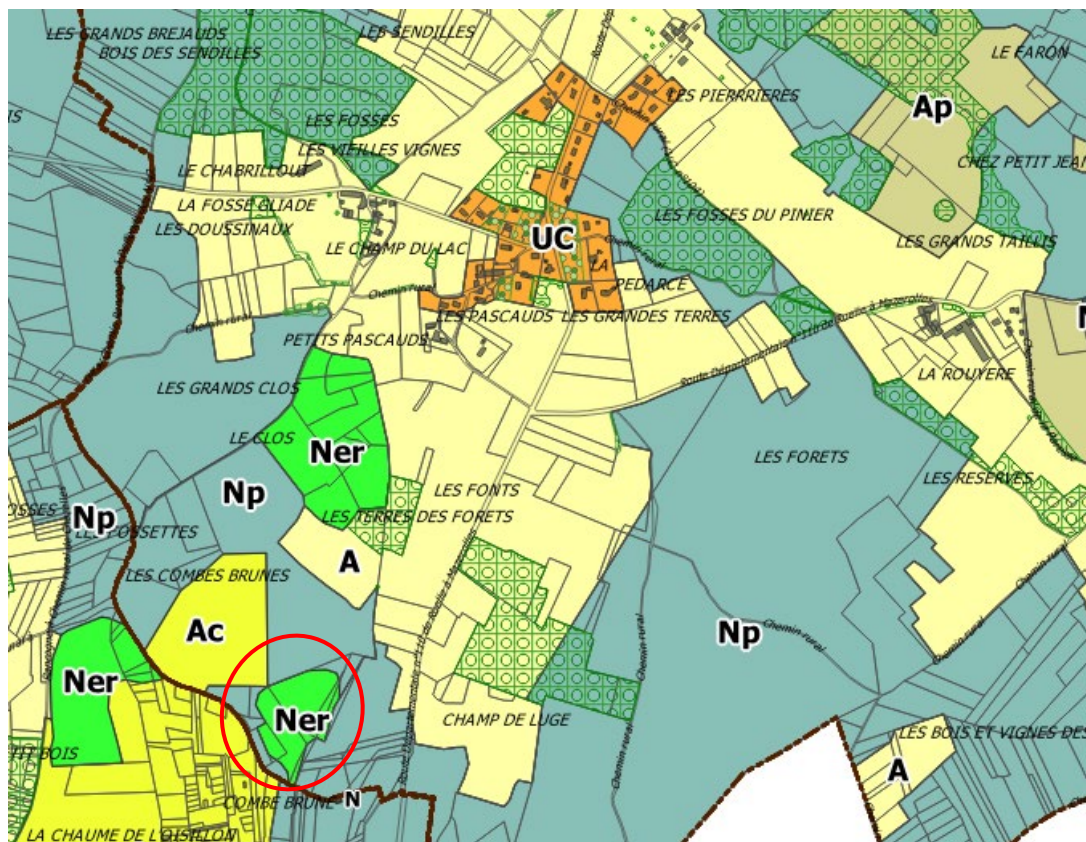
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 24 143 m²

Localisation du STECAL : Ouest du bourg, Combe brune



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 69 : RANCOGNE / Ner

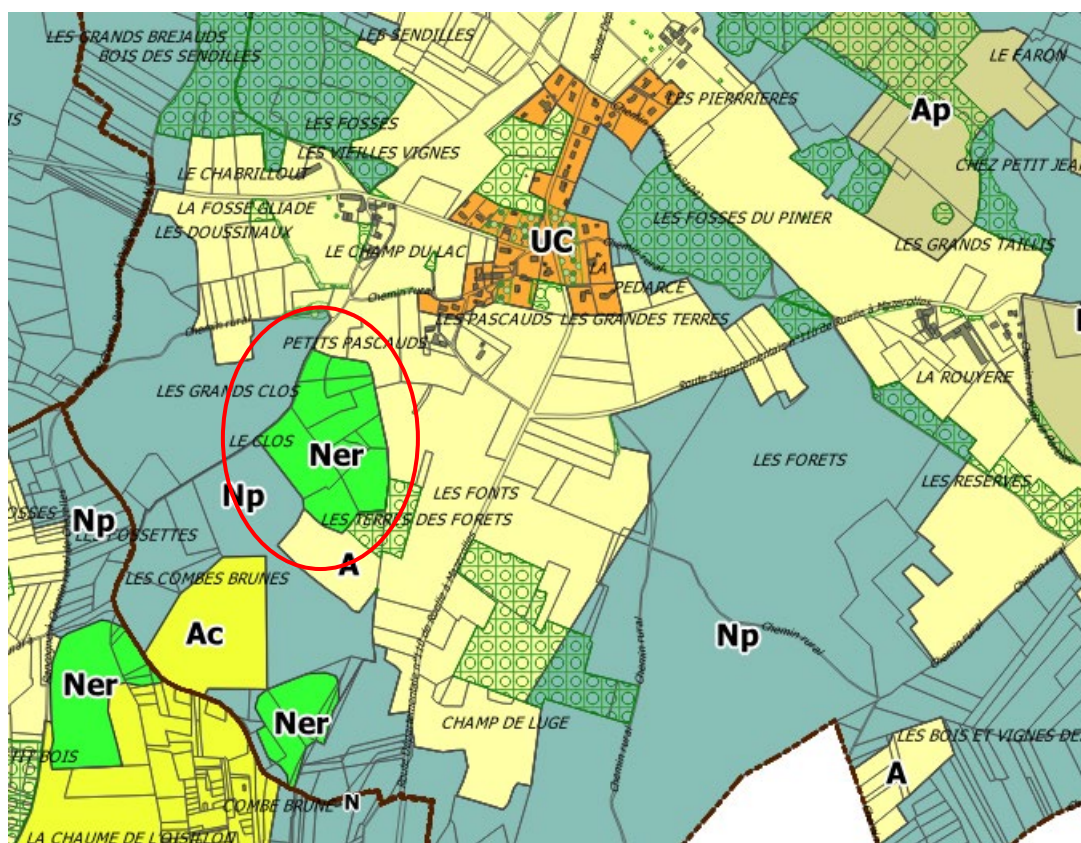
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 64 368 m²

Localisation du STECAL : Ouest du bourg, Le Clos



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 70 : RANCOGNE / Ner

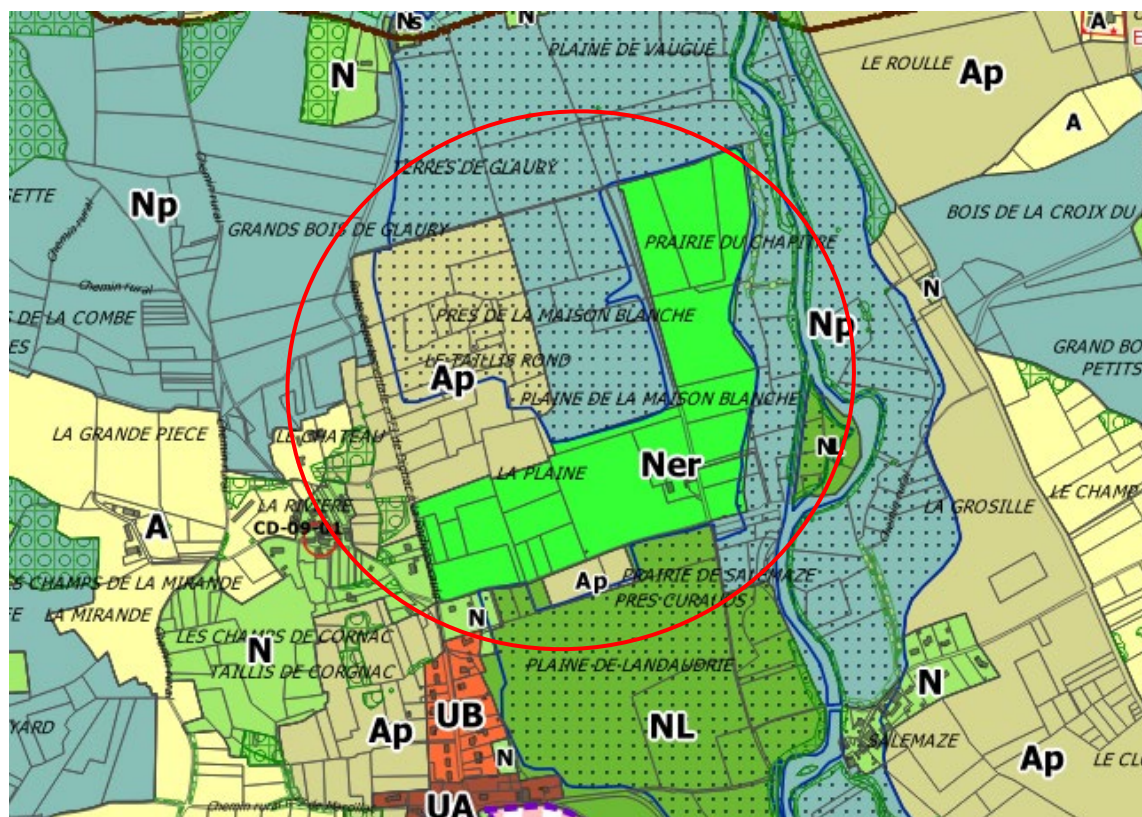
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 208 134 m², dont 98 693 m² existant² et 109 498 m² en extension

Localisation du STECAL : Nord-ouest du bourg, Nord-est de Cognac, Prés de la Maison Blanche



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

² Les parcelles 578, 81, 80, 575, 88, 89, 486, 546, et 545 sont déjà pourvues de panneaux photovoltaïques.

STECAL 71 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / Ner

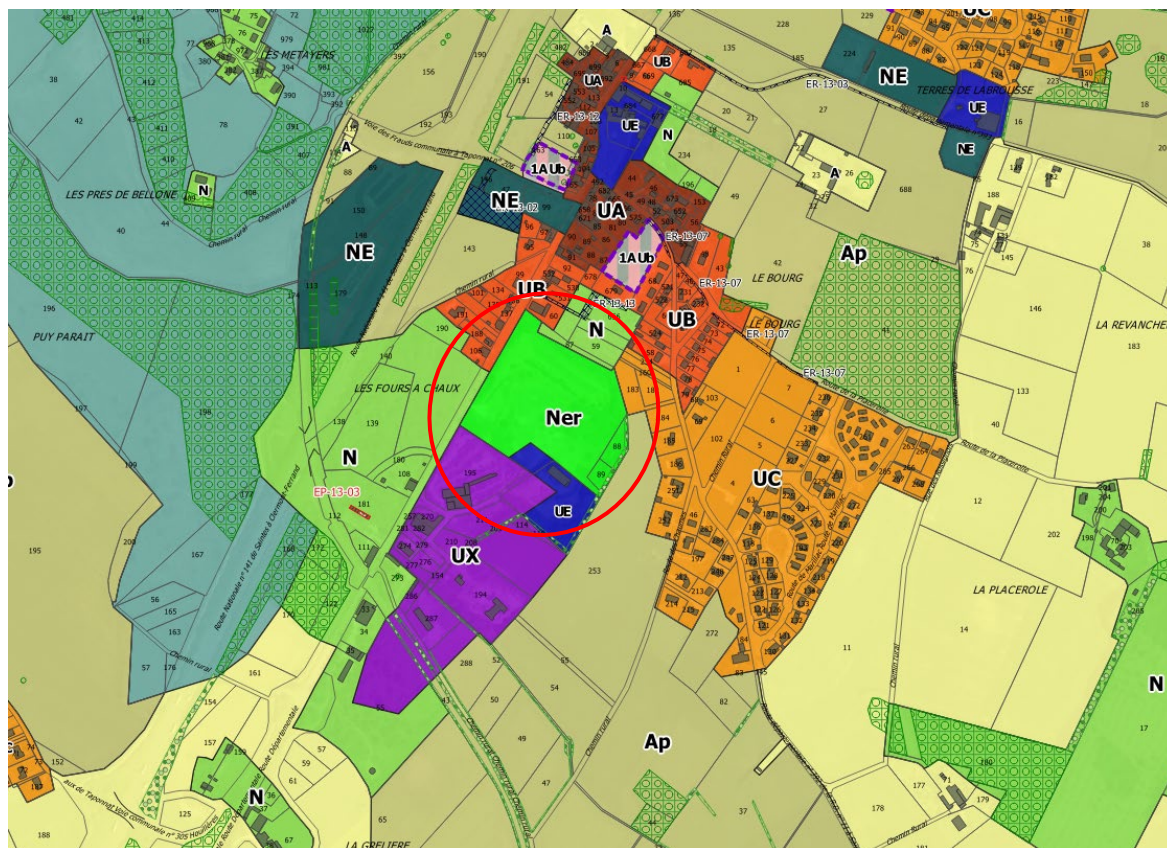
Commune : TAPONNAT-FLEURIGNAC

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 41 835 m²

Localisation du STECAL : Centre-bourg de Taponnat



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 72 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / Ner

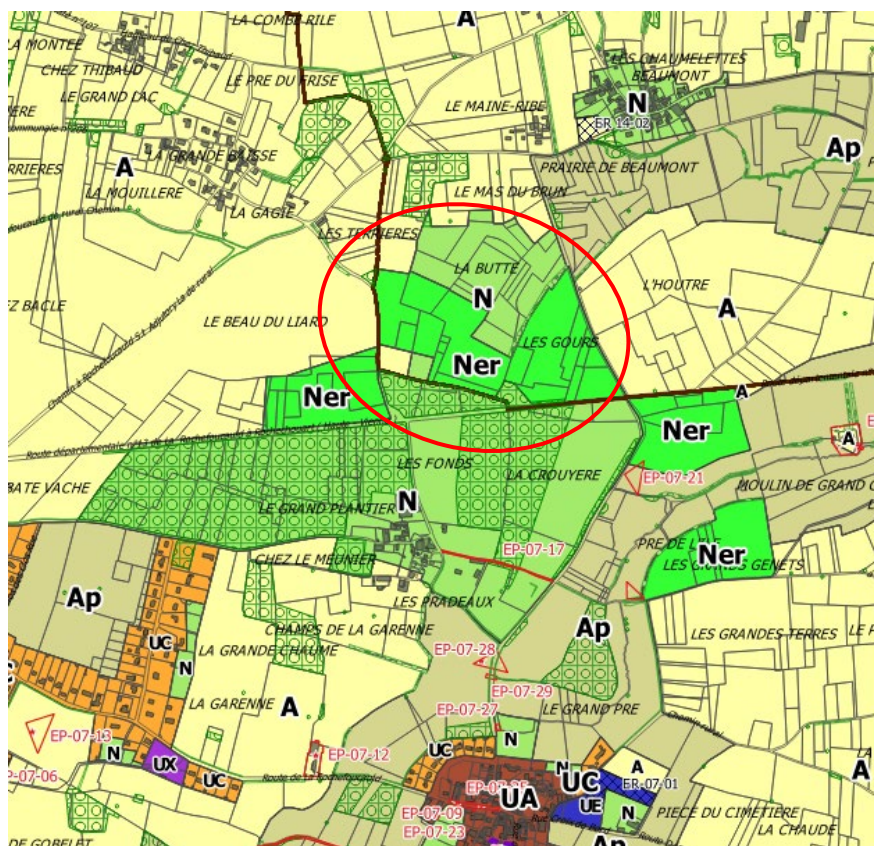
Commune : YVRAC-ET-MALLEYRAND

Intitulé du STECAL : Secteur Ner - Secteur Naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Vocation du STECAL : Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques

Surface du STECAL : 105 731 m²

Localisation du STECAL : Les Gours



Localisation du secteur Ner, photo aérienne (Géoportail)

	STECAL 66 : PRANZAC / Ner	STECAL 67 : PRANZAC / Ner	STECAL 68 : RANCOGNE / Ner	STECAL 69 : RANCOGNE / Ner	STECAL 70 : RANCOGNE / Ner	STECAL 71 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / Ner	STECAL 72 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / Ner
Usage actuel du site	Carrière	Culture (tournesol)	Carrière	Culture (tournesol), carrière, espace boisé	Espace vert artificialisé (bâtiments détruits), espace urbanisé, friche, Carrière	Carrière, patchs arborés et herbacés	Prairie de fauche
Objectifs du secteur	Valorisation d'un site dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques.	Valorisation d'un site dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Valorisation d'un site dégradé. Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques	Production d'énergie renouvelable sur une emprise foncière communale, par le biais de panneaux photovoltaïques.	Production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques.
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'inter-communalité	Le caractère exceptionnel de ces secteurs se justifie par les besoins d'aménagement d'équipements isolés en contexte naturel						
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et sont proportionnées aux	Les dimensions du secteur sont proportionnées aux besoins de l'opération.	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et sont	Les dimensions du secteur sont proportionnées aux besoins de l'opération.	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et sont	Les dimensions du secteur correspondent aux besoins de l'opération et à	Les dimensions du secteur sont proportionnées aux besoins des opérations.

	STECAL 66 : PRANZAC / Ner	STECAL 67 : PRANZAC / Ner	STECAL 68 : RANCOGNE / Ner	STECAL 69 : RANCOGNE / Ner	STECAL 70 : RANCOGNE / Ner	STECAL 71 : TAPONNAT-FLEURIGNAC / Ner	STECAL 72 : YVRAC-ET-MALLEYRAND / Ner
	emprises foncières dégradées, sur lesquelles l'exploitation de carrière n'a plus cours. Pré-diagnostic biologique et écologique réalisé en mars 2019 (Photosol)	Synthèse de l'état actuel de l'Environnement / Etude d'impact sur l'environnement et la santé publique réalisées en octobre 2019 (Photosol), Enquête Publique prévue à l'automne 2020, Dépôt de Permis de construire prévu fin 2020	proportionnées aux emprises foncières dégradées, sur lesquelles l'exploitation de carrière n'a plus cours. Pré-diagnostic biologique et écologique réalisé en mars 2019 (Photosol))	Un diagnostic est en cours de réalisation.	proportionnées aux emprises foncières dégradées. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation.	l'emprise foncière communale. Un diagnostic est en cours de réalisation.	Permis de construire déjà accordés.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés. 42882						
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques	Consommation de 42 882 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 78 858 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 24 143 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 64 368 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.	Consommation de 109 498 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel d'une partie du site, à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la	Consommation de 41 835 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées au caractère déjà artificiel du site.	Consommation de 105 731 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel et à la réversibilité de la vocation NAF du sol.

PLUi de LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD / Périmètre ex-Bandiat-Tardoire
Secteurs de Taille et de Capacité Limitées

	STECAL 66 : PRANZAC / Ner	STECAL 67 : PRANZAC / Ner	STECAL 68 : RANCOGNE / Ner	STECAL 69 : RANCOGNE / Ner	STECAL 70 : RANCOGNE / Ner	STECAL 71 : TAPONNAT- FLEURIGNAC / Ner	STECAL 72 : YVRAC- ET-MALLEYRAND / Ner
(TVB)					réversibilité de la vocation NAF du sol.		

STECAL 73 : PRANZAC / Ac

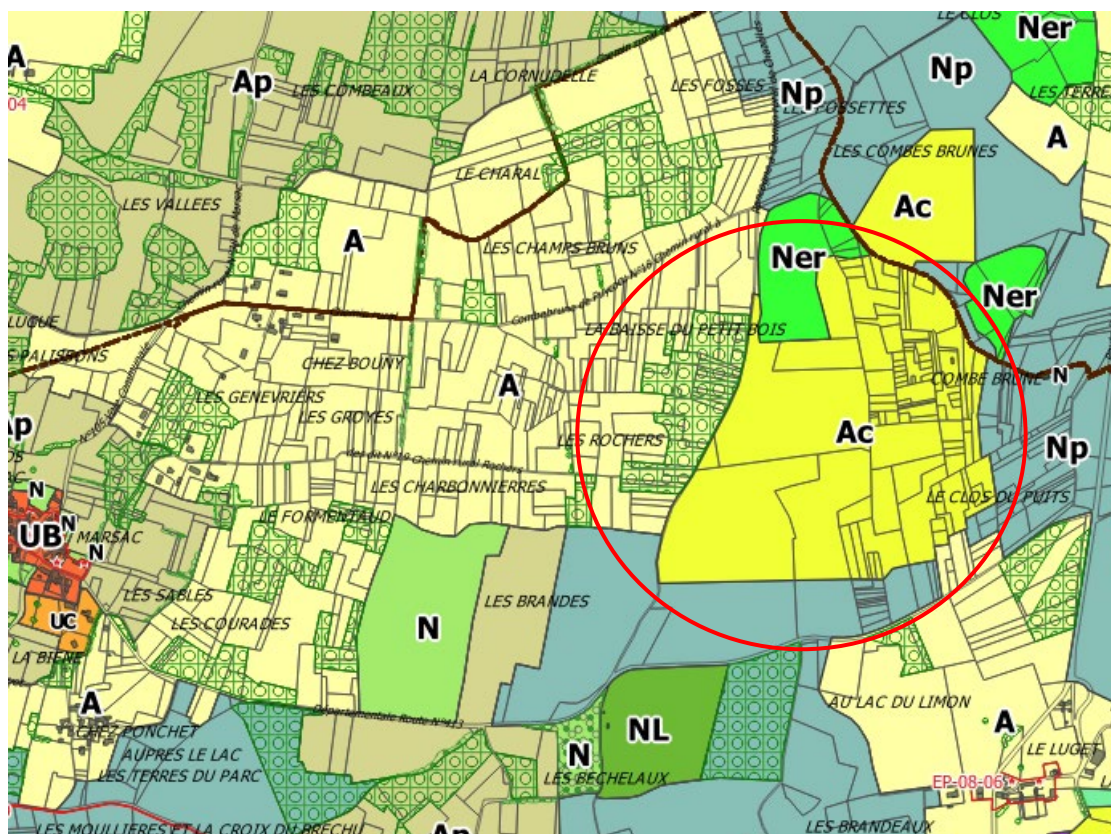
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur Ac - Secteur dans lequel sont autorisées les carrières

Vocation du STECAL : Exploitation d'une carrière

Surface du STECAL : 314 277 m², dont 187 228 m² existants et 127 049 m² en extension

Localisation du STECAL : Nord-est du bourg, La Chaume de l'Oisillon



Localisation du secteur Ac, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 74 : PRANZAC / Ac

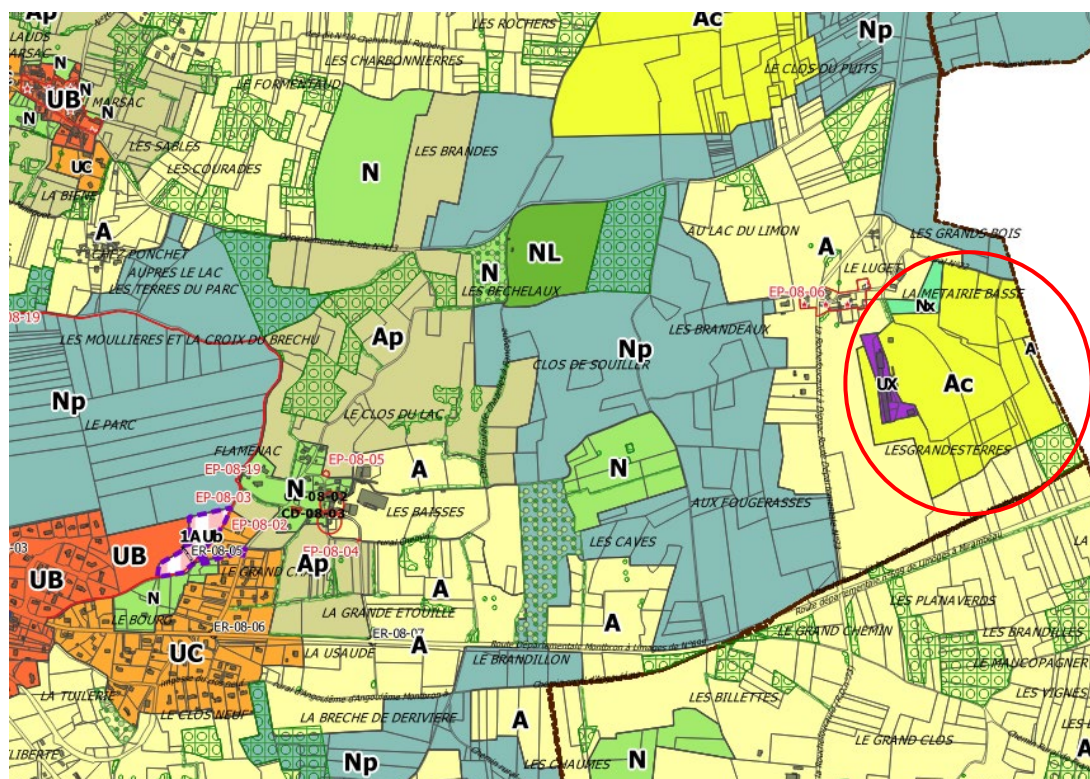
Commune : PRANZAC

Intitulé du STECAL : Secteur Ac - Secteur dans lequel sont autorisées les carrières

Vocation du STECAL : Exploitation d'une carrière

Surface du STECAL : 178 112 m², dont 73 266 m² existants et 104 846 m² en extension

Localisation du STECAL : Est du bourg, Les Chaumes de Ruat



Localisation du secteur Ac, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 75 : RANCOGNE / Ac

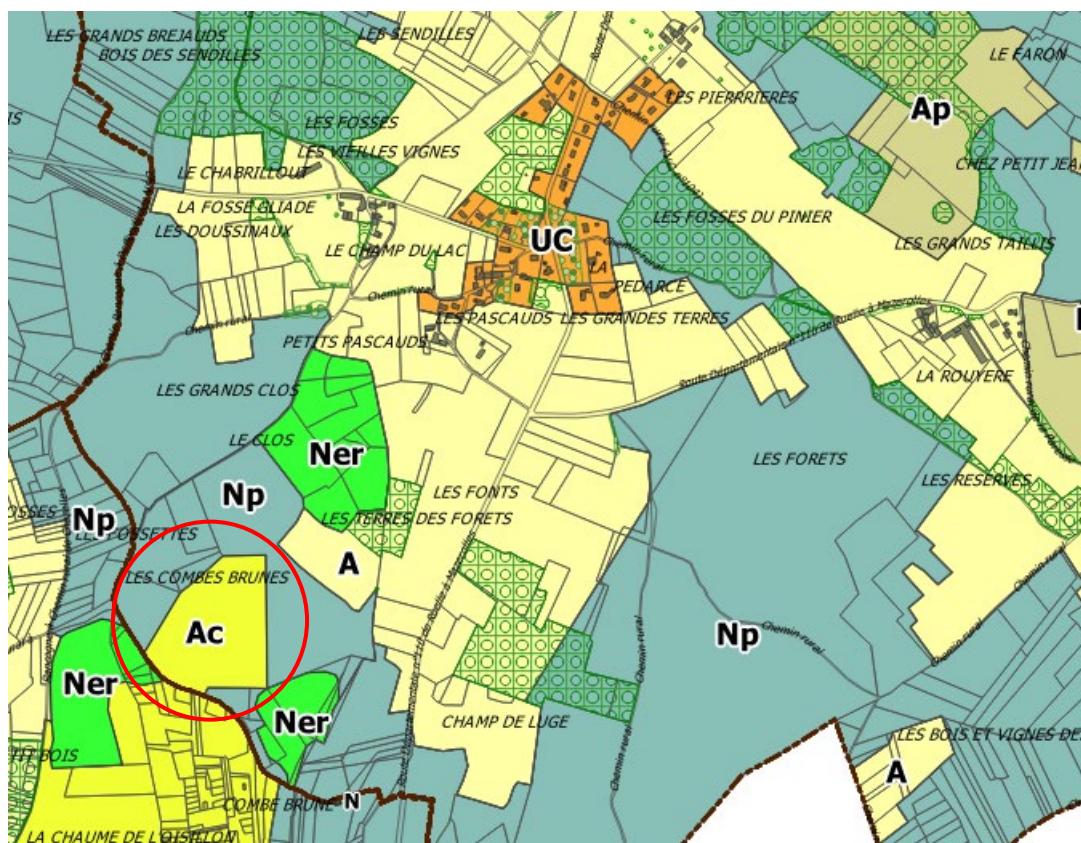
Commune : RANCOGNE

Intitulé du STECAL : Secteur Ac - Secteur dans lequel sont autorisées les carrières

Vocation du STECAL : Exploitation d'une carrière, besoin en pierre d'ornement en lien avec la carrière voisine de Pranzac

Surface du STECAL : 52 653 m², dont 4045 m² existants sur la commune de Rancogne (extension du site de Pranzac) et 48 608 m² en extension

Localisation du STECAL : Sud-ouest du bourg, Les Combes Brunes



Localisation du secteur Ac, photo aérienne (Géoportail)

STECAL 76 : SAINT-ADJUTORY / Ac

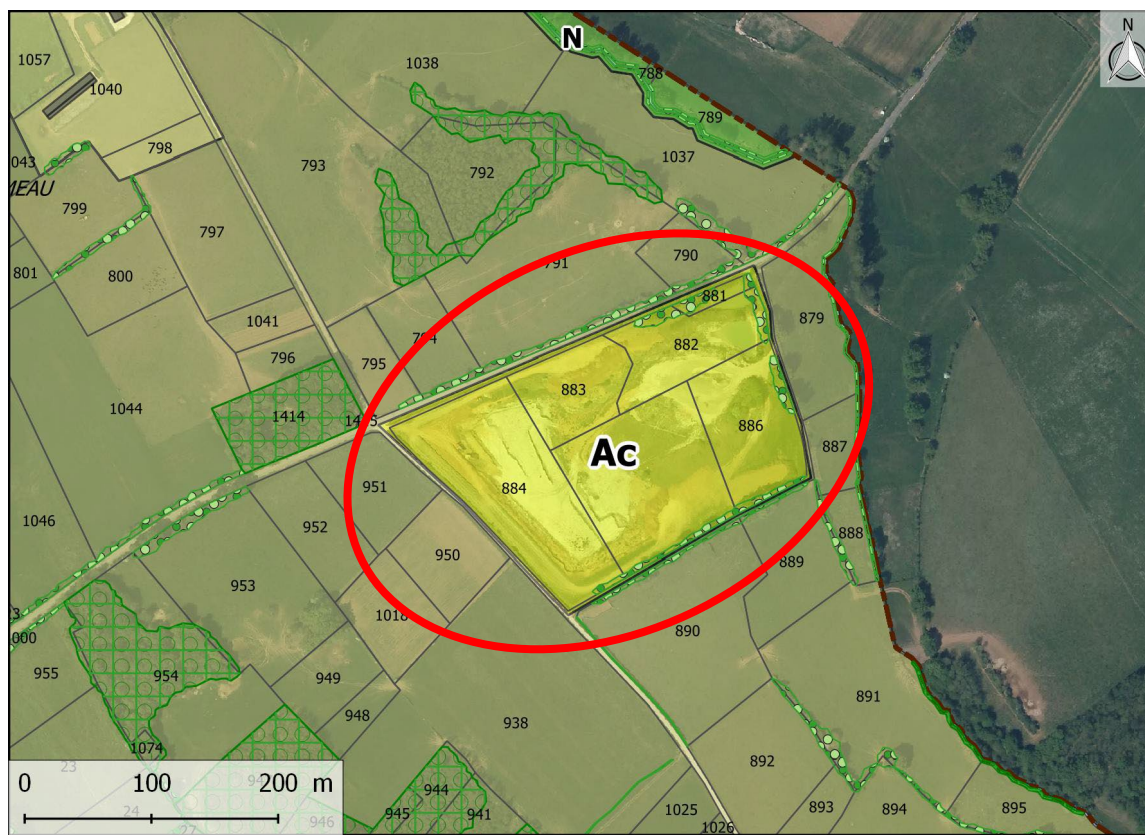
Commune : SAINT ADJUTORY

Intitulé du STECAL : Secteur Ac - Secteur dédié à l'exploitation de carrières

Usage du STECAL : Carrières

Surface du STECAL : 49 714 m²

Localisation du STECAL : Les Sandilloux



STECAL 77 : SAINT-ADJUTORY / Ac

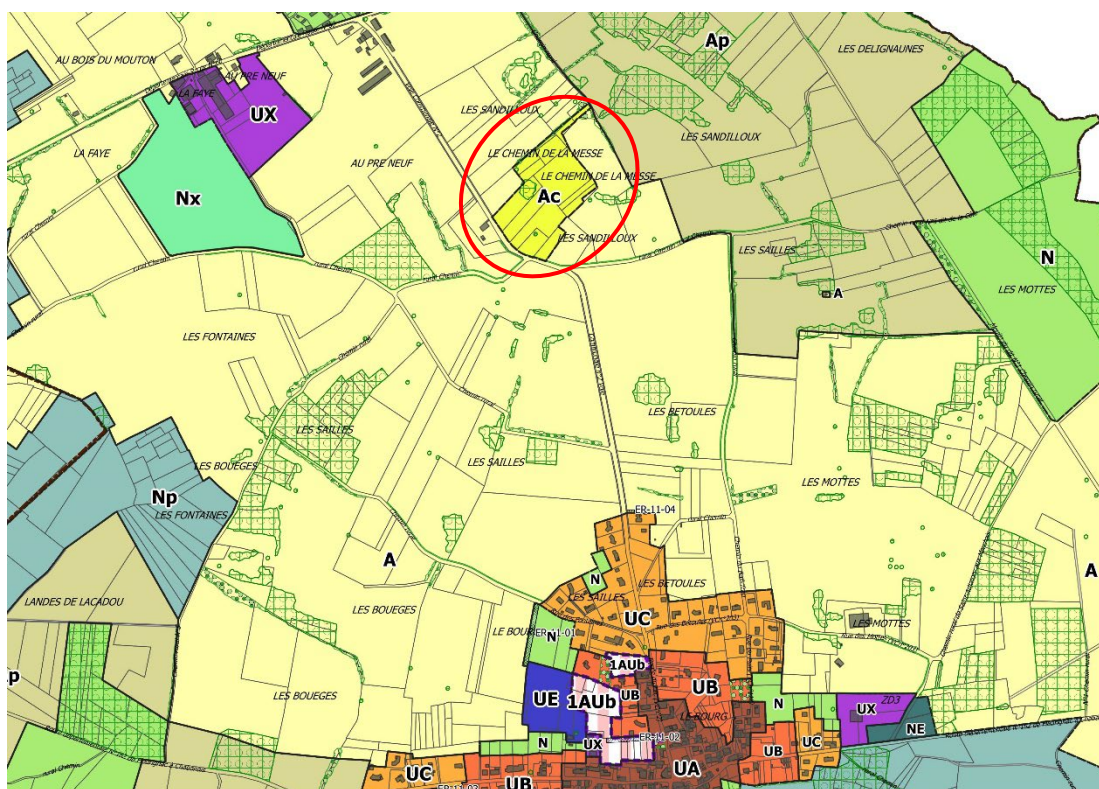
Commune : SAINT-ADJUTORY

Intitulé du STECAL : Secteur Ac - Secteur dans lequel sont autorisées les carrières

Vocation du STECAL : Exploitation d'une carrière

Surface du STECAL : 34 102 m², dont 10 071 m² existant et 24 031 m² en extension

Localisation du STECAL : Nord du bourg, La Tullière



Localisation du secteur Ac, photo aérienne (Géoportail) et vue (Google Street)

	STECAL 73 : PRANZAC / Ac	STECAL 74 : PRANZAC / Ac	STECAL 75 : RANCOGNE / Ac	STECAL 76 : SAINT-ADJUTORY / Ac
Usage actuel du site	Carrière, espace boisé, prairie de fauche	Culture, espace boisé	Espace boisé, culture, prairie	Prairie de fauche, carrière, boisements ponctuels
Objectifs du secteur	Exploitation d'une carrière			
Justification du caractère exceptionnel de ce secteur et de son intérêt pour la commune / l'intercommunalité	Le caractère exceptionnel de ces secteurs se justifie par les besoins d'aménagement de sites d'exploitation en contexte naturel.			
Justification de la surface du STECAL	Les dimensions du secteur ont été accordées par arrêté préfectoral.	La demande d'extension de site est en cours.	Les dimensions du secteur sont définies par le porteur de projet.	Les dimensions du secteur ont été accordées par arrêté préfectoral.
Règlement du STECAL (encadrement des constructions autorisées)	Le règlement autorise les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, les exploitations agricoles, les constructions et installations à destination d'industrie - emprise au sol limitée à 200 m ² , nombre limité à 1 par site d'exploitation -, et les bureaux – emprise au sol limitée à 60 m ² et nombre limité à 1 par site d'exploitation -.			
Impact du projet sur l'activité agricole, les espaces forestiers, les zones naturelles protégées / De connaissance et sur les continuités écologiques (TVB)	Consommation de 127 049 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel.	Consommation de 104 846 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel / agricole.	Consommation de 52 653 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives modérées à fortes liées au défrichement nécessaire du boisement pour l'extension de l'activité. Au regard de la superficie de boisement concernée, une étude d'impact devra être réalisée.	Consommation de 10 071 m ² d'espaces NAF. Incidences négatives faibles liées à l'artificialisation supplémentaire d'un secteur naturel.